



République Tunisienne
Ministère de l'économie, des finances
et de l'appui à l'investissement

Rapport sur le Budget de l'Etat 2021

Traduction française élaborée dans le cadre du projet d'appui aux réformes budgétaire et comptable mis en œuvre par Expertise France et financé par l'Union Européenne.
La version arabe officielle fait foi.

Table de Matières

Libellés	Pages
Introduction	2
Première partie : Equilibre du budget de l'Etat de l'année 2021	4
- Equilibre actualisé du budget de l'Etat 2020	5
- Projet Equilibre du Budget de l'Etat 2021	23
Deuxième Partie : Ressources du Budget de l'Etat 2021	30
Troisième Partie : Dépenses du Budget de l'Etat Année 2021	38
Quatrième Partie : Service de la dette publique Année 2021	142

Introduction

Le début de l'année 2020 a connu une crise sanitaire mondiale suite à la pandémie « Covid-19 ». En effet, la crise de la COVID-19 aggrave les fragilités socioéconomiques de la Tunisie. L'économie tunisienne a été durement touchée par l'épidémie de COVID-19. Les autorités ont pris des mesures en amont pour endiguer la propagation du coronavirus en fermant les frontières du pays, en isolant les personnes touchées et en imposant un confinement et un couvre-feu nocturne. En outre, la demande mondiale de certains produits et services touristiques tunisiens a diminué, ce qui a eu un impact négatif sur de nombreux secteurs, entraînant une baisse de la croissance attendue pour l'année 2020. Cette situation difficile a conduit à une baisse significative du volume des ressources de l'Etat, ce qui a nécessité la mobilisation des ressources extérieures supplémentaires. Afin d'affronter les répercussions négatives de la crise et d'en limiter les effets sur un certain nombre de secteurs, un ensemble de mesures exceptionnelles de nature économique et financière ont été pris pour protéger le tissu économique national, de préserver les emplois et d'assurer un minimum de revenu au sein des petites et moyennes entreprises et des sociétés totalement exportatrices. Quant aux mesures à caractère social, elles visent principalement les groupes sociaux vulnérables et démunis, aux revenus limités ainsi que les personnes handicapées. Les rapports préliminaires émis par les organes compétents indiquent que les perspectives de développement pour l'année 2021 connaîtront un début de reprise, c'est pourquoi la priorité a été accordée à la prise de mesures inclusives comprenant, en particulier, le soutien aux systèmes de santé et la réduction des répercussions économiques et sociales. Au vu de ces évolutions, lors de la préparation du projet de la loi de finances pour l'année 2021, une nouvelle vision a été adoptée pour déterminer les priorités au cours de cette phase reposant principalement sur:

- Le retour progressif du cycle économique, la préservation des emplois et la relance de la croissance en s'engageant sur la voie d'une croissance plus élevée et plus inclusive.
- Assurer un nouveau départ pour l'économie nationale permettant d'éviter les lacunes de la situation actuelle et de saisir les opportunités de la phase post- pandémie

En ce qui concerne les finances publiques le scénario adopté vise à :

- L'assainissement continu et énergique des finances publiques en améliorant les ressources propres de l'État par des mesures visant à rétablir un rythme de croissance positif à partir de 2021
- La rationalisation de la gestion et l'utilisation des dépenses de l'État, par l'élaboration d'un programme global de restructuration du secteur public
- Restauration le rythme habituel de production dans les secteurs stratégiques qui soutiennent les ressources de l'État

Première partie : Equilibre du budget de l'Etat de l'année 2021

Equilibre actualisé du budget de l'Etat 2020

Evolution de la conjoncture économique

Environnement international

1. La Croissance économique

La croissance mondiale devrait atteindre -4,4% en 2020 et 5,2% en 2021. Il est à noter que la croissance de la zone euro connaîtra une évolution d'environ 5,2% en 2021, contre -8,3% attendu en 2020 et 1,3% enregistrée en 2019. La réalisation de la croissance attendue pour 2021 dépend de l'évolution et de l'étendue du contrôle de la communauté internationale et des organisations mondiales de santé sur la pandémie covid-19.

Evolution de la croissance économique (en %)

	Croissance 2019 (%)	Prévisions	
		Croissance 2020 (%)	Croissance 2021 (%)
Croissance Mondiale	2.8	-4.4	5.2
Economies Avancées	1.7	-5.8	3.9
USA	2.2	-4.3	3.1
Zone Euro	1.3	-8.3	5.2
Allemagne	0.6	-6	4.2
France	1.5	-9.8	6
Italie	0.3	-10.6	5.2
Espagne	2.0	-12.8	7.2
Economies des marchés émergents et Economies en développement	3.7	-3.3	6
Chine	6.1	1.9	8.2
Inde	4.2	-10.3	8.8
Brésil	1.1	-5.8	2.8

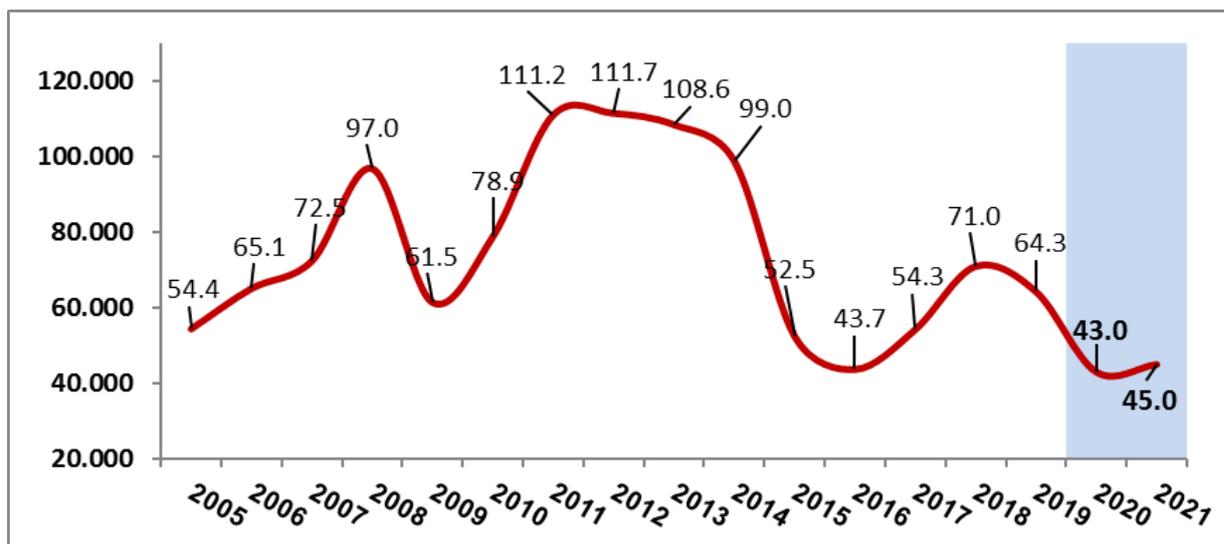
Source : Perspectives de l'économie mondiale FMI octobre 2020

2. Prix du pétrole

Les prix du pétrole se sont dégradés sur les marchés mondiaux, atteignant un niveau de 18,5 dollars le baril au cours du mois d'avril 2020, en raison de la baisse de la demande de plus de 50%, en relation avec la paralysie qui a frappé l'économie mondiale.

Le prix moyen au cours des neuf mois de l'année en cours était d'environ 41 dollars le baril. Il faut s'attendre que le prix moyen du baril de pétrole "Brent" pour toute l'année 2021 atteigne 45\$ le baril contre 43 \$ le baril actualisé pour 2020.

Graphique : Evolution du prix du pétrole en dollar



Conjoncture nationale

1. Croissance économique

Au vu de tous les changements intervenus en 2020 et sur la base des indicateurs positifs au niveau de la croissance mondiale, l'économie tunisienne devrait atteindre un taux de croissance de 4% en 2021, ce qui contribuera à faire passer le revenu par habitant de 9 575 DT en 2020 à 10 270 DT en 2021.

Ces prévisions reposent principalement sur l'évolution des secteurs des industries manufacturières de 5%, des industries non manufacturières de 7,10%, des services commercialisés de 5,3% tout en tenant compte de la baisse du rendement du secteur agricole de 2,6%.

Graphique Evolution de la croissance économique (en %)



2. Les Echanges Commerciaux

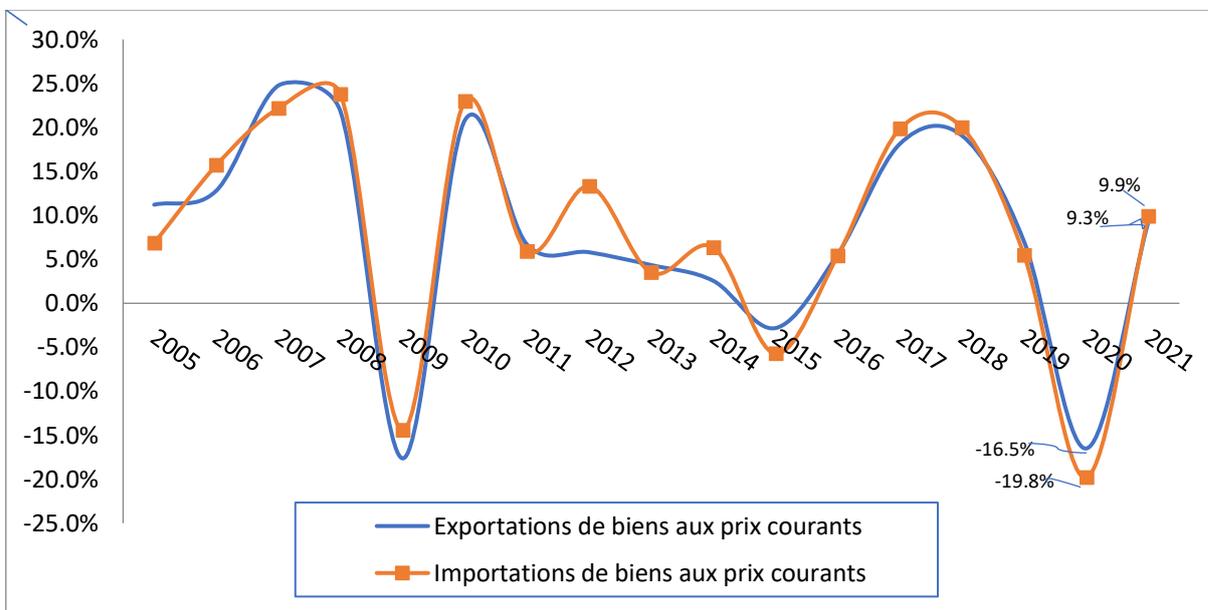
Les estimations des échanges commerciaux pour l'année 2021 reposent sur des hypothèses de production prudentes et une évolution positive de la demande extérieure orientée vers la Tunisie.

Sur cette base, les exportations de matières premières devraient croître de 9,3% à prix courants en rapport avec la reprise de la tendance positive de la production et des exportations du phosphate et dérivés.

Quant aux importations, elles devraient évoluer de 9,9% en rapport avec les impératifs de la reprise progressive de la production et de l'investissement.

Il est à signaler que l'année 2021 constitue la première année de mise en œuvre du programme de démantèlement des droits de douane, qui comprendra notamment les matières premières telles que les minéraux, dans le cadre de l'intégration de la Tunisie dans la zone de libre-échange africaine.

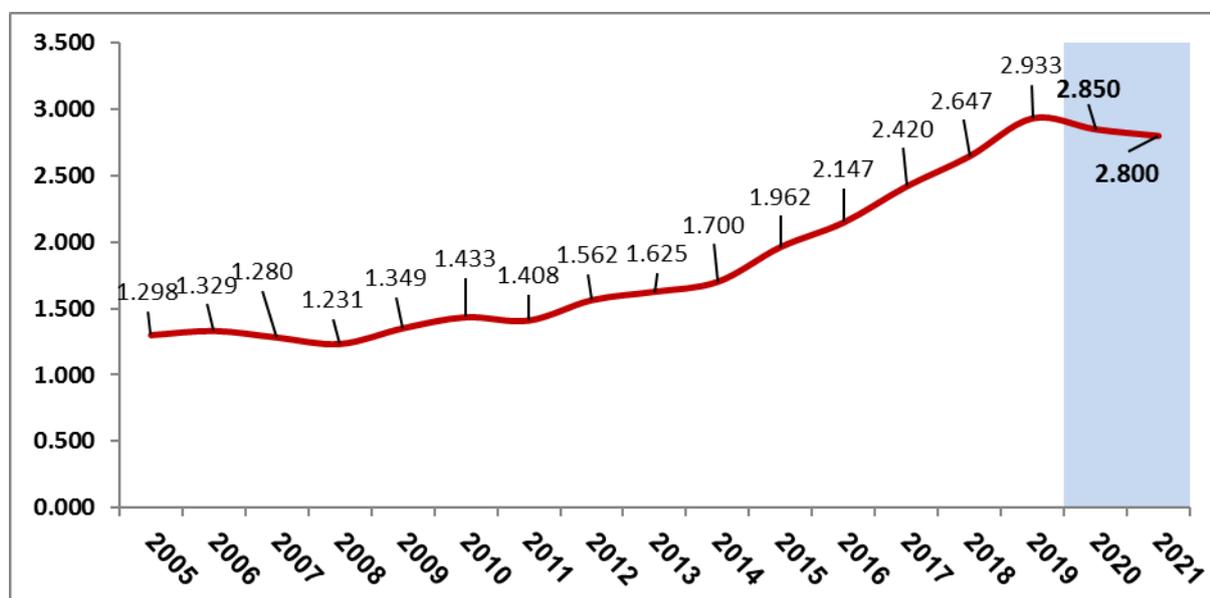
Graphique : Evolution des échanges commerciaux (%)



3. Taux de change

Le taux de change du dinar s'est apprécié par rapport aux principales devises étrangères, le dollar a atteint un taux de change moyen de 2,835 dinars à fin septembre 2020, contre 2,977 dinars à la même période de 2019. La moyenne du taux de change de l'euro était de 3,177 dinars à fin août 2020, contre 3,356 dinars à la même période en

Graphique : Evolution annuelle du taux de change du dollar contre le dinar



I Exécution du budget de l'Etat à fin Aout et les résultats prévus pour 2020

Les ressources de L'Etat:

A Fin août 2020, les ressources de l'État ont atteint **28963 MD**, contre 47227 MD prévu soit un taux de réalisation de 61,3 %.

Ainsi le volume des ressources de l'Etat va atteindre **51699 MD** en 2020 contre 47227 MD inscrit à la loi des finances initiale, soit une augmentation de 4472 MD, ou 9,5%, et une augmentation de 9425 MD ou 22,3 % comparé à 2019.

Le montant susmentionné est réparti entre les ressources budgétaires dans la limite de **29971 MD** et les ressources de trésorerie dans la limite de **21728 MD**.

1. Recettes budgétaires

Les recettes propres du budget s'élevaient à **18669 MD** à fin août 2020 contre 20929 MD au cours de la même période de 2019, enregistrant une baisse de -10,8% ou -2260 MD et un taux de réalisation de 52,0% par rapport aux estimations de la loi de finances initiale pour l'année 2020.

Sur cette base, **il est prévu** que le total des recettes propres pour l'année 2020 atteindra **29971 MD**, soit une baisse de - **6,9%** ou - 2214 MD, par rapport aux résultats de 2019 et - 5888 MD par rapport à la loi des finances initiale.

Ces recettes proviennent :

- 26107 MD des recettes fiscales.
- 2807 MD des recettes non fiscales.
- 1057 MD des dons externes

A- Les Recettes fiscales

Les recettes fiscales à fin août 2020 s'élèvent à **16 705 MD** enregistrant une baisse de- 1953 MD ou - 10,5% par rapport à la même période de 2019.

Au vu de ces résultats, les recettes fiscales enregistreront pour toute l'année 2020 environ **26107 MD** soit **-2794 MD** par rapport aux résultats de 2019 et **-5652 MD** par rapport à la loi des finances initiale.

Cette baisse est principalement due à la chute brutale de la croissance économique suite à la crise causée par la pandémie covid-19 et les répercussions du confinement général et ciblée qui s'en suivent d'une part, et les conséquences financières des mesures prises pour contenir les retombés de cette crise sanitaire sur les individus et les entreprises économiques affectées de l'autre part.

Les recettes fiscales en régime intérieure enregistrent en 2020 une baisse de -1930 MD soit -9% par rapport à 2019 ou -3881 MD par rapport à la loi de finances initiale.

Les ressources fiscales provenant de l'importation diminueront de -864 MD ou -11,6% en comparaison avec les résultats de 2019 ou -1771 MD par rapport à la loi de finances initiale, en rapport avec la baisse du rythme des importations aux prix courants.

Ces recettes fiscales se répartissent comme suit :

Impôts Directs

11 637 MD contre **13 662 MD** prévus par la loi des finances initiale, soit une baisse de -8% par rapport à 2019 ou -2025 MD par rapport à la loi des finances initiale. Ceci est principalement dû à :

- **La diminution de l'impôt sur les sociétés pétrolières** de -509 MD ou -45,4% par rapport à 2019 et -754 MD par rapport à la loi des finances initiale notamment dû à :
 - La baisse du prix moyen du baril de pétrole qui a passé de 65\$ /baril, estimé par la loi des finances pour l'année 2020 à 43\$ /baril, selon la loi des finances complémentaire de 2020
 - La baisse du taux de change du dollar par rapport au dinars de 2,850 dinar pour un dollar en octobre 2019 à 2.743 dinars fin août 2020
 - Régression de la production nationale d'hydrocarbures (pétrole et gaz) d'environ 25%
- **La diminution de l'impôt sur les sociétés non pétrolières** de -511 MD ou -18,8 % par rapport à 2019 et -442 MD par rapport à la loi des finances initiales suite aux répercussions du confinement et la situation financière critique des entreprises.

- Stabilisation du rendement de l'IRPP par rapport à 2019 malgré l'augmentation des salaires au titre de la deuxième tranche du programme de l'augmentation salariale
- dans la fonction publique à partir du début 2020 et la troisième tranche à partir du mois août 2020, et l'augmentation spécifique pour certains corps.

Par rapport à la loi de finances initiale, ce rendement a enregistré une baisse de -829 MD

Impôts Indirects

Il est prévu d'atteindre **14470 MD** enregistrant ainsi une baisse de -1783 MD, soit -11% par rapport à 2019, et de -3627 MD par rapport à la loi des finances initiale. Il faut noter qu'environ 63% de cette diminution provient de la TVA (-2302 MD) en rapport avec la baisse de l'activité économique suite aux répercussions de la pandémie covid-19 et le confinement général, qui ont impacté la demande intérieure.

Les impôts indirects en 2020 se caractérisent par :

- **La diminution des droits de douanes** de -10,6% ou -136 MD par rapport à 2019 et -373 MD par rapport à la loi des finances initiale. Cette régression attendue est due à une baisse du volume des importations (-19,8%) contre +9% estimé par la loi des finances 2020
- **Le déclin du rendement de la TVA** de -14,4 % ou -1124 MD en comparaison avec 2019 et -2302 MD par rapport à la loi des finances initiale.
- **La baisse des Droits de Consommation** de -2,7 % ou -78 MD en comparaison avec 2019 et -363 MD par rapport à la loi des finances initiale et ce en relation avec la régression de la demande.
- **La diminution des autres droits et taxes** de -10,3 % ou -444 MD en comparaison avec 2019 et -589 MD par rapport à la loi des finances initiale

	2019		2020		
	Août	Résultat	LF	Août	LFC
Impôts Directs	8226,1	12648,4	13662,0	7543,3	11637,0
	33,4%	39,5%	9,6%	-8,3%	-8,0%
Impôts sur les Revenus	5847,7	8813,2	9651,0	5759,0	8822,0
Impôts sur les Sociétés	2378,4	3835,2	4011,0	1784,3	2815,0
<i>Impôts sur les Sociétés Pétrolières</i>	698,2	1121,4	1366,0	375,5	612,0
<i>Impôts sur les Sociétés non Pétrolières</i>	1680,2	2713,8	2645,0	1408,8	2203,0
Impôts Indirects	10431,9	16252,4	18097,0	9161,4	14470,0
	4,9%	5,3%	8,9%	-12,2%	-11,0%
Droits de douane	838,9	1284,4	1521,0	739,1	1148,0
Taxe sur la Valeur Ajoutée	5074,0	7797,3	8975,0	4262,1	6673,0
Droit de Consommation	1815,7	2872,1	3157,0	1749,0	2794,0
Autres Impôts et Taxes Indirects	2703,4	4298,6	4444,0	2411,3	3855,0
Total Recettes Fiscales	18658,0	28900,9	31759,0	16704,8	26107,0
	15,8%	17,9%	9,2%	-10,5%	-9,7%

B. Les Recettes non fiscales

A fin août 2020, un montant de **1434 MD** a été mobilisé au titre de recettes non fiscales hors dons contre 2211 MD à fin août 2019 soit une baisse de - **777 MD**. Cette diminution est principalement due à :

- ✓ Régression des revenus provenant de la vente du pétrole d'environ -50% en rapport avec la baisse de la production de -25% et la chute du prix du baril de pétrole sur le marché mondial passant d'une moyenne de 65\$ le baril inscrit dans la loi des finances initiale à une moyenne de 43\$ /baril pour l'année 2020, en plus de la baisse du taux de change du dollar face au dinar.
- ✓ Abaissement du rendement au titre de la redevance du passage du gaz algérien par le territoire tunisien suite à une forte chute de la demande italienne. D'ailleurs, le passage

de 15 milliards de mètre cube est prévu en 2021 contre 9 milliards de mètre cube actualisé à fin 2020

- ✓ Baisse des revenus au titre de dividendes et excédents des entreprises et établissements publics
- ✓ En contre partie une mobilisation de +200 MD a été réalisée au profit du fonds « 18-18 »

A la lumière de ces résultats, les recettes non fiscales hors dons extérieures, pour toute l'année 2020, vont atteindre **2807 MD**, soit une baisse de -7,5% ou **-228 MD** par rapport aux résultats de 2019 et -993MD par rapport à la loi des finances initiale.

Le tableau suivant présente les recettes non fiscales et leur évolution :

	2019		2020		
	Août	Résultats	LF	Août	LFC
Dividendes et excédents des entreprises et établissements publics	834,7	1067,7	1389,0	773,7	968,0
Revenus pétroliers	407,0	532,4	700,0	0,0	347,0
Redevance Gazoduc	207,2	322,7	550,0	30,0	279,0
Produit de la Confiscation	300,0	300,0	150,0	0,0	150,0
Autres recettes non fiscales	461,8	811,8	1011,0	630,0	1063,0
Total Recettes Non Fiscales	2210,7	3034,6	3800,0	1433,8	2807,0

C. Les dons

Le montant des dons extérieurs s'élève à **1057 MD** en 2020 contre 249 MD réalisé en 2019 et 300 MD prévu par la loi des finances initiale. Ces dons proviennent de l'Union Européenne (290 millions d'euros), de l'OMS (30 millions de dollars) et du Fonds Koweïtien de Développement (1 million de dinars Koweïtien).

2. Ressources de trésorerie

Les ressources de trésorerie pour le financement du budget se sont élevées à environ **10294 MD** jusqu'à fin août 2020, contre 11368 MD prévues par la loi de finances initiale, soit un taux de réalisation de **90,6%**.

Le total des ressources de trésorerie pour l'année 2020 s'élèvera à 21728 MD contre 11368 MD prévu par la loi de finances initiale.

Les ressources d'emprunt qui seront mobilisées pour le financement du budget de l'année 2020 sont estimées à **21549 MD** contre 11248 MD prévues par la loi de finances initiale pour l'année 2020, soit une augmentation de + **10301 MD**.

Le tableau ci-dessous montre l'évolution des ressources de trésorerie :

	LF 2020	Actualisation 2020
Total Ressources de Trésorerie	11368	21728
1- Ressources d'Emprunts	11248	21549
Emprunts Extérieurs	8848	7282
– Emprunts extérieurs affectés	849	849
– Prêts rétrocédés	120	120
– Appui budgétaire	4441	6313
– Marché financier international	3438	0
Emprunts Intérieurs	2400	14267
– Bons du Trésor 52 semaines	250	2435.4
– Bons du Trésor Assimilables	2150	9217
– Prêt bancaires en devises	0	2614.6
2- Autres Ressources de Trésorerie	120	179

- Recouvrement du principal de la dette	120	179
---	-----	-----

Les charges de l'Etat

Les charges de l'Etat à fin août 2020 s'élève à **28963 MD** contre 47227MD prévu dans la loi de finances initiale soit un taux de réalisation de l'ordre de 61,3 %.

Pour l'année 2020 ces charges vont atteindre **51699 MD** contre **47227 MD** prévu dans la loi des finances initiale soit une augmentation de **4472 MD** ou + 9,5% et de **9425 MD** ou + **22,3%** par rapport à 2019.

Le montant susmentionné est réparti entre les dépenses du budget de l'Etat de l'ordre de **43700 MD** et le remboursement du principal du service de la dette de l'ordre de **7454MD** et les prêts et avances de trésorerie dans la limite de **545 MD**.

1. Dépenses budgétaires

L'exécution du Budget de l'Etat à fin Août 2020 fait ressortir des dépenses dans la limite de **22974 MD** soit une diminution de - 311 MD ou -1,3 % comparé à la même période de 2019. Le taux de réalisation s'élève à **58,6 %** des prévisions de la loi des finances initiale.

Les dépenses actualisées pour toute l'année 2020 s'élèvent **43700 MD** hors prêts et avances nets du Trésor (**545 MD**) et le remboursement du principal de la dette publique (**7454 MD**).

Il est à signaler que ce montant prend en considération la régularisation des arriérés de l'Etat d'environ **4000 MD** et les dépenses prévues dans le cadre des mesures prises pour faire face aux retombées du covid-19 de l'ordre **1100 MD** à condition de ne pas prévoir un deuxième confinement.

Ces dépenses sont réparties essentiellement comme suit :

A- Dépenses de rémunération

Les dépenses de rémunération pour toute l'année 2020 vont atteindre le seuil de 19247 MD contre 19030 MD prévu dans la loi de finances initiale, soit une augmentation de 217 MD afin de couvrir le manque probable dans les prévisions de certains ministères. Ce montant ne tient pas compte des augmentations salariales (Tranche Août 2020) estimé à environ 300 MD logé

dans la section des dépenses imprévues et non réparties et ce, faute d'une vision claire sur la date de l'approbation de la loi des finances complémentaire de 2020.

B- Dépenses de gestions

Il est attendu qu'elles s'élèvent à **2040 MD** en 2020, soit une augmentation de 297 MD par rapport aux estimations de la loi des finances résultant de la programmation du paiement d'une partie des arriérés de l'Administration envers ses fournisseurs publics, en plus de quelques dépenses exceptionnelles programmées pour faire face aux répercussions du covid-19 (150 MD au titre du stock stratégique de médicaments).

C- Dépenses d'interventions concernent notamment

- **Les dépenses de compensation : 6236 MD** contre 4180 MD prévu soit une augmentation nette de plus de 2056 MD répartie comme suit :
 - **1600 MD** : pour la régularisation des dépenses de compensation des années antérieures au titre des carburants
 - **1550 MD** : pour la régularisation des dépenses de compensation des années antérieures au titre des produits de base.
 - **100 MD** : au titre de la régularisation d'une partie des arriérés des sociétés de transport.
 - **-1194 MD** : économie sur les dépenses de compensation des carburants suite à la chute des prix du pétrole.
- **Les dépenses pour affronter la crise sanitaire (935 MD)** concernent :
 - Les indemnités aux familles nécessiteuses (330 MD)
 - Les indemnités de chômage technique (170 MD)
 - Les indemnités aux artisans (100 MD)
 - La création d'un programme spécifique pour soutenir les couches sociales vulnérables (30 MD)
 - Les incidences financières du programme d'une pension minimale (60 MD)
 - Une ligne de financement pour les petites et moyennes entreprises (Première tranche de 150 MD pour un total de 300 MD)

- La prise en charge par l'Etat du différentiel des taux d'intérêt sur les prêts des petites et moyennes entreprises (45 MD)
- Le mécanisme de garantie des crédits accordés aux entreprises et professionnels du secteur du tourisme et artisanat (Première tranche de 50 MD pour un total de 100MD).

D- Dépenses d'investissement et des opérations financières

Ces dépenses ont enregistré 2130 MD à fin août 2020, et vont atteindre 4042 MD d'ici fin 2020, y compris un montant de 255 MD pour honorer les engagements de l'Etat envers les « entrepreneurs de travaux publics ».

En conséquence, et compte tenu des dépenses d'interventions à caractère d'investissement, les dépenses totales à ce titre se sont élevées à 3264 DM à fin août 2020, soit un taux de réalisation de 47% en raison du retard dans le lancement de certains projets et programmes suite à la pandémie pendant le deuxième trimestre de 2020.

D'ici la fin de 2020, ces dépenses vont atteindre un montant de **6830 MD**. Sachant que ce montant prend en compte une économie de dépense de l'ordre de 488 MD et la programmation d'un montant de 245 MD pour les mesures au profit des entreprises affectées par la pandémie, en plus de l'allocation d'un montant de 300 MD (dont 50 MD s'inscrivent dans le cadre des interventions) pour honorer les engagements L'Etat envers les « Entrepreneurs de travaux publics ».

E- Dépenses imprévues et non réparties (1013MD) :

- **300 MD** : incidence financière de la troisième tranche de l'augmentation salariale (à partir du mois d'Aout 2020)
- **413 MD** : pour la régularisation d'une tranche des arriérés de l'Administration envers les fournisseurs publics qui sera dépensé selon l'avancement de la procédure de réalisation des PV de reconnaissance de dette
- **300 MD** : dépenses imprévues dont 84 MD ont été ordonnancées au 10 Octobre 2020

2- Dépenses de trésorerie

Elles comprennent le remboursement du principal de la dette publique et les prêts et avances nets du trésor :

- **Remboursement du principal de la dette publique :**

A fin Aout 2020, le remboursement au titre du principal de la dette publique a atteint **5120 MD** contre **5211 MD** pour la même période de 2019 soit une diminution de **-91MD**

Le remboursement au titre du principal de la dette publique s'élève à un montant d'environ **7454 MD** à la fin de 2020 contre **7916 MD** prévu à la loi des finances initiale soit une baisse de **-462 MD**

- **Prêts et avances nets du trésor**

Il est attendu que le poste prêts et avances nets de trésor s'élève à **545 MD** à fin 2020 soit une augmentation de **425 MD** par rapport aux prévisions de la loi des finances initiale .Ce montant est réservé à certains établissements publics pour honorer leurs engagements envers les bailleurs de fonds.

La dette publique

1- Service de la dette publique

Le service de la dette publique s'élève à 7646 MD à fin août 2020, contre 7568 MD enregistré à la même période de l'année 2019, soit une augmentation de 78 MD réparti entre intérêts (2526 MD) et principal (7916 MD).

Sur cette base, le service de la dette publique sera actualisé à **11825 MD** en 2020 contre 11678 MD prévu dans la loi de finances initiale et 9600,6 MD enregistré en 2019 entre Intérêts (charges de financement) de l'ordre de 4371 MD contre 3762 MD estimé, soit une augmentation de 609 MD et le principal de l'ordre de 7454 MD, contre 7916 MD estimé, soit une baisse de -462 MD.

2- Encours de la dette publique

L'encours de la dette publique va atteindre d'ici fin 2020 le montant de **99942 MD** contre 82554 MD à fin 2019, soit une augmentation de 17388 MD, dont 14095 MD consacré au

financement du déficit budgétaire et 2270 MD du à l'effet des taux de change et 1023 MD suite à l'augmentation des dépôts à la trésorerie générale.

Ainsi, l'encours de la dette publique à fin 2020 représente 90,0% du PIB contre 72,5% à fin 2019.

Déficit budgétaire et son financement

Le déficit budgétaire hors dons et confiscations actualisé pour l'année 2020 est estimé à **14936 MD** soit **-13,4%** du PIB contre 3782 MD ou - 3,0% du PIB prévu dans la loi de finances initiale, soit un creusement à hauteur de 11 154 MD ou -10,4% du PIB.

Compte tenu des ressources de dons et de confiscations (1207 MD), ce déficit se limite à 13729 MD soit - 12,4% du PIB.

Ce déficit sera financé par le recours au financement intérieur net à concurrence de 9568 MD et 4161 MD par le financement extérieur net.

Tableau des Equilibres Globaux du Budget de l'Etat

1- Ressources et Charges de l'Etat

		2019	LF 2020	Août 2020	LFC 2020
	Total Ressources de l'Etat	42273.6	47227.0	28963.3	51699.0
			11.7%	-0.9%	22.3%
1	Ressources du Budget	32184.6	35859.0	18668.6	29971.0
			11.4%	-10.8%	-6.9%
2	Ressources de Trésorerie	10089.0	11368.0	10294.7	21728.0
			12.7%	24.3%	115.4%
	Total Charges de l'Etat	42273.6	47227.0	28963.3	51699.0
1	Charges du Budget	35777.5	39191.0	22974.5	43700.0
2	Charges de la Trésorerie hors financement du déficit	6496.1	8036.0	5988.8	7999.0

2- Tableau des Opérations Budgétaire

		2019	LF 2020	Août 2020	LFC 2020
	Total Recettes du Budget	32184.6	35859.0	18668.6	29971.0
			11.4%	-10.8%	-6.9%
1	Recettes Fiscales	28900.9	31759.0	16704.8	26107.0
			9.9%	-10.5%	-9.7%
2	Recettes Non Fiscales	3034.6	3800.0	1433.7	2807.0
3	Dons	249.1	300.0	530.1	1057.0
	Total Dépenses du Budget	35777.5	39191.0	22974.5	43700.0
1	Dépenses de Rémunération	16765.0	19030.0	12642.0	19247.0
2	Dépenses de Gestion	1606.0	1743.0	757.0	2040.0
3	Dépenses d'Interventions	9970.0	9882.1	4920.0	12987.0
4	Dépenses d'Investissements	4125.0	3791.4	2087.0	3826.0
5	Dépenses des Opérations Financières	107.0	215.6	43.0	216.0
6	Charges de financement	3204.5	3762.0	2526.0	4371.0
7	Dépenses Imprévues et non réparties	0.0	766.9		1013.0
1	Déficit y compris dons extérieurs et confiscation	-3592.9	-3332.0	-4305.9	-13729.0
	En % du PIB	-3.1%	-2.7%		-12.4%
2	Déficit Primaire hors dons extérieurs et confiscation	-937.5	-20.0	-2310.5	-10565.0
	En % du PIB	-0.8%	0.0%	-2.1%	-9.5%

3	Déficit hors dons extérieurs et confiscation	-4142.0	-3782.0	-4836.0	-14936.0
	En % du PIB	-3.6%	-3.0%		-13.4%

Tableau des Opérations de Financement du Budget (Opérations de Trésorerie)

		2019	LF 2020	Août 2020	LFC 2020
	Total Ressources de Trésorerie	10089.0	11368.0	10294.7	21728.0
1	Total Ressources d'Emprunts	9692.5	11248.0	8485.4	21549.0
	Ressources d'Emprunts Extérieurs	7053.0	8848.0	4093.7	7282.0
	Ressources d'Emprunts Intérieurs	2639.5	2400.0	4391.7	14267.0
2	Total Autres Ressources de Trésorerie	396.5	120.0	1809.3	179.0
	Recouvrement du principal des Emprunts	182.2	120.0	91.2	179.0
	Autres Ressources de Trésorerie	214.3	0.0	1718.1	0.0

	Total Dépenses de Trésorerie	10089.0	11368.0	10294.7	21728.0
1	Remboursement du Principal de la Dette	6396.1	7916.0	5119.8	7454.0
	Principal de la Dette Intérieure	1163.1	3157.0	1642.5	3121.0
	Principal de la Dette Extérieure	5233.0	4759.0	3477.3	4333.0
2	Financement du Déficit y compris Dons et Confiscation	3592.9	3332.0	4305.9	13729.0
3	Prêts et Avances Nets du Trésor	100.0	120.0	869.0	545.0

Projet Equilibre du Budget de l'Etat 2021

1. Objectifs stratégiques pour la période 2021-2023

Les principaux objectifs stratégiques pour la période 2021-2023 ressortent des priorités du gouvernement pour la prochaine période dont essentiellement :

- Rétablir la soutenabilité des finances publiques.
- Reprise du rythme habituel de production au niveau des secteurs stratégiques qui soutiennent les ressources de l'Etat dont notamment les secteurs de l'énergie et des mines. Et ce dans le cadre d'un plan d'action qui tient compte de l'aspect stratégique et vital de ces secteurs avec la mise en place d'une politique économique et sociale inclusive des régions.
- Continuer à soutenir les entreprises touchées par la crise sanitaire (covid-19) et accélérer la mise en œuvre des mécanismes de financement pour tous les secteurs affectés et redynamiser le reste des programmes destinés aux entreprises en difficulté économique.
- La réforme de la logistique et la numérisation des services, des transports et des communications constituent une priorité nationale à fin d'améliorer le rythme de production et de l'exportation .De surcroit, il faut réduire les couts des services et de améliorer la compétitivité de l'économie nationale que ce soit au niveau du marketing ou bien l'attractivité des investisseurs.
- La maitrise de la gestion des dépenses publiques à travers une meilleure rationalisation de ces dépenses, l'élaboration d'un programme global pour la restructuration du secteur public par la modernisation des outils de travail et l'exploitation des opportunités offertes par les nouvelles technologies et enfin une intervention urgente pour soutenir financièrement les entreprises publiques les plus touchées par les répercussions de la pandémie du covid-19.

- Orientation de la compensation vers les couches sociales nécessiteuses dans le cadre d'une réforme du régime de la compensation et l'exploitation de la mise en œuvre de l'identifiant unique pour améliorer le ciblage, les statistiques et le contrôle.
- L'engagement de l'Etat à limiter la propagation de la crise sanitaire pour protéger les personnes vulnérables et les accompagner jusqu'à la fin de la pandémie et la lutte contre la pauvreté dans un cadre réaliste tenant compte des moyens de l'Etat pour permettre une amélioration progressive des indicateurs de pauvreté en adoptant une approche participative avec la société civile.

2. Cadre budgétaire à moyen terme 2021-2023

Les années à venir constituent une étape charnière et fondamentale dans la mise en œuvre des réformes structurelles nécessaires pour soutenir les fondements de l'économie globale et maîtriser les équilibres budgétaires.

Ainsi l'accent sera mis sur la reprise du rythme de croissance pour passer de **-7,3% en 2020 à 4% en 2021, 3% en 2022 et 3,1% en 2023**, et par conséquent améliorer les ressources propres de l'État en profitant de l'impact positif de la reprise de l'activité ce qui entrainera un accroissement moyen de **8.9%** pour les ressources propres dont **10.4% au titre des recettes fiscales pour la période 2021-2023**.

D'ailleurs, des efforts concertés seront fournis au niveau des dépenses pour mieux contrôler le déficit budgétaire et le limiter à 4% en 2023 notamment par la rationalisation des dépenses de rémunération, de subvention et l'allocation des crédits de développement en fonction des priorités fixées.

3. Orientations et objectifs principaux du budget de l'année 2021

Les orientations du budget 2021 se basent sur la réalisation des objectifs suivants :

- L'appui des ressources propres de l'Etat en profitant de l'impact positif de la reprise de la croissance attendu et des mesures prises pour stimuler l'économie.
- Fournir les ressources nécessaires pour réaliser la politique du gouvernement dans les domaines des transferts sociaux et les programmes spécifiques des secteurs les plus importants tels que la santé et l'éducation

- Soutenir les investissements publics, notamment les programmes de développement régional et les projets d'infrastructure et d'équipements publics.
- Rationaliser les dépenses de gestion de l'Etat
- Maitriser le déficit budgétaire

4. Hypothèses retenues pour la préparation du budget de l'Etat 2021 :

Les prévisions du budget de l'Etat sont basées sur les éléments suivants :

- Les résultats actualisés de toute l'année 2020 sur la base des résultats enregistrés au cours des huit premiers mois.
- Evolution des différents indicateurs économiques et un taux de croissance du PIB de 4 % aux prix constants en 2021 contre -7,3 % actualisé pour toute l'année 2020
- Un prix moyen du baril de pétrole « Brent » à 45 dollars pour toute l'année, et un taux de change du dollar à 2,800 dinars compte tenu des moyennes des taux de change actualisées à la fin de 2020.
- Augmentation des importations de **9,9%**, contre - 19,8%, actualisé pour l'année 2020.

5. Equilibre du budget de l'Etat pour l'année 2021

Le budget de l'Etat est estimé à **52617 MD** soit une augmentation de 1,8 % par rapport aux résultats actualisés de 2020.

- **Les recettes du budget**

- Augmentation **des recettes fiscales** de **13,9%** pour atteindre **29 725 MD**, réparties comme suit :
 - Impôts direct** : **12805 MD** soit une évolution de **10%**
 - Impôts indirects** : **16920 MD** soit une évolution de **16,9 %**
- Mobilisation de **2484 MD** au titre **des recettes non fiscales** (recouvrement du principal de la dette non compris) contre 2807 MD prévu pour 2020 reparti comme suit :

- ✓ **667 MD** au titre des revenus du **pétrole et du gaz**
- ✓ **800 MD** au titre des dividendes et des excédents des entreprises et établissements publics
- ✓ **50 MD** au titre de revenus de confiscation
- Mobilisation de **800 MD** au titre de **dons extérieurs** contre **1057 MD** révisé pour l'année 2020

- **Les dépenses du budget**

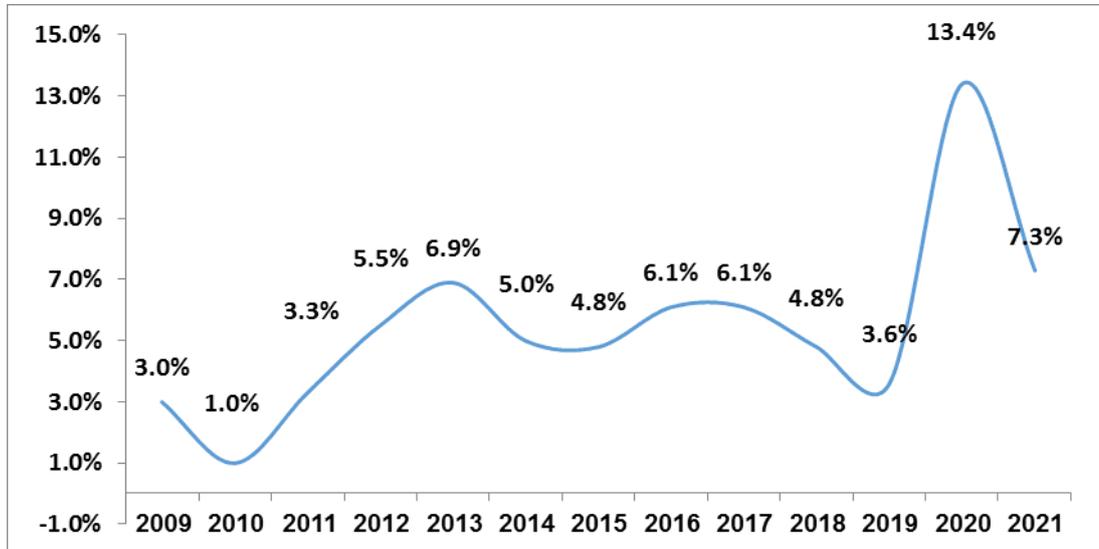
Au titre de l'année 2021 **les dépenses du budget de l'Etat** sont estimées à 41016 MD soit une diminution de -2684 MD ou -6,1 % par rapport aux résultats attendus de 2020.

- **20118 MD** au titre des **dépenses de rémunération** ce qui représente **16,6%** du PIB contre 19247 MD ou 17,3 % du PIB actualisé pour l'année 2020
- **3401 MD** au titre des dépenses de compensation et qui concernent :
 - Produits de base : 2400 MD**
 - Carburant et électricité : 401 MD**
 - **Transport : 600 MD** soit le même montant probable pour 2020. Ce montant concerne la compensation du transport scolaire et universitaire, le transport à tarif réduit, et le transport gratuit pour certaines catégories spécifiques.
- **Allocation de 7148 MD, soit 5,9% du PIB**, au titre des **dépenses à caractère d'investissement** composées des dépenses d'investissement, d'opérations financières et d'interventions à caractère d'investissement.
- Remboursement de **15776 MD** au titre du service de la dette publique : Principal (11501 MD) et intérêts ou charges de financement (4275 MD)

- **Le déficit et son financement**

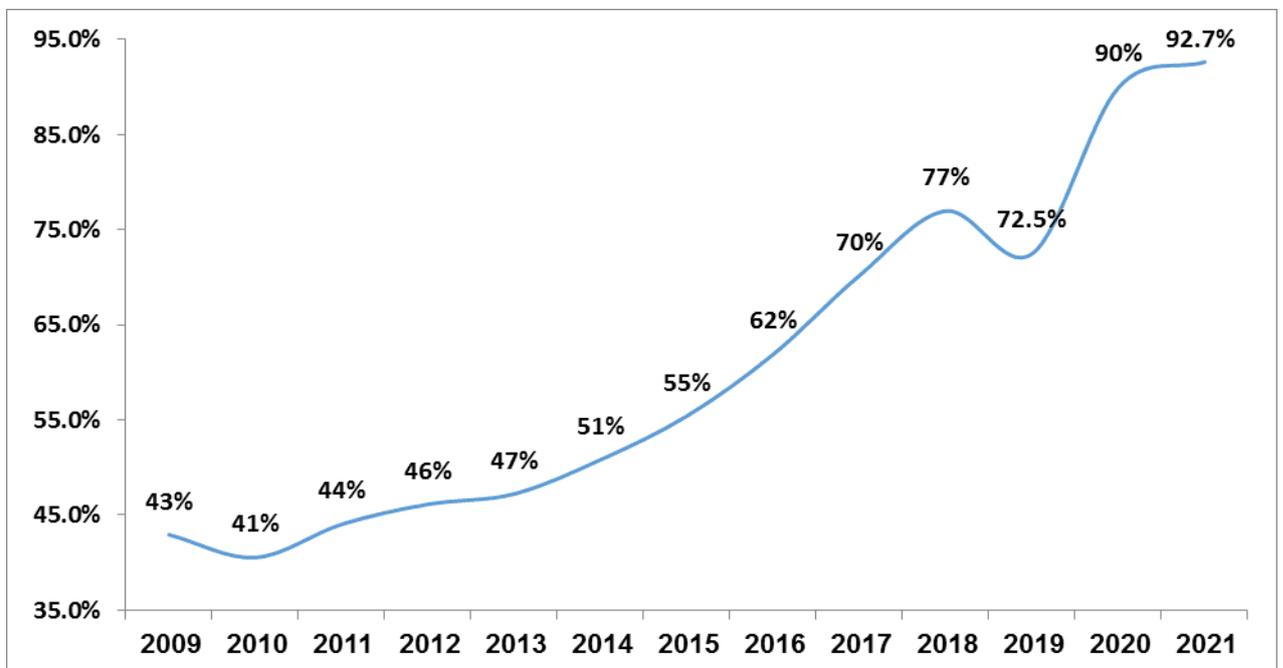
Le déficit budgétaire hors dons et confiscation, est estimé à **8857 MD** soit **7,3%** du PIB contre **14936 MD** soit **13,4%** actualisé pour l'année 2020. Quant au déficit y compris dons et confiscations (850 MD) il se rétablit à 8007 MD soit 6,6% du PIB, ce qui nécessite la mobilisation des ressources d'emprunt pour financer le budget dans la limite de **19508 MD** pour l'année 2021 dont 2900 MD d'emprunts intérieurs et le reste en recourant à des emprunts extérieurs.

Graphique Evolution de la part du déficit budgétaire du PIB



Sur cette base, l'encours de la dette publique devrait atteindre **92,7%** du PIB à fin de 2021 contre 90% à fin de 2020 et 72,5% enregistré en 2019.

Graphique Evolution de la part de la dette publique du PIB



Le tableau suivant retrace l'équilibre du budget de l'Etat pour 2021 selon la nouvelle nomenclature de la loi organique du budget:

Tableau des Equilibres Globaux du Budget de l'Etat

1- Ressources et Charges de l'Etat

		LF 2020	LFC 2020	LF 2021
	Total Ressources de l'Etat	47227.0	51699.0	52617.0
1	Ressources du Budget	35859.0	29971.0	33009.0
2	Ressources de Trésorerie	11368.0	21728.0	19608.0
	Total Charges de l'Etat	47227.0	51699.0	52617.0
1	Charges du Budget	39191.0	43700.0	41016.0
2	Charges de la Trésorerie hors financement du déficit	8036.0	7999.0	11601.0

2- Tableau des Opérations Budgétaires

		LF 2020	LFC 2020	LF 2021
	Total Recettes du Budget	35859.0	29971.0	33009.0
1	Recettes Fiscales	9.0% 31759.0	-6.9% 26107.0	10.1% 29725.0
2	Recettes Non Fiscales	9.2% 3800.0	-9.7% 2807.0	13.9% 2484.0
3	Dons	300.0	1057.0	800.0
	Total Dépenses du Budget	39191.0	43700.0	41016.0
1	Dépenses de Rémunération	7.7% 19030.0	22.1% 19247.0	-6.1% 20118.0
2	Dépenses de Gestion	1743.0	2040.0	1900.0
3	Dépenses d'Interventions	9882.1	12987.0	9720.0
4	Dépenses d'Investissements	3791.4	3826.0	4033.0
5	Dépenses des Opérations Financières	215.6	216.0	302.0
6	Charges de financement	3762.0	4371.0	4275.0
7	Dépenses Imprévues et non réparties	766.9	1013.0	668.0
1	Résultat Primaire y compris dons extérieurs et confiscation	430.0	-9358.0	-3732.0
	En % du PIB	0.3%	-8.4%	-3.1%
2	Résultat Global y compris dons extérieurs et confiscation	-3332.0	-13729.0	-8007.0

	En % du PIB	-2.7%	-12.4%	-6.6%
3	Résultat Global hors dons extérieurs et confiscation	-3782.0	-14936.0	-8857.0
	En % du PIB	-3.0%	-13.4%	-7.3%

PARTIE II

Les Ressources de l'Etat 2021

Les ressources de l'Etat pour l'année 2021 sont estimées à **52617 MD**, soit une augmentation de 918 MD ou 1,8% rapportée aux les résultats actualisés de l'année 2020. Les ressources l'Etat pour l'année 2021 et leur évolution par rapport aux résultats actualisés de l'année 2020 se présentent comme suit :

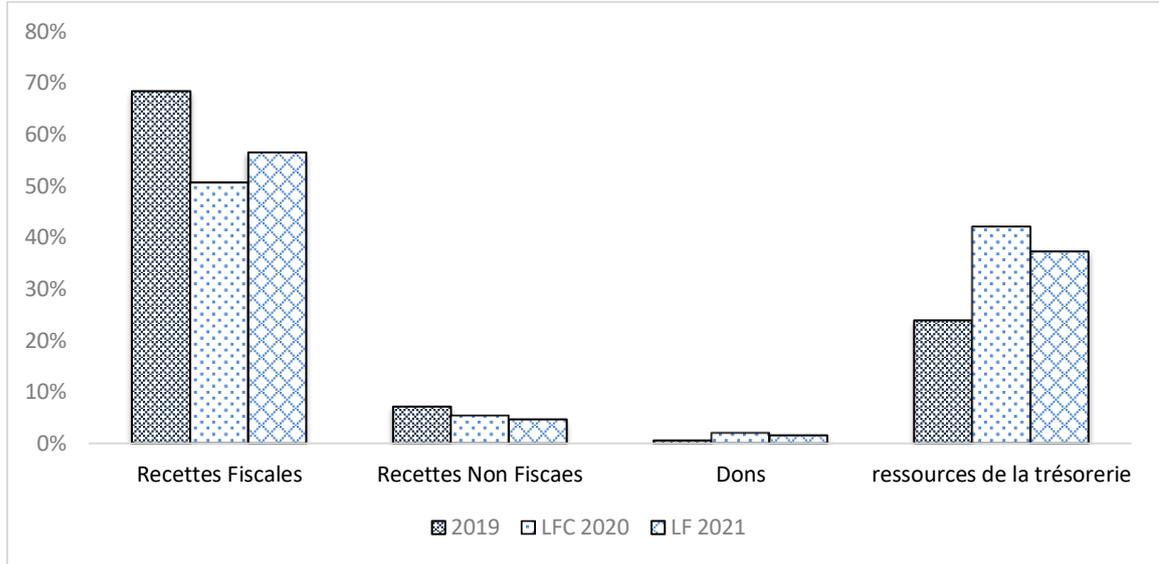
EN MD			
	2020		2021
	LF	LFC	LF
<i>Recettes Fiscales</i>	31 759	26 107	29 725
<i>Recettes Non Fiscales</i>	3 800	2 807	2 484
<i>Dons</i>	300	1 057	800
<i>Recettes Budgétaires</i>	35 859	29 971	33 009
<i>Ressources de Trésorerie</i>	11 368	21 728	19 608
<i>Ressources de l'Etat</i>	47 227	51 699	52 617
	11.7%	22.3%	1.8%

Cette évolution est principalement due à :

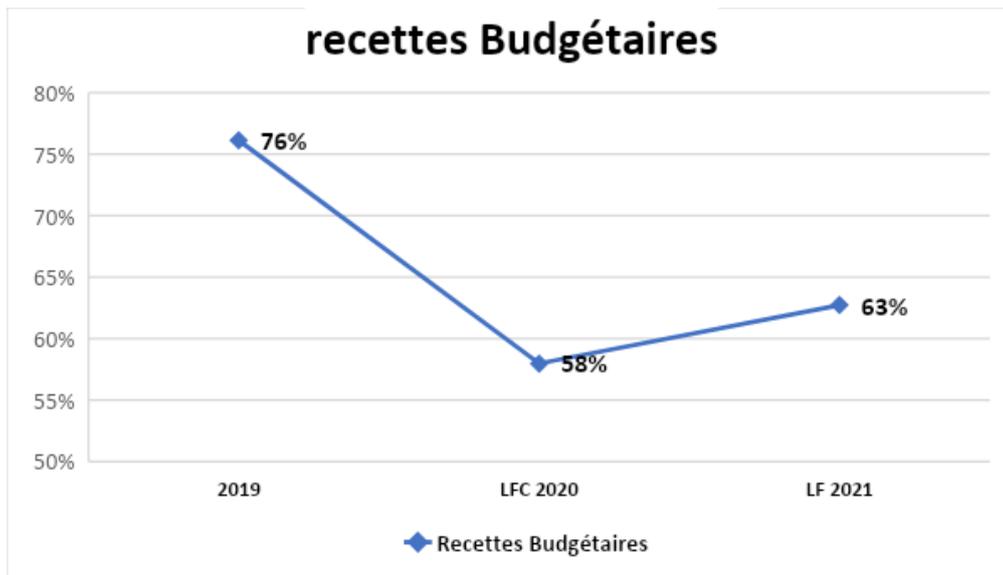
- L'augmentation des recettes fiscales de 3618 MD, ou 13,9 %
- La baisse des recettes non fiscales de - 323 MD ou - 11,5 %
- La diminution des dons de - 257 MD ou - 24,3 %
- La baisse des ressources de trésorerie de - 2120 MD ou -9,8 %

La structure les ressources du budget de l'Etat est répartie à concurrence de 56% de recettes fiscales 37% de ressources de trésorerie et le reste de recettes non fiscales et de dons.

Graphique La structure des ressources de l'Etat



La part des recettes budgétaires dans l'ensemble des ressources de budget de l'État a connu une baisse remarquable au cours des années 2020 et 2021 enregistrant un taux de 58% en 2020, contre 76% en 2019 et 63% prévu pour 2021 comme le montre le graphique suivant :



I Recettes budgétaires

1. Les recettes fiscales

Les recettes fiscales pour l'année 2021 se relèvent à **29725 MD**, contre 26107 MD actualisé pour 2020, enregistrant une augmentation de 3618 MD, ou 13,9%, contre une baisse probable de 9,7% pour l'année 2020 rapporté à 2019.

Compte tenu des régimes, 75% des recettes fiscales proviennent de régime intérieur et 25 % de l'importation.

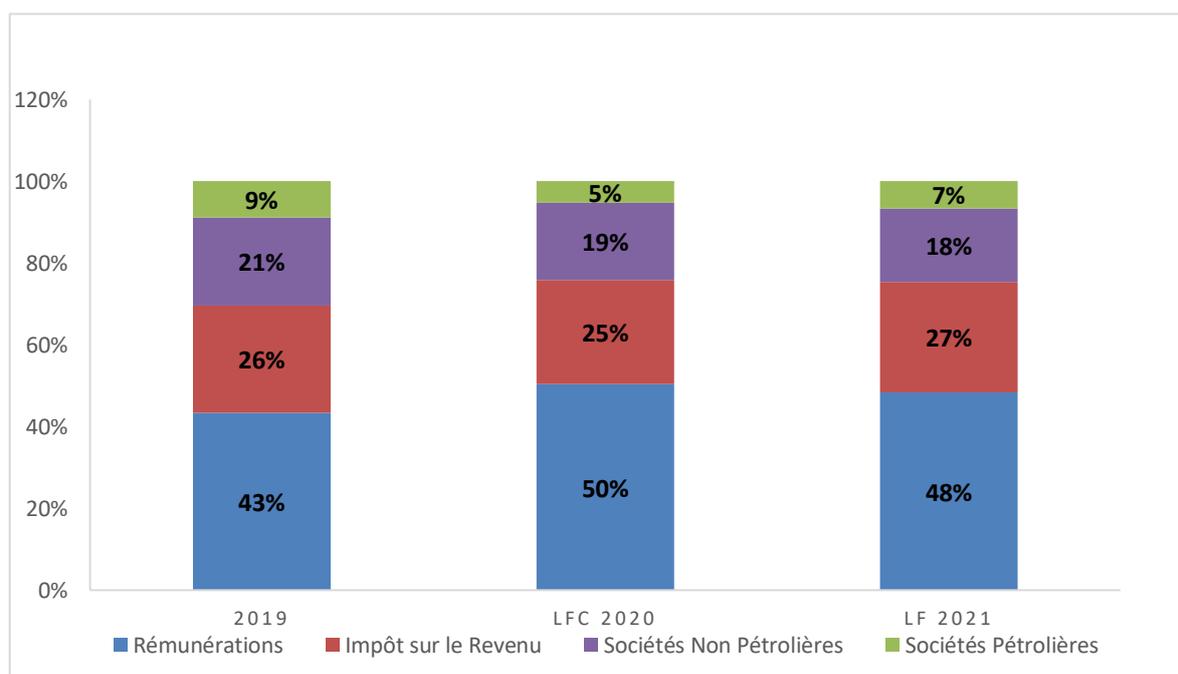
- Les recettes fiscales du régime intérieur vont augmenter de **+ 2596 MD**, ou **13,3 %** au cours de 2021, contre une baisse probable de -9% pour l'année 2020, et ce en rapport avec l'amélioration prévue de la croissance économique.
- Les recettes fiscales provenant de l'importation vont s'accroître de **1022 MD**, ou **15,6 %** contre une baisse probable de -11,6% pour l'année précédente, et ce en relation avec l'évolution des importations prévue de 9,2 %.

Le tableau suivant récapitule l'évolution des recettes fiscales par rapport aux résultats probables de 2020 et ceux enregistrés en 2019 :

	En MD			
	2019	2020		2021
	Réultat	LF	LFC	LF
Impôts Directs	12 648,4 39,5%	13 662,0 9,6%	11 637,0 -8,0%	12 805,0 10,0%
Impôts Indirects	16 252,5 5,3%	18 097,0 8,9%	14 470,0 -11,0%	16 920,0 16,9%
Total	28 900,9 17,9%	31 759,0 9,2%	26 107,0 -9,7%	29 725,0 13,9%

- ❖ **Impôts Directs : 12805 MD**, enregistrant une augmentation de 10% par rapport aux résultats prévus pour l'année 2020 contre une baisse actualisée de -8%, en 2020. Cette augmentation provient principalement du rendement de nouvelles mesures fiscales proposées dans la loi des finances.

Graphique La Structure des Impôts Directs

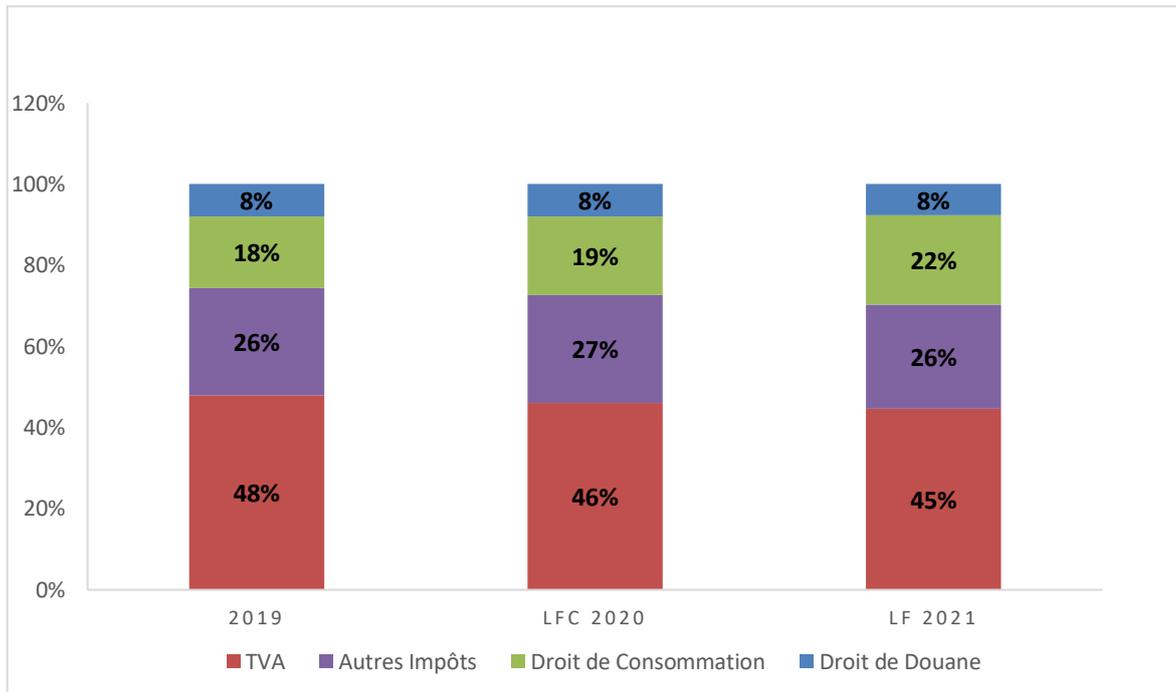


Les impôts directs de l'année 2021 se caractérisent par :

- L'augmentation du rendement de l'IRPP de 840 MD ou 9,5 % par rapport aux résultats actualisés de 2020 contre 0,1 % actualisé en 2020
- Accroissement du rendement de l'IS de 328 MD ou 11,7 % en comparaison avec les résultats actualisés de 2020 contre -26,6 % actualisé en 2020. Ceci est notamment dû à l'évolution du rendement de l'IS des sociétés pétrolières en relation avec l'évolution du volume de la production nationale du pétrole brut et du gaz d'environ 15 %

- ❖ **Impôts Indirects : 16920 MD** soit une augmentation de 2450 MD ou 16.9% par rapport aux résultats prévus pour l'année 2020 contre -11% actualisé en 2020.

Graphique Structure des Impôts Indirects



Les prévisions des impôts indirects de 2021 se caractérisent par :

- **Les droits de douanes** : + 155 MD ou 13,5% par rapport aux résultats actualisés de 2020 contre -10,6% en 2020, et ce en rapport avec l'évolution des importations qui prévue de 9,2 %.
- **La TVA** : +880 MD ou 13,2% par rapport aux résultats actualisés pour l'année 2020 contre - 14,4 % en 2020, justifiable notamment par un taux de croissance de 4 % prévu pour 2021.
- **Les droits de consommation** : +917 MD ou 32,8 %, par rapport aux résultats actualisés de 2020 contre -2,7 % actualisé en 2020 en rapport spécifiquement avec l'augmentation des droits de consommation sur les vins et bières (+150 MD) et les produits pétroliers (+73 MD) ainsi que la création d'un droit sur le sucre (+32 MD).

Le montant de 917 MD est réparti comme suit :

- +397 MD au titre du tabac et allumettes
- +160 MD au titre des produits pétroliers
- +220 MD au titre des boissons alcoolisées
- +23 MD au titre des voitures
- + 117 MD au titre d'autres produits

2. Recettes non fiscales :

Pour l'année 2021 un montant de **2484 MD** sera mobilisé au titre de recettes non fiscales contre 2807 MD actualisé pour 2020 soit une baisse de -323 MD ou -11.5%.

Le Tableau ci-après décrit l'évolution des recettes non fiscales.

EN MD

	2019	2020		2021
	Résultat	LF	LFC	LF
Revenus Pétroliers	532	700	347	361
Redevance Gazoduc	323	550	279	306
Dividendes et excédents des entreprises et établissements publics	1 068	1 389	968	800
Versements et contributions des caisses de sécurité sociale	78	88	88	88
Confiscation	300	150	150	50
Autres recettes	734	923	975	879
Total Recettes Non Fiscales	3 035	3 800	2 807	2 484

Ces prévisions ont été déterminées sur la base de :

- ✓ 361 MD au titre des produits de la vente de la part de l'Etat du pétrole brut
- ✓ 306 MD au titre de la redevance du gazoduc tuniso-algérien. Ce montant est fixé sur la base de la vente du gaz algérien estimé à 10 milliard de mètres cubes.
- ✓ 800 MD au titre des produits des dividendes et excédents des entreprises et établissements publics.
- ✓ 50 MD au titre d'une tranche des capitaux et propriétés confisqués.

3. Les Dons

Un montant de **800 MD** sera mobilisé contre 1057 MD actualisé en 2020 au titre de dons provenant de l'Union européenne (240 millions d'euros).

II. Ressources de trésorerie

Les estimations des ressources de trésorerie (selon la nouvelle nomenclature budgétaire) sont fixées pour l'année 2021 à **19608 MD** sur la base du financement du déficit budgétaire et du remboursement de la dette publique pour l'année 2021. Ces ressources se présentent comme suit :

	LFC 2020	LF 2021
Total Ressources de Trésorerie	21 728	19 608
Ressources d'Emprunts	21 549	19 508
Emprunts Extérieurs	7 282	16 608
Emprunt extérieurs affectés	849	890
Prêts rétrocédés	120	175
Appui Budgétaire	6 313	5 253
Marché Financier International	0	10 290
Emprunts Intérieurs	14 267	2 900
Autres Ressources de Trésorerie	179	100
Recouvrement du principal des prêts et Avances du Trésor	179	100

Troisième Partie
Dépenses du Budget de l'Etat
Année 2021

1. Le projet de budget de l'Etat de l'année 2021 s'inscrit, à l'instar du budget de 2020, dans le cadre de l'application des dispositions de la loi organique du budget N° 2019-15 du 13 février 2019 et surtout les articles 15,16 et 18 et ce, en adoptant un découpage programmatique.

Ce découpage est basé sur des missions et programmes qui traduisent des politiques publiques à travers des objectifs dont la réalisation est mesurée par des indicateurs de performance d'une part et d'autre part sur une classification budgétaire selon le caractère économique de la dépense réparties en sept sections comme suit :

- Les dépenses de rémunération
- Les dépenses de gestion
- Les dépenses d'interventions
- Les dépenses d'investissement
- Les dépenses des opérations financières
- Les charges de financement
- Les dépenses imprévues et non réparties

Il convient de rappeler que suite à la nouvelle nomenclature il a été décidé ce qui suit :

- L'abandon de la répartition du budget en titre un et titre deux et aussi en parties
 - La réduction des parties de 12 à 7
 - Reclassement des dépenses conformément aux classifications internationales basées sur le caractère économique de la dépense et l'abandon des sources de financement comme critère de classification.
2. Les prévisions des dépenses du projet de budget de l'État pour l'année 2021 ont été déterminées à la lumière des orientations mentionnées dans la circulaire n ° 16 du 14 mai 2020, relative à la préparation du projet de budget de l'Etat pour l'année 2021. Cette circulaire a stipulé principalement que le budget 2021 s'inscrit dans le contexte de la crise économique et financière mondiale résultant de la propagation de la

pandémie du corona virus et ses implications et effets directs sur l'économie nationale, les finances publiques et les équilibres globaux.

Pour contrer les répercussions négatives de la crise et limiter ses effets secondaires sur plusieurs secteurs tels que le tourisme, le transport, l'artisanat, le commerce extérieur et les industries exportatrices, le gouvernement a pris un ensemble de mesures exceptionnelles à caractère économique, financier et social.

Les mesures à caractère économique et financier visent à protéger le tissu économique national affecté par la crise, afin de lui permettre de conserver les emplois et de garantir un minimum de revenu aux petites et moyennes entreprises concernées.

Quant aux mesures à caractère social, elles s'adressent principalement aux groupes sociaux vulnérables et démunis, aux revenus limités et aux personnes handicapées.

3. Pour faire face à cette situation critique, et la nécessité de maîtriser le niveau d'endettement à travers la réduction autant que possible du ratio de déficit budgétaire par rapport aux résultats actualisés de l'année 2020, un certain nombre de mesures seront prises en 2021, dont notamment :

- Accorder une attention particulière au secteur de la santé par l'augmentation des crédits qui lui sont alloués et ce pour continuer le financement du plan national de prévention et de la lutte contre la pandémie du corona virus.
- Limiter les nouveaux recrutements à **16 501 postes** parmi les sortants des écoles de formation et au profit de certains secteurs sensibles (Ministères de l'éducation, défense nationale et intérieure) en plus de certaines spécialités prioritaires.
- Couvertures des besoins urgents par le redéploiement des ressources humaines entre les structures ministérielles ou établissements publics ou entre régions.
- Une meilleure maîtrise et rationalisation des dépenses de gestion avec une diligence à la mise en place d'un programme pour la régularisation des arriérés de l'Administration envers les fournisseurs publics.

- Accorder une priorité absolue aux programmes et projets entamés et suspendus afin de les achever et le lancement de la réalisation de nouveaux projets décidés au moyen du cadre unifié de l'évaluation et la gestion des investissements afin d'accélérer le rythme de développement des régions et améliorer les conditions de vie des citoyens.
4. Sur cette base **les dépenses du budget de l'Etat de l'année 2021** ont été arrêtées à **41016 MD** contre 43700 MD actualisées pour l'année 2020 soit une diminution de - **2684 MD** représentant -6,1 % (et une augmentation de **1825 MD** ou **4,6 %** en comparaison avec les crédits prévus à la loi des finances de l'année 2020.)
5. Les dépenses du budget de l'année 2021 sont réparties comme suit :

EN MD

	LF 2020	2020 Actualisée	Estimations 2021
Dépenses de rémunération	19 030	19 247	20 118
Dépenses de gestion	1 743	2 040	1 900
Dépenses d'intervention	9 882	12 987	9 720
Dépenses d'investissement	3 791	3 826	4 033
Dépenses des opérations financières	216	216	302
Dépenses de financement	3 762	4 371	4 275
Dépenses imprévues et non affectées	767	1 013	668
TOTAL GENERAL	39 191	43 700	42 016

Ceci sans tenir compte du remboursement du principal de la dette dans la limite de 11501 MD, classé selon les dispositions de l'article 17 de la loi organique du budget parmi les **charges de trésorerie**. Les intérêts de la dette publique sont classés parmi les dépenses de la partie 6 (dépenses de financement) selon les dispositions de l'article 15 de la loi organique du budget. Ainsi les charges totales du budget de l'Etat au titre de 2021 s'élèvent à **52617 MD** (dont 100 MD au titre de prêts et avances de trésorerie).

6. Il convient de signaler que les dépenses de développement atteindront en 2021 environ 7148 MD réparties selon la nouvelle classification comme suit :

	LF 2020	2020 Actualisée	Estimations 2021
Dépenses d'interventions (Développement)	2766	2788	2813
Dépenses d'investissements	3 791	3826	4 033
Dépenses des opérations financières	216	216	302
Total Général	6 773	6830	7148

7. Au vu de ce qui précède la répartition des crédits de 2021 sera effectuées sur 34 missions ordinaires et 7 missions spécifiques comprenant 106 programmes.
8. Le montant total des dépenses (**41016 MD**) comprend des subventions au profit des établissements publics à caractère administratif et non administratif d'une valeur de **2726 MD** en plus des ressources propres de ces établissements dans la limite de **1188 MD**. Ainsi le budget global de ces établissements s'élève à **3914 MD**.

Le tableau suivant recapitule les budgets de ces établissements, leurs sources de financement et leur répartition selon les catégories des dépenses :

EN MD

	Subvention Etat		Ressources Propres		TOTAL	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Dépenses de Rémunérations	1 071	1237	293	316	1 364	1553
Dépenses de Gestion	638	749	837	838	1475	1587
Dépenses d'intervention	360	740	32	34	392	774
TOTAL	2069	2726	1162	1188	3231	3 914

9. Ces estimations ont été arrêtées sur la base de :

- La Prise en compte d'un prix moyen du pétrole Brent de 45 dollars US pour toute l'année
- L'affectation d'une subvention de **500 MD** au titre de la diversification des sources de financement des caisses sociales (produit de la contribution sociale solidaire)
- Affectation d'un montant de **3401 MD** pour la compensation directe des :
 - Produits de base : **2400 MD**
 - Carburant et Electricité : **401 MD**
 - Transport : **600 MD**

10. Les crédits proposés selon les différentes missions et missions spécifiques pour l'année 2021 sont repartis conformément au tableau suivant :

Missions et missions spéciales	LF 2020	2020 Actualisée	Estimations 2021
1- Assemblée des Représentants du Peuple	43 903	43 903	42 839
2- Présidence de la République	140 953	140 953	169 000
3- Présidence du Gouvernement	197 855	197 855	207 809
4- Mission Intérieur	3 712 321	3 745 111	3 927 000
5 - Mission Affaires Locales et Environnement	1 156 941	1 201 941	1 230 000
6- Mission Justice	742 205	732 205	780 000
7- Mission Affaires Etrangères	270 543	270 543	287 000
8- Mission Défense Nationale	3 241 777	3 218 822	3 440 000
9- Mission Affaires Religieuses	149 044	149 044	164 000
10- Mission Finances			
1-10 Finances	913 088	1 093 088	1 175 000
2-10 Développement, Investissement et Coopération Internationale	889 831	149 044	890 300
11- Mission Domaine de l'Etat et Affaires Foncières	73 352	73 352	75 500
12- Mission Agriculture Ressources Hydrauliques et pêche	1 726 890	1 760 890	1 780 000
13- Mission Industrie Energie et Mines	2 157 161	2 583 161	679 000
14- Mission Commerce et développement des exportations	2 003 707	3 553 707	2 605 500
15- Mission Technologie de Communication	133 501	113 501	134 000
16- Mission Tourisme	157 582	177 582	160 000
17- Mission Equipement et Habitat et Aménagement du Territoire	1 479 112	1 634 112	1 735 000
18- Mission Transport et logistique	728 650	828 650	829 500
19- Mission Affaires Culturelles	351 000	341 000	358 400
20- Mission Jeunesse Sport Intégration Professionnelle			
1-20 Affaires de la jeunesse et du sport	755 777	802 977	778 000
2-20 Formation professionnelle et Emploi	917 637	962 637	968 000
21- Mission Femmes Faible et Personnes Agées	190 379	185 379	196 000
22- Mission Santé	2 544 430	2 864 430	2 885 000
23- Mission Affaires Sociales	1 631 094	2 658 094	1 955 000
24- Mission Education	6 509 948	6 479 948	6 728 000
25- Mission Enseignement Supérieur et Recherche Scientifique	1 782 591	1 762 591	1 828 000
26- Conseil Supérieure de la Magistrature	8 800	8 800	6 865
27- Cour Constitutionnelle	6 140	6 140	6 496
28- Cour des Comptes	20 225	20 225	25 719
29- Instance Supérieure Indépendantes des Elections	25 666	25 666	26 504
30- Dépenses de Financement	3 762 000	4 371 000	4 275 000
31- Dépenses Imprévues et non affectées	766 897	1 012 862	667 568
TOTAL GENERAL	39 191 000	43 700 000	41 016 000

I- Dépenses de rémunération :

11. Les dépenses de rémunération ont été fixées pour l'année 2021 à **20118 MD** contre **19030 MD** prévu pour l'année 2020 soit une augmentation de **5,7 %**.

Ces dépenses représentent :

- **16,6 %** du PIB
- **49,0 %** des dépenses du budget de l'Etat contre **48,5 %** au niveau de la loi des finances 2020 et 44 % de l'année 2020 actualisée

L'augmentation évaluée à 1088 MD est répartie comme suit :

- Incidence financière annuelle du programme de l'augmentation des salaires tranche Aout 2020 : 720 MD
- Recrutement 2021 (16 501 postes) : 268 MD
- Actualisation des augmentations spécifiques aux militaires et autres conventions sectorielles : 100 MD

Les nouveaux recrutements estimés à 16 501 postes sont répartis par secteur comme suit :

- ✓ Ministère de l'éducation : 6260 postes
 - Titularisation suppliants primaire : 2686 postes
 - Titulaires des maitrises appliquées (promotion 2019) : 2574 postes
 - Titularisation des suppliants primaire et secondaires : 1000 postes
- ✓ Ministère de l'intérieure (sortants des écoles de formation) : 6000 postes
- ✓ Ministère de la défense Nationale : 3344 postes
 - Sortants des écoles militaires : 763 postes
 - Postes militaires : 2500 postes
 - Divers postes : 81 postes
- ✓ Ministère de la justice : 364 postes
 - Magistrat catégorie 1 : 364 postes
 - Prisons et Rééducation : 120 postes
- ✓ Ecoles de formation
 - ENA : 50

- Institut Economie Douanière et Fiscale : 18
 - Ecoles Normales Supérieures : 15
- ✓ Divers postes : 450 postes

Dans le cadre de l'appui au secteur de l'éducation par des ressources humaines spécialisées et en plus des recrutements programmés ci-dessus indiquées, des contrats ont été établis avec 300 conseillers pédagogiques et 500 ouvriers afin de couvrir les insuffisances dans ces spécialités au niveau des établissements scolaires.

12. Conformément à l'article 45 de la loi organique du budget N° 2019-15 du 13 février 2019 et surtout son cinquième alinéa et du deuxième alinéa de l'article 70, le nombre total du personnel autorisé au titre de l'année 2021 est fixé à 644 872 agents.

Ce nombre comprend les agents autorisés au titre de l'année 2021 au profit de l'ARP, Présidence de la République, Conseil supérieure de la magistrature, Cour constitutionnelle, Cour des comptes, y compris les services centraux et régionaux et le personnel des établissements publics dont les budgets sont rattachés pour ordre au budget de l'Etat.

II- Dépenses de Gestion

13. Les dépenses de gestion de l'année 2021 sont estimées à **1900 MD** contre **1743 MD** prévues par la loi des finances 2020 soit une augmentation de **157 MD** représentant un taux de **8,3 %**.

Sachant que les dépenses actualisées de 2020 ont atteint 2040 MD suite à l'allocation de :

- 150 MD pour la constitution d'un stock stratégique de médicament pou faire face à la pandémie du corona virus
- 147 MD au titre des paiements d'une tranche des arriérés au profit des fournisseurs publics.

14. Les dépenses de gestion sont réparties comme suit : **1151 MD** au titre des dépenses de gestion des ministères et **749 MD** au titre de subventions de gestion au profit des établissements publics.

Les ressources propres de ces établissements affectées pour les dépenses de gestion sont estimées à **838 MD**. Ainsi le montant total des dépenses de gestion dans le budget des établissements publics s'élèvent à **1587 MD** réparties par secteur comme suit :

EN MD

Etablissements sous tutelle des ministères	Subvention	Recettes propres	Total des dépenses de gestion
Santé	234	624	858
Enseignement supérieur et recherche scientifique	84	37	121
Education	154	15	169
Agriculture	28	50	78
Justice	41	6	47
Défense Nationale	43	33	76
Emploi et Formation Professionnelle	40	5	45
Intérieur	23	6	29
Jeunesse et Sports	15	12	27
Tourisme	16	1	17
Autres	71	49	120
Total	749	838	1587

III- Dépenses d'interventions hors compensation.

15. Les dépenses d'interventions hors compensation sont estimées pour l'année 2021 à **6319 MD** contre **5702MD** prévues par la loi des finances 2020 et **6751 MD** actualisées au titre de 2020.

16. Ces dépenses sont réparties entre dépenses d'interventions ordinaires dans la limite de **3326 MD** et dépenses d'interventions à caractère d'investissements dans la limite de **2813 MD**.

17. Les dépenses d'interventions ordinaires sont destinées à financer les interventions de l'Etat au titre de :

En MD

	Prévisions 2021
Soutien des catégories sociales à faible revenus	833
Diversification des sources de financement Caisses de Sécurité sociale	500
Fond d'appui à la décentralisation	708
Bourses et prêts universitaires	218
Programme des pensions minimales	100

18. Soutien des catégories sociales à faible revenus Un crédit de **833,6 MD** est inscrit dans le Budget 2021 au titre du soutien des catégories à faibles revenus. Ces crédits seront affectés notamment comme suit :

Soutien des catégories à faible revenu

- Octroi de subventions régulière de 180 Dinars par mois en faveur de **285 milles Familles** nécessiteuses en plus de 10 Dinars par mois pour chaque enfant scolarisé (3 enfants au maximum par famille) et 20 Dinars pour l'enfant handicapé de 654 MD
- Aides à l'occasion de la rentrée scolaire et universitaire **18,5 MD**
- Aides à l'occasion des fêtes religieuses **52 MD**
- Aides conjoncturelles **4 MD**
- Gratuité du transport terrestre aux enfants des familles nécessiteuses **7 MD**
- Financement de petits projets au profit des catégories vulnérables. **5MD**

Prise en charge des handicapés

- Aides pour la création de sources de revenus en faveur des handicapés pour 2.9 MD
- Subventions au profit des associations œuvrant dans le domaine des

handicapés 29 MD

- Gestion des centres de soins aux personnes âgées et handicapées, des complexes de la jeunesse et des centres d'enfants en âge préscolaire 43,9 MD.

Il est à souligner que les catégories à faible revenu bénéficient d'un autre côté de la couverture sanitaire répartie entre :

- Carnet de soins gratuit 285 000
- Carnet de soins à tarif réduit 623 000

19. Fond de soutien à la décentralisation : Les crédits destinés au soutien des collectivités locales sont estimés à **708,2 MD** contre 645 MD prévus en 2020 y compris les crédits alloués au « fonds de coopération des collectivités locales » pour renforcer davantage leurs capacités financières et leur permettre de gérer leurs affaires conformément à la constitution.

Dans le cadre de ce fonds le soutien annuel de l'Etat aux collectivités et le fonds de coopération des collectivités locales ont été intégrés.

Ce montant est reparti comme suit :

- **580 MD** au titre du soutien ordinaire au profit des collectivités locales
- **13,5 MD** au titre du soutien exceptionnel au profit des collectivités locales
- **25 MD** au titre de la régularisation d'une tranche des dettes des municipalités
- **100 MD** représentant les crédits transférés du fonds de coopération des collectivités locales qui sera supprimé par la loi des finances 2021

Les crédits de ce fonds spécial seront repartis conformément aux dispositions de la constitution et aux critères prévus par le code des collectivités locales et les textes à caractère d'application qui seront publiés.

20. Bourses et Prêts universitaires Un crédit de **217,8 MD** sera accordé au titre des bourses et prêts universitaires. Le montant des bourses accordées à l'intérieur de la république est de l'ordre de **156.7 MD** et concerne **45 %** des étudiants dont l'effectif global est estimé à **233.854 étudiants**.

Ainsi que **2 609 étudiants** bénéficieront de bourses universitaires à l'étranger pour un coût de **38.1 MD** et ce compte tenu des dépenses d'assurance, d'inscription et fournitures scolaires et billets d'avions.

De même, un crédit de **17,5 MD** sera accordé en faveur de **35 000 étudiants** au titre de bourse d'intégration dans la vie universitaire et ce pour que chaque bachelier provenant d'une famille pauvre ou à revenu moyen bénéficie d'une bourse de 500 Dinars.

21. Les dépenses d'interventions à caractère d'investissement et estimées à **2813 MD**, concernent essentiellement des crédits au titre de l'appui à l'investissement et le soutien des interventions et remboursement des emprunts et subvention d'équilibre financier au profit établissements publics non soumis au code de la comptabilité publique.

22. Ces dépenses sont réparties comme suit :

Libellés	EN MD
	Montant
Transferts au titre de l'investissement	398
Encouragements Directs	361
Interventions dans le secteur social	469
Intervention dans le secteur économique	1393
Interventions dans le secteur de l'éducation et de la formation	25
Remboursement des crédits	60
Subvention d'équilibre financier	107

IV- Dépenses de compensation

Les prévisions globales des dépenses de compensations pour l'année 2021 sont limitées à 3410 MD et qui représentent :

- 8,3 % du total des dépenses du budget de l'Etat
- 2,8 % du PIB

Compensation des carburants

Les besoins de financement nécessaires pour assurer l'équilibre du système des Carburants et Electricité en 2021 sont estimés à 501 MD, fixés sur la base des données et hypothèses suivantes :

- Moyenne du prix du brut : 45 dollars le baril de qualité « Brent », et un taux de change moyen du dollar de 2.800 le dollar.

Sachant que l'augmentation d'un dollar du prix du baril engendre une augmentation des dépenses de compensation de 129 MD et l'augmentation de 10 millimes du taux de change du dollar entraine une augmentation de 25 MD de ces dépenses

- Production nationale de l'ordre de 2.142 Millions de Tonne du pétrole brut et 2.464 millions de Tonne équivalent pétrole (Tep) du gaz naturel contre respectivement 1.872 millions tonne et 2.143 millions Tep probables en 2020.

- Consommation de Gaz Naturel de 5.750 millions Tep soit une augmentation de l'ordre de 4,5 % par rapport aux prévisions actualisées pour 2020 (5.500 millions Tep).

- Evolution de la consommation des produits carburants finis de l'ordre de 8,3 % par rapport aux prévisions actualisées pour 2020 (3802 contre 3511 millions de tonnes),

- Importation de 2906 millions de tonnes des produits carburants finis contre 2996 millions de tonne probable en 2020,

- Importation de 3336 millions de gaz naturel soit une augmentation de l'ordre de 1,1 % par rapport aux prévisions actualisées pour 2020 (3301 millions Tep).

Il est proposé le financement de ces besoins comme suit :

- 100 MD : Rationalisation de la consommation des bouteilles de gaz domestique et amélioration du circuit de distribution

- Allocation d'une subvention de 401 MD au Budget de 2021 du Ministère de l'Industrie de l'énergie et des mines au titre de la compensation des carburants destinés à couvrir les besoins de financement restants pour assurer l'équilibre du système des carburants.

Le tableau ci-après récapitule la structure du financement relatif aux carburants :

Besoin Financement Net	501 MD
Rationalisation de la consommation des bouteilles de gaz domestique	100 MD
Subvention de l'Etat	401 MD

23. Compensation des produits de base : Pour l'année 2021, les crédits alloués à ce titre sont de l'ordre de 2400 MD contre 1800 MD en 2020.

Les besoins de 2021 en compensation se répartissent comme suit :

EN MD

Produits	Valeur de la compensation
Céréales	1804
Huile végétale	290
Lait	205
Pâtes alimentaires et couscous	86
Sucre	10
Papier scolaire	5
TOTAL	2400

Il est à signaler qu'une action sera engagée pour plus de rationalisation de la compensation des produits de base et sa maîtrise, à travers un contrôle plus strict des circuits de distribution en vue de limiter le phénomène de contrebande et ce en attendant l'instauration du système de compensation directe au profit des catégories sociales bénéficiaires.

24. Compensation du transport public

Pour l'exercice 2021 il est proposé l'allocation d'un crédit de l'ordre de 600 MD contre 500 MD en 2020 au titre de la compensation du transport scolaire et universitaire, le transport avec des tarifs réduits ainsi que le transport gratuit pour certaines catégories spécifiques (hors corps actif) ceci en tenant compte de l'effet de l'augmentation des coûts d'exploitation des sociétés de transport concernées.

Ce crédit est réparti entre les sociétés de transport comme suit

Sociétés	LF 2020	Prévisions 2021	Evolution En %
Société Nationale des Chemins de Fer	50	65	30
Société Régionales de Transport	290	353	21,7
Société Nationale de Transport Interurbain	2,5	3	20
Société des Transports de Tunis : Transport par Bus	99	114	15,2
Société des Transports de Tunis : Transport par Métro	36	41	13,9
Sociétés de Lignes Tunisiennes Rapides	10	10	
Société Nouvelle de Transport de Kerkennah	12,5	14	12
TOTAL	500	600	20

V- Dépenses d'investissement et Opérations financières

25. Les dépenses d'investissement et des opérations financières s'élèvent à 4335 MD contre 4007 en 2020 et 4042 actualisés.

26. Les dépenses d'investissements comprennent les projets et programmes de développement réalisé par l'Etat directement ou par l'intermédiaire des établissements publics soumis au code de la comptabilité publique ou des conseils régionaux.

Concernant les dépenses des opérations financières, elles comprennent les crédits alloués aux établissements publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre de participation ou prêts

27. Ci-après les principales composantes des dépenses de développement intégrées au projet du budget de l'année 2021 réparties selon les missions :

La présidence du gouvernement

Les dépenses d'investissement de la présidence du gouvernement, au titre de l'année 2021, sont estimées à 8,1 MD en crédits de paiement, et se répartissent essentiellement comme suit :

- Les services centraux et établissements publics administratifs :

- 3,1 MD : au titre d'investissements directs alloués aux projets et programmes de développement des services centraux et établissements publics administratifs de la présidence du gouvernement. Les principaux projets portent sur l'aménagement et l'entretien du siège situé rue de la Liberté pour un coût total de 2,6 MD. A ce titre, un crédit de 0,2 MD sera inscrit en plus pour terminer l'aménagement des façades et du siège du comité du contrôle des dépenses publiques et ses bureaux régionaux pour des crédits de paiement de 0,4 MD, ainsi que l'aménagement d'un local affecté à la présidence du gouvernement à Borj Zouara-Bouchoucha pour des crédits estimés à 0,2 MD. Et dans le but de

renforcer le système de sécurité dans l'ensemble des locaux de la présidence du gouvernement, il a été procédé à l'inscription d'un crédit de paiement de 0,5 MD pour la poursuite du projet d'acquisition d'un système intégré de sécurité à installer au palais du gouvernement à la Kasba pour un coût total de 2,0 MD.

Par ailleurs, des crédits de 0,3 MD seront inscrits au profit des archives nationales pour l'équipement et l'entretien de ses bâtiments ainsi que des crédits estimés à 0,1 MD au profit de l'école nationale d'administration pour l'aménagement et l'équipement des salles de classe et le reste des espaces.

- les établissements publics non administratifs, les instances constitutionnelles indépendantes et les instances publiques indépendantes :

- 5,0 MD : au titre des interventions pour financer des projets d'investissements au profit d'établissements publics non administratifs relevant de la présidence du gouvernement et des instances publiques indépendantes. A cet effet, il sera procédé à l'allocation des crédits de paiement de 2,8 MD au profit de l'établissement de la télévision tunisienne destinés au renouvellement des équipements télévisuels, des systèmes et logiciels informatiques pour la préservation et la numérisation des enregistrements télévisés, ainsi des crédits de paiement de 1,7 MD pour le renouvellement, à l'actualisation et à l'amélioration du système d'énergie de la radio tunisienne ainsi que l'acquisition d'équipements radio pour les différents studios. Aussi, au cours de l'année 2021, des crédits de paiement de 0,2 MD seront alloués au profit de l'Académie tunisienne des sciences, des lettres et des arts «Beit-El-Hikma», destinés à la réalisation du projet d'aménagement du siège et des espaces.

Il sera également procédé au renforcement des instances indépendantes dont les crédits sont inclus dans le budget de la Présidence du Gouvernement (l'Instance Nationale de Lutte Contre la Corruption, la Haute Autorité Indépendante de la Communication Audiovisuelle et l'Instance Supérieure des

Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales). Ce renforcement porte sur l'affectation des crédits nécessaires au financement d'un ensemble de projets dont particulièrement des crédits d'une valeur de 0,1 MD pour développer les systèmes, réseaux, aménagement des espaces et équipement des sièges relevant de la Haute Autorité Indépendante de la Communication Audiovisuelle.

Le ministère de l'Intérieur

Dans le cadre du renforcement des capacités du ministère pour l'accomplissement de ses missions dans le domaine de la sécurité, de la lutte contre le crime et le terrorisme, des crédits de paiement de 230 MD seront alloués en 2020 pour réaliser les principaux programmes et projets ci-après :

➤ Appui à l'équipement administratif du ministère pour des crédits d'engagement complémentaires d'environ 19,7 MD et des crédits de paiement fixés à environ 24,1 MD.

➤ Renforcement des services régionaux à travers la construction, l'aménagement et l'équipement des sièges des gouvernorats et des délégations pour des crédits de paiement de l'ordre de 2.0 MD.

➤ Renforcement de l'infrastructure de la sécurité intérieure pour des crédits d'engagement complémentaires évalués à 2,5 MD et des crédits de paiement estimés à 28,9 MD pour la construction, la restauration et l'extension des casernes et des postes de police et de la garde nationale.

➤ Renforcement des équipements de la sécurité nationale pour des crédits d'engagement complémentaires de 96,1 MD et des crédits de paiement de l'ordre de 78,4 MD pour l'acquisition d'équipements spéciaux et de matériel de communication ainsi que l'acquisition de pièces de rechange et des véhicules blindés au profit des forces de sécurité intérieure.

➤ Poursuite de l'installation des caméras de surveillance dans les villes pour un coût total de 65 MD. Les crédits d'engagement et de paiement inscrits en 2021 s'élèveront respectivement à 10 MD et 9,5 MD.

➤ Financement du programme d'habillement des forces de sécurité intérieure pour des crédits d'engagement complémentaires de 21,5 MD et des crédits de paiement de l'ordre de 33,7 MD.

➤ Acquisition de divers équipements pour les écoles de formation et au profit de l'école nationale de protection civile, y compris son aménagement et son extension, pour des crédits d'engagement complémentaires de 13,1 MD et des crédits de paiement de l'ordre de 8,1MD.

➤ Renforcement de l'Office National de la Protection Civile à travers l'acquisition de matériel et d'équipements pour renforcer l'infrastructure de base, parallèlement à un programme d'entretien et de restauration, des sièges régionaux pour un coût de 21,3 MD,

➤ Renforcement du centre informatique du ministère de l'intérieur par le matériel, les équipements et les applications informatiques nécessaires pour l'accomplissement de la mission qui lui est dévolue et ce pour un crédit d'engagement de 19 MD en 2021.

La défense nationale

Dans le cadre du perfectionnement des capacités du ministère de la défense nationale, afin de remplir convenablement ses missions, de protéger le territoire national et de renforcer la sécurité nationale, il sera procédé à l'allocation d'un crédit de paiement s'élevant à 589,5 MD en 2021, destiné à la réalisation des principaux programmes et projets ci-après :

- Renforcement de l'infrastructure militaire à travers un programme intégré d'aménagement des casernes et des espaces de santé militaire, ainsi que la

construction et la maintenance de logements militaires à travers l'allocation d'un crédit de paiement de 150,8 MD,

- Renforcement des équipements administratifs et informatiques des structures et établissements militaires à travers l'allocation d'un crédit de 2,7 MD,

- Renforcement des équipements militaires par l'affectation d'un crédit de paiement de 364,4 MD pour augmenter la disponibilité opérationnelle des forces armées et le développement de leurs performances opérationnelles.

- Renforcement du processus de la recherche scientifique militaire, l'élaboration des cartes numériques, la consolidation de la couverture sociale et sanitaire des militaires et de leurs ayants droit et l'accompagnement de l'effort de l'Etat dans le développement des régions de « Rjim Maatoug » et « El Mohdeth » par l'allocation d'un crédit de paiement de 59,0 MD.

Justice

Les efforts d'investissement de la mission de justice se sont renforcés depuis le plan (2016 – 2020) afin d'améliorer la qualité des services judiciaires, faciliter leur accès et protéger les droits des justiciables, outre l'effort continu de réformer le système pénitentiaire pour garantir le droit du détenu et de l'agent.

✓ **Services de justice** : il sera procédé en 2021, à l'affectation d'un crédit de paiement de 25,0 MD pour financer les projets d'investissement en accordant la priorité à la réalisation des projets continus, à la création et l'extension des tribunaux de différents degrés, à la construction des complexes pour les archives et des administrations régionales à Nabeul, Kairouan, Sfax, Bizerte et Monastir, ainsi que le renforcement du système d'information des tribunaux et la numérisation de l'archive.

✓ **Services pénitentiaires**: en 2021, des crédits de paiement de 25,0 MD ont été alloués pour continuer le financement des investissements déjà engagés dans les années précédentes et qui vise à l'amélioration des conditions de séjour

des détenus et des agents à travers l'aménagement et l'extension des unités pénitentiaires conformément aux normes internationales, la rééducation des détenus en vue de leur réinsertion dans la société en les associant aux programmes de formation multidisciplinaire parmi lesquels la formation dans le domaine agricole, dans le cadre de la valorisation des terres agricoles, la protection des agents à travers l'installation d'équipement et les fournitures de sécurité nécessaires.

Affaires étrangères

Pour appuyer le rayonnement de la Tunisie à l'échelle internationale, et consolider son action diplomatique et consulaire, il sera procédé au renforcement des moyens du ministère des affaires étrangères par l'allocation d'un crédit d'investissement de 8,0 MD affecté essentiellement aux projets et programmes ci-après :

- Acquisition de divers équipements pour l'administration centrale pour un montant de 0,4 MD
- Poursuite du projet d'aménagement et de rénovation de la mission diplomatique à New-York pour un crédit de 2,8 MD
- Restauration et aménagement des missions diplomatiques et consulaires à l'étranger par l'allocation d'un crédit de 2,0 MD pour l'aménagement d'un ensemble de chancelleries appartenant à l'Etat,
- Equipements au profit des missions diplomatiques et consulaires pour 0,3 MD
- Poursuite du projet d'amélioration du matériel informatique à l'étranger pour 0,3 MD
- Poursuite des travaux préparatoires à la construction de l'académie diplomatique pour 0,4 MD.

Affaires locales et environnement

Un crédit global de 433,8 MD sera inscrit en 2021 au profit des programmes ci-après :

Le secteur de l'environnement

Le montant des crédits de paiement pour les investissements en 2021, s'élève à 248,8 MD réparti essentiellement entre les programmes ci-après :

L'environnement et la qualité de vie :

Un crédit de paiement de 7,7 MD sera affecté aux programmes annuels et aux projets en continuation portant essentiellement sur :

- Mise en œuvre du projet national de la biosécurité,
- Renforcement des équipements de la banque nationale des gènes,
 - Contribution à la préparation de la quatrième communication nationale sur les changements climatiques,
- Etude d'évaluation environnementale stratégique pour l'exploration des hydrocarbures traditionnels et non traditionnels dans la région centre-est,
- Le projet de l'élimination de la pollution au niveau du lieu d'implantation de l'usine des celluloses à Kasserine et sa mise en valeur,
- La participation à la réalisation du projet intégré d'éradication de la pollution du lac de Bizerte,
- Mise en œuvre du cadre national de la biosécurité.
- Le programme de réduction des catastrophes

L'assainissement :

Un crédit de paiement de 202 MD (dont 107 MD pour le remboursement du principal de la dette) sera inscrit pour finaliser les projets ci-après :

- Extension des réseaux d'assainissement à Hrouch à Gammarth et réhabilitation des stations de pompage à la Marsa, Gammarth et Carthage pour un coût de 14,2 MD,

- Réhabilitation de la station de pompage à Jbel Jloud pour un coût de 6,2 MD
 - Réhabilitation de la station de pompage à Ariana pour un coût de 18 MD
 - Réhabilitation de la station de pompage au gouvernorat de Ben arous pour un coût de 6,1 MD
 - Réhabilitation et renforcement des stations de pompage à Sakiet Eddyer et Sakiet Ezzit pour un coût de 6 MD
 - Réhabilitation et renforcement des stations de pompage au gouvernorat de Gabès pour un coût de 7,5 MD
 - Extension du réseau d'assainissement à Tataouine pour un coût de 1.2 MD
- Il sera également procédé au démarrage des travaux ci-après :
- Extension du réseau d'assainissement à Soukra et Sidi Thabet pour un coût de 33 MD
 - Réalisation du système de dérivation des eaux usées de Sidi Thabet vers la nouvelle station d'épuration pour un coût de 18 MD
 - Assainissement des cités Rouous El Harayek et Korbi à Daouar Hicher pour un coût de 1.4 MD
 - Réhabilitation de la station de pompage à l'Ariana pour un coût de 18.5 MD
 - Extension du réseau d'assainissement à Hammamet et Beni Khiair pour un coût de 5.4 MD
 - Réhabilitation et renforcement du réseau d'assainissement à Sfax et Kébili pour un coût de 47 MD
 - Extension du réseau d'assainissement à Jerba et Zerzis pour un coût de 19 MD
- Aussi et dans le cadre de l'élargissement des interventions de l'Office pour inclure les petites et moyennes villes et les zones classées autrefois rurales, il est prévu la réalisation des projets suivants :
- Assainissement de cinq cités à savoir Borj El Amri (11,2 MD), Kendar (13 MD), Sbikha (18 MD), Ben Guedene (40,2 MD) et El Ktar (13 MD)

- Assainissement de la zone Telmine du gouvernorat de Kébili
- Poursuite des travaux d'assainissement de 5 villes à savoir Dar Allouch, Menzel Hor, Azmour du gouvernorat de Nabeul (24 MD), Ksar Gafsa et Mdhila (27.2 MD)
- Lancement des travaux suivants : assainissement de 17 villes à savoir Khélidia (26 MD), Takelsa (30 MD), Tibar (10 MD), Oued Zarga (10 MD), Bir Mcherga (12 MD), Jbel El Oust (30 MD), Nadhour (15 MD), Téla/Feriana/Tlebet (40 MD), Souessi (17,5 MD), Chott Mariem (17,5 MD), Malloulech (9,5 MD), Alaa (7MD), Rdaief et Om Laraïess (59 MD), Skhira (23,8 MD) et Bir Ali Ben Khelifa (17,8 MD).

La gestion des déchets :

Un crédit de paiement de 6,9 MD sera inscrit en 2021 pour la poursuite de la réalisation des projets ci-après :

- Une décharge contrôlée additionnelle pour les déchets et des centres de traitement dans le grand Tunis,
- Programme de fermeture et de réhabilitations des décharges non contrôlées
- Une décharge contrôlée dans le bassin de la Medjerda
- Les décharges contrôlées dans les gouvernorats de Gafsa, Kasserine, Sidi-Bouزيد, Zaghouan, Mahdia, Tozeur et Kebili,
- Extension des décharges contrôlées de déchets, dans les gouvernorats de Gabès, de Sfax, de Nabeul, de Médenine, de Kairouan et de Monastir

Le développement durable :

Durant l'année 2021, il est envisagé de poursuivre la réalisation de programmes annuels, tels que le renforcement des capacités nationales dans le domaine du développement durable et d'appuyer l'aménagement de jardins et clubs scolaires environnementaux. A cet effet, un crédit de paiement de 1,0 MD a été inscrit.

Protection du littoral :

En 2021, il sera procédé à l'affectation d'un crédit de paiement de 8,2 MD pour la réalisation des programmes annuels portant essentiellement sur le nettoyage et la réhabilitation des plages, le traitement des problèmes d'ordre environnemental et la protection des plages de Rafraf, Soliman, Chaffar, et Hergla contre l'érosion maritime.

Lutte contre la pollution et préservation de l'esthétique environnementale :

Un crédit de 23 MD a été inscrit au titre des interventions dans les domaines de la lutte contre la pollution et de la préservation de l'esthétique environnementale.

Les affaires locales :

Les crédits proposés en 2021, à inscrire sur les ressources du budget de l'Etat au profit de la Caisse des Prêts et de Soutien aux collectivités locales s'élèvent à 185 MD dont 10 MD pour démarrer la réhabilitation des abattoirs.

Dans le cadre du soutien à l'investissement local et à la création d'emplois à l'échelle régionale, un crédit de 175 MD sera affecté essentiellement au financement des projets destinés aux collectivités locales.

Ces crédits seront répartis entre les différentes collectivités locales sur la base des critères fixés par le décret n°2014-3505 du 30 septembre 2014 fixant les conditions d'attribution de prêts et d'octroi des subventions par la caisse sous forme d'aide selon l'une des deux formules ci-après:

- **Aides globalisées non affectées** : accordées annuellement sur la base de critères qui prennent en considération le nombre d'habitants et la capacité fiscale de chaque collectivité locale. Cela garantit la discrimination positive et la réduction des inégalités en termes de développement entre les collectivités locales,
- **Aides affectées** : destinées à couvrir l'intégralité du coût de réalisation du projet spécifique de réhabilitation des quartiers populaires et au

financement d'autres programmes et projets nationaux prioritaires et/ou spécifiques. Ces aides seront accordées sur la base de critères fixés ou établis par la Caisse pour chaque programme ou projet de développement.

Les principales interventions de la Caisse se résument essentiellement pour l'année 2021 comme suit :

- Les aides affectées au financement des programmes nationaux,
- Les aides non affectées et destinées à financer les projets inscrits au Plan,
- Programme d'amélioration des capacités de gestion des collectivités locales.

Par ailleurs, et dans le cadre de la coopération avec la Banque Mondiale, la Banque Européenne d'Investissement, et l'Agence Française de Développement, des accords ont été signés de prêt pour financer le programme de développement urbain et la bonne gouvernance locale pour la période 2016-2019 (Programme d'Investissement Communal). Ce qui permettra aux conseils municipaux et régionaux de mieux prioriser et de bien choisir les projets et programmes en phase avec les principes de la bonne gouvernance locale.

Affaires religieuses

L'effort de l'Etat se poursuit dans ce domaine et se traduit par l'affectation de 2,5 MD pour les investissements qui seront affectés essentiellement aux projets ci-après :

- Les grands aménagements des sites religieux à travers l'affectation de 0,9 MD pour la construction et l'aménagement des mosquées et lieux de prière,
- Programme de maîtrise de l'énergie pour les monuments religieux 0,5 MD
- Acquisition d'équipements, de matériel et de logiciels informatiques destinés à l'administration centrale et aux administrations régionales, pour un crédit de 0,2 MD,

- Divers aménagements au siège du ministère et au sein des administrations régionales pour un crédit de 0,1 MD,
- Construction de deux directions régionales des affaires religieuses dans chacun des gouvernorats de Béja et de Mahdia pour un crédit de 0,2 MD,
- Acquisition de voitures de service pour les directions régionales des affaires religieuses pour un crédit de 0,3 MD,

Il a été également procédé à l'affectation d'un crédit de 15,2 MD au titre de la restauration, de l'équipement, et de la gestion des mosquées et lieux de prière répartis sur tout le territoire de la république.

Economie, Finances et Appuis à l'Investissement

Section Finances :

En 2021, il sera procédé à l'affectation d'un crédit de paiement de 330 MD pour la réalisation des projets et programmes et d'interventions de développement répartis comme suit :

- 1) En 2021, un crédit de paiement de 130 MD est alloué pour la réalisation des projets et programmes suivants :

Programme Douanes	42,8 MD
Programme fiscalité	8,1 MD
Programme comptabilité publique et recouvrement	16,1 MD
Programme services budgétaires	0,2 MD
Programme gestion de la dette publique	0,017 MD
Programmes pilotage et appui	62,8 MD

Ces crédits ainsi affectés aux projets et programmes permettront d'atteindre les objectifs fixés pour la mission finances et principalement :

- Poursuite du programme de modernisation de la douane qui a été programmé en 2015. Un crédit de paiement de 42,5 MD a été alloué en 2020 à cet effet pour réaliser un ensemble de projets et activités dont :

Le programme d’habillement des agents astreints au port de l’uniforme réglementaire	8,5 MD
Construction et aménagement de centres et de locaux pour les services douaniers	5,4 MD
Equipement du champ de tir de l’école nationale des douanes	1,0 MD
Acquisition et réalisation de la 1ère tranche du réseau radio	1,0 MD
Acquisition et réalisation de la 2ème tranche du réseau radio	5,0 MD
Construction du siège du centre de formation douanière à Sfax 3	1,0 MD
Etudes relatives aux bâtiments	1,8 MD
Acquisition d’équipements spécifiques aux services douaniers	6,0 MD

- Amélioration du recouvrement des recettes de l’Etat, renforcement de la justice fiscale, modernisation de l’administration fiscale, sensibilisation sur le devoir fiscal, et lutte contre l’évasion fiscale parallèlement à la tenue et présentation des comptes publics conformément aux normes de la transparence, de l’exactitude, et de la fiabilité.

Dans ce cadre, un crédit de 24, 2 MD (programmes fiscalité et comptabilité publique) est alloué pour la réalisation d’un ensemble de projets dont principalement :

Construction et aménagement de recettes des finances et de bureaux de contrôle (programme fiscalité)	2,4 MD
--	--------

Construction et aménagement de recettes des finances et de bureaux de contrôle (programme comptabilité publique)	11,3 MD
Acquisition d'équipements informatiques (programme fiscalité)	1,6 MD
Acquisition d'équipements informatiques (programme comptabilité publique)	1,2 MD

2) En 2021, un crédit de 262 MD au titre des interventions de l'Etat dans le domaine économique et le domaine social, est alloué pour :

- La poursuite du programme de financement des établissements et associations de microcrédit dont le coût global s'élève à 250 MD, programme qui a démarré en 2017, avec un crédit de paiement et d'engagement de 40 MD,
- L'affectation d'un crédit de 20 MD au profit du « fonds de garantie des prêts de logement accordés aux catégories sociales à revenu non permanent » crée par la loi de finances de l'année 2018,
- Attribution d'un crédit de 200 MD afin de mettre en œuvre les procédures approuvées par le gouvernement lors L'année 2020 au profit des entreprises touchées par la propagation du Coronavirus. Ce crédit est réparti comme suit :

- 1- Un mécanisme de garantie des prêts confiés au profit des institutions et des professionnels actifs du secteur du tourisme et artisanat touchés par les répercussions de la propagation du virus Coronavirus : 50 MD
2. Refinancement des prêts de rééchelonnement accordés aux petites et moyennes entreprises touchées par les répercussions de la propagation du virus Corona : 150 MD.

Un crédit d'engagement de 100 MD a été programmé au titre de contribution de l'État tunisien au programme du défi du millénaire en partenariat avec l'Agence américaine pour le développement international : ce qui représente 7,5% du crédit total de 430 millions de dollars alloué à la Tunisie sous forme de don affecté à l'amélioration du climat d'investissement (transport, logistique et

douane) et la gestion de la demande d'eau et l'amélioration de la productivité (programme agriculture - eau).

Dans le cadre de la numérisation et de la modernisation du système informatique afin de moderniser les procédures de travail et de prestation, il sera procédé – en sus de la modernisation des applications informatiques actuelles – à la réalisation de nouvelles applications dont principalement :

Les projets relatifs la gestion financière :

- Réalisation d'un système d'information intégré pour la gestion financière couvrant les travaux relatifs à la préparation du budget et son exécution, la gestion comptable, la gestion efficace du trésor et le suivi des flux financiers en temps réel.

- Perfectionnement d'un système national unifié d'information pour le suivi des Programmes Annuels de Performance à travers sa liaison à l'application « AMED » pour la préparation du budget, permettant en même temps d'intégrer les fonctionnalités spécifiques pour la préparation automatisée des Rapports Annuels de Performance,

- Application du projet de la facturation électronique pour les opérations réalisées avec l'Etat, les collectivités locales et les établissements publics à caractère administratif, et réalisation d'une application permettant aux fournisseurs de l'Etat de suivre de façon instantanée le règlement de leurs factures « Adab-Fournisseur »

- Adaptation des systèmes « AMAD » et « ADAB » aux exigences de la nouvelle loi organique du budget.

Les projets relatifs à la fiscalité et au recouvrement :

- Perfectionnement et mise en exploitation des applications spécifiques pour la gestion des données de base, pour le suivi des contribuables et l'adhésion aux prestations fiscales à distances à travers le portail des prestations fiscales,

- Rénovation technologique du système d'information « Sadek »,
- Rénovation graduelle des autres applications composant le système d'information « Rafik »
- Réalisation du projet d'« utilisation du système d'enregistrement des opérations de consommation sur place par les établissements qui fournissent ces prestations »,
- Réalisation du projet « informatisation de la légalisation des signatures » pour le suivi de l'enregistrement des contrats et écrits conclus,
- Fourniture des prestations à distance par les (sms) pour alerter sur les amendes de circulation routière et vulgariser le devoir fiscal,
- Elaboration de l'application relative à l'échange sécurisé des données fiscales dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord conclu avec les Etats-Unis d'Amérique (FATCA) sur la transparence des comptes tenus dans des Etats étrangers,
- Réalisation de l'application spécifique d'échange des données pour des raisons d'ordre fiscal,
- Elargissement de l'utilisation de « la déclaration et de la liasse fiscales à distance »,
- Equipement des services du contrôle fiscal par des équipements et applications permettant d'améliorer l'efficacité des opérations de contrôle fiscal sur place.

Les projets relatifs à la gestion douanière :

Installation d'un système nouveau d'information, modernisé, intégré et permettant de consacrer la numérisation, la non matérialisation et la modernisation des travaux et procédures douaniers.

Les projets relatifs à la gestion de la dette :

- L'actualisation du système d'information « SIADE » pour la gestion des dettes extérieures de l'Etat, et des dettes garanties par l'Etat et son adaptation aux nouvelles technologies,
- Mise en place d'un système informatique rénové pour la gestion de la dette intérieure permettant de sécuriser et d'accélérer les appels d'offres relatifs aux bons du trésor, à leur gestion et de suivre leur recouvrement,
- Création d'un nouveau système pour la gestion des dépenses d'investissement sur crédits extérieurs liés (MOUADHFA) visant l'intégration des applications informatiques « ADEB », « SIADE » et pour rendre plus efficace la gestion des dépenses d'investissement et du suivi de leur exécution.

Les projets relatifs à l'inter-échange sécurisé via le système UXP :

Mise en exploitation du système UXP, son expérimentation et sa généralisation de manière graduelle.

Les projets relatifs au paiement électronique :

- Modernisation des applications relatives au paiement des amendes de circulation routière à distance à l'aide des téléphones cellulaires (USSD), et sa généralisation dans une 2^{ème} étape au paiement des autres impôts et taxes (déclarations fiscales),
- Equipement des recettes des finances par des terminaux de paiement électronique TPE,
- Développement d'une nouvelle application pour la gestion des opérations de trésorerie au sein des recettes des finances,
- Développement d'une application spécifique pour la gestion des opérations de compensation électronique des prélèvements avec la Banque Centrale de Tunisie.

Les projets relatifs à l'infrastructure :

- Elaboration d'une politique de sécurisation des systèmes d'information (PSSI) et un plan de permanence des activités (PCA) pour les systèmes d'information et les équipements PC ainsi que pour la sécurisation de leur utilisation,
- Renouvellement des équipements relatifs aux copies de sauvegarde des données et leur récupération en cas de besoin

Section Développement et Investissements

En 2021, il sera procédé à l'allocation d'un crédit de paiement au titre des interventions du ministère et des établissements sous-tutelle de l'ordre de 803,0 MD contre 806,1 MD en 2020 soit une diminution de 0,4 % résultant de l'achèvement du paiement des tranches au titre de quelques participations au capital d'établissements internationaux.

Le programme régional de développement :

Un crédit de paiement de 603,2 MD sera affecté en 2021 principalement à :

- **L'amélioration des conditions de vie** : un crédit programme de 350 MD sera alloué en 2021 pour l'infrastructure et l'amélioration des conditions de vie dans les zones prioritaires,
- **Les chantiers régionaux** : poursuite du financement des programmes de chantiers régionaux au profit de 46 800 ouvriers de chantiers,
- **Soutien à l'autofinancement** : Affectation d'un crédit de 15 MD pour couvrir l'autofinancement des entrepreneurs pour la création de leurs projets dans le cadre du programme « crédit de démarrage 1 et 2 »

Le programme de développement intégré :

L'année 2021 sera consacrée à la poursuite d'exécution des composantes du programme de développement intégré pour les 3 tranches et le lancement pour le renforcement des première et deuxième tranche du programme de développement intégré et la finalisation des deux projets pilotes de développement urbain intégré au gouvernorat de Kasserine.

▪ **Finalisation de la 1^{ère} et 2^{ème} tranche** : le coût de ce programme s'élève à 544 MD, ses interventions couvrent 90 délégations dont 73 dans les gouvernorats intérieurs. Il est financé comme suit :

- Le budget de l'Etat : 37,3 %

- Le Fonds Arabe de Développement Economique et Social (FADES) : 38,7%

- Autres sources de financement en soutien à l'apport individuel (banque de financement des petites et moyennes entreprises, la Banque Tunisienne de Solidarité et le Fonds Spécial de Développement Agricole, de la Pêche et des associations) : 24 %.

-Soutenir les première et deuxième tranche du programme de développement intégré compte tenue de la baisse de valeur du dinar tunisien. Des économies de 11,9 MD koweïtiens soient l'équivalent à 109,0 MD tunisiens sont escomptées. Au cours de l'année 2021, ces économies seront utilisées pour soutenir les première et deuxième tranches du programme de développement intégré.

Le soutien du programme de développement intégré vise à

-Améliorer l'intégration de projets de développement intégré pour les première et deuxième tranches en connectant certains des sites de production (périmètres irrigués, zones artisanales et magasins industriels) avec des voies et routes pavées pour briser leur isolement et faciliter l'approvisionnement et la promotion.

-Augmenter l'efficacité et la faisabilité des composants terminés des projets initiaux.

- Poursuivre l'amélioration des conditions de vie dans les zones d'intervention ciblées.

- Amélioration du climat d'investissement dans les zones bénéficiaires.

Le coût total de mise en œuvre du programme de renforcement est estimé à 194,0 MD. En 2021, il sera procédé à la programmation un crédit de paiement

dans la limite de 34,6 MD destinée à cette intervention, dont 25 MD financé par des prêts extérieurs affectés.

- **progression dans la mise en œuvre de la 3ème tranche** : des progrès dans la mise en œuvre de la troisième tranche du programme de développement intégré seront enregistrés au cours de l'année 2021 après avoir terminé les études de mise en œuvre des divers composantes et études de faisabilité portant sur les composantes l'infrastructure de production. Les interventions concernent 100 délégations, pour un coût total de 1000 MD, répartis comme suit :

- Budget de l'Etat : 700 MD dont 400 MD des crédits du Fonds Arabe de Développement Economique et Social

- Banques et contribution des bénéficiaires : 300 MD.

En 2021, un crédit de 30 MD sera alloué à cette intervention dont 15 MD financés sur les prêts extérieurs affectés.

L'investissement et la coopération internationale :

En 2021, il sera procédé à la mise en place du **Fonds Tunisien d'Investissement** suite à l'institution du « Conseil Supérieur de l'Investissement » et des structures de « l'Autorité Tunisienne d'Investissement TIA ». Un crédit de 73 MD a été alloué à cet effet, dont 72 MD pour couvrir les engagements de l'Etat vis-à-vis des investisseurs à travers les subventions à l'investissement.

Il sera particulièrement œuvré à :

- Mettre en œuvre une stratégie globale et cohérente pour promouvoir la coopération entre la Tunisie et les pays étrangers, les institutions et organisations internationales et régionales dans les domaines économiques, financiers, et techniques, pour la promotion des partenariats et l'encouragement de l'investissement extérieur.

- Multiplier les opportunités de partenariat et d'investissement extérieurs et accompagnement des projets d'investissement extérieur en Tunisie,

- Le ciblage des projets financés dans le cadre des partenariats public et privé,
- La promotion de la coopération technique à travers l'Agence Tunisienne de la Coopération Technique (ATCT) qui œuvre pour le placement compétences tunisiennes privées ou institutionnelles auprès des divers partenaires qu'ils soient employeurs privés, organisations régionales et internationales ou pays donateurs. L'ATCT œuvre également pour l'exploration de nouveaux marchés pouvant offrir des opportunités de placement des compétences tunisiennes ou dans le cadre de la coopération sud-sud.
- La promotion de l'investissement extérieur à travers l'Agence de Promotion des Investissements Extérieurs (FIPA Tunisia) qui œuvre pour encadrer les investisseurs et aider les entreprises étrangères à surmonter les obstacles et difficultés qu'elles pourraient rencontrer lors de la réalisation de leurs projets. La FIPA œuvre également à promouvoir la Tunisie nouvelle en tant site privilégié pour l'investissement en valorisant les acquis enregistrés durant la phase de transition et le nouveau climat politique et économique qui stimule l'initiative, l'investissement et le partenariat.
- Mettre l'accent sur les futures orientations sectorielles dans le domaine de l'attraction de l'investissement extérieur en valorisant particulièrement les secteurs et les activités prometteurs spécifiquement dans les domaines de l'industrie et des services à forte valeur ajoutée. Ces secteurs revêtent une extrême importance quant aux priorités de développement et à la création d'emploi les diplômés de l'enseignement supérieurs.
- Fixer la stratégie de promotion de l'investissement privé à moyen terme au sein du plan quinquennal pour la période 2021-2025.
- Améliorer le climat des affaires et promouvoir l'initiative privée en développant le système législatif d'investissement en adaptant les développements au niveau international face à la propagation de la pandémie de Coronavirus.

- Compléter le système de digitalisation des services à destination des investisseurs en étendant la plateforme à l'Autorité Tunisienne d'Investissement et aux différentes structures impliquées dans le domaine de l'investissement.

Domaine de l'Etat et affaires foncières

En 2021, des dépenses de développement estimées à 12,657 MD seront inscrites pour financer un ensemble de nouveaux projets et programmes annuels ainsi que des projets en cours et ce dans le cadre des attributions de la mission « Domaines de l'Etat ».

Les projets se répartissent en :

✓ Nouveaux projets annuels

- Equipement des administrations centrales et régionales par divers équipements,
- Divers aménagements et notamment les directions régionales de Gafsa et de Mahdia,
- Le programme annuel d'enregistrement et de détermination des biens immobiliers, notamment en ce qui concerne les Habous, confiscation propriété des beys, en coordination avec l'Office National de la Topographie et du Cadastre,
- Contrôle des véhicules administratifs conformément aux Décret n° 2017-647 du 26 mai 2017 relatif au contrôle de l'utilisation des voitures administratives lors de la circulation. Des crédits nécessaires ont été programmés à cet effet.

✓ Nouveaux projets

- Evaluation des immobilisations
- Détermination de la propriété de l'Etat
- Lotissement des parcelles

Ces programmes entrent dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions de la loi organique du budget n° 2019-15 du 13 février 2019, dont le chapitre n ° 27 prévoit la tenue de la comptabilité générale selon la méthode de la partie double et sur la base du principe de constatation des droits et des obligations afin d'introduire ce patrimoine dans le cycle économique.

Concernant les programmes en cours, il est procédé à la poursuite de la construction des sièges des directions régionales dans chacun des gouvernorats de Tataouine, Tozeur, Kasserine et Médenine ainsi que la poursuite de l'aménagement des locaux des archives.

Agriculture, ressources hydrauliques et pêche

Dans le cadre du renforcement de ce secteur et pour rationaliser l'exploitation des ressources naturelles, il est proposé de réserver un crédit de paiement au titre des dépenses de développement à hauteur de 1001 MD pour les différents projets et programmes ci-après :

Programme de la production agricole, de la qualité et de la sécurité sanitaire des produits agricoles et alimentaires :

Les crédits réservés à ce programme s'élèvent à 254,8 MD et permettront :

- La poursuite du plan national de lutte contre le ver rouge des palmiers,
- La poursuite du soutien des interventions de l'Office de l'Huile,
- La poursuite des campagnes de vaccination du cheptel,
- La poursuite de l'octroi des encouragements directs aux agriculteurs à travers la compensation du lait et du carburant. La formation d'un stock de réserve de semences céréalières, l'encouragement des investissements agricoles et des

interventions de l'Office de l'Élevage et des Pâturages et de la Fondation Nationale d'Amélioration de la Race Chevaline et de la Société Nationale de Protection des Végétaux,

- Octroi des indemnités dans le cadre du Fonds d'indemnisation des dommages agricoles engendrés par les pandémies naturelles.

- lancement du programme de rétablissement du troupeau national de vaches pour un coût de 15 MD

- Renforcement du Laboratoire d'Analyse des Aliments pour Bétail par l'achat de matériels d'équipements et la mise en œuvre des mesures en relation avec la production agricole, la qualité et la sécurité sanitaire des produits agricoles et alimentaires relatifs aux projets ci-après:

- La gestion intégrée des parcelles témoins dans les zones les moins développées,

- Développement et valorisation des complexes agricoles au gouvernorat de Zaghouan

- Le développement agricole intégré dans le gouvernorat de Bizerte,

- L'intégration économique, sociale, et solidaire à Kairouan.

Le programme de la pêche :

Les crédits réservés à ce programme s'élèvent à environ 109,3 MD et permettront :

- La poursuite des travaux de protection du port de pêche de Gabès et la construction d'un port à Sidi Yousef d'un port à Sidi Mansour (Sfax),

- La poursuite de la restauration du port de Klibia et agrandissement du port de Tebolba, Kalaat-el-andalous, et restauration et aménagement du port de Mahdia,

- La protection du littoral de la surpêche en construisant et en érigeant des barrières dans les zones en danger pour un coût de 12 MD,
- Le démarrage de la protection du port Zarat pour un coût de 20 MD,
- Le démarrage de l'élaboration de l'étude relative à la protection de la barrière de pierre Sidi Machreg, la protection du port des Bkalta et le plan directeur pour l'aquaculture,
- La poursuite de l'encouragement de l'Etat à l'investissement dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture par l'octroi de subventions du carburant pour les pêcheurs et le financement du repos biologique.

Le programme eau :

Les crédits affectés à ce programme sont estimés à 455,8 MD et permettront de :

- La poursuite des travaux de réalisation du barrage « Douimis » à Bizerte et des ouvrages d'épandage,
- Poursuite de la réalisation du projet du haut du barrage « Mallag» dont le coût est évalué à environ 277 MD. Le Fonds Arabe de Développement Economique et Social participe à son financement à hauteur de 167 MD,
- Poursuite du projet de protection de la zone basse 2 de l'oued Medjerda contre les inondations pour un coût actualisé d'environ 252,7 MD avec une participation de l'Agence Japonaise pour la Coopération Internationale (196,3 MD)
- Poursuite du projet de réalisation des lacs collinaires pour un coût d'environ 46,3 MD avec une participation du Fonds d'Abou Dhabi pour le développement (19,8 MD),

- Poursuite du projet d'augmentation de la capacité de stockage du barrage « Bouherthma » et réaménagement du canal Medjerda-Cap Bon pour un coût actualisé d'environ 313 MD avec la participation de la Banque Internationale Allemande pour le développement (KFW),
- Reprise du réaménagement du canal Nebhana et des ouvrages qui lui sont rattachés pour un coût de 9 MD,
- Poursuite des travaux d'élévation du barrage « Sidi-Saad » et renforcement du déversoir des crues et projet de connection du barrage sidi Saad avec le barrage El Houareb,
- Poursuite de la réalisation des travaux du réservoir « Essaida » et du réservoir « El Kalaa El Kobra » et du canal de transfert « Essaida-Belli ». Le Fonds Arabe de Développement Economique et Social et la Banque Islamique de Développement participent à son financement,
- Démarrage des travaux de réalisation des barrages « Tesa », « Khalled », « Raghai » pour un coût de 376 MD financés par le Fonds Arabe de Développement Economique et Social,
- Poursuite du projet d'amélioration de la gestion des ouvrages hydrauliques dans le milieu rural pour un coût de 33 MD financé par la Banque Allemande de Développement,
- Réalisation de 8 forages, de 20 puits de remplacement, de 19 puits profonds pour l'eau potable, de 16 puits profonds pour l'irrigation et de 44 puits contrôlés,
- Poursuite des travaux de rénovation du périmètre irrigué du bassin inférieur de la Medjerda (2ème phase), reprise du réaménagement du canal « laroussia » et

travaux de rénovation du périmètre irrigué « Sidi-Thabet » avec un financement de la Banque Allemande de Développement,

- Poursuite de la réalisation du projet de gestion des ressources hydrauliques dans le périmètre irrigué de « Mornag » au gouvernorat de Ben Arous sur une superficie de 6500 ha avec la participation de la Banque Allemande de Développement,

- Démarrage des travaux réaménagement du canal « Laroussia » la zone sud du gouvernorat de la Manouba avec un financement de la Banque Allemande de Développement,

-Démarrage du projet de valorisation des périmètres publics irrigués pour un coût de 131 MD (financé par la BAD) dans les gouvernorats du centre (Kairouan, Kasserine, Sidi Bouzid). Les principales composantes de ce projet portent sur le réaménagement et la rénovation des périmètres irrigués sur une superficie de 9000 ha, des pistes rurales sur une distance de 32 Km, le ciblage des phases avant et après production portant sur l'approvisionnement, la commercialisation, et la transformation en associant les intervenants dans le secteur,

- Démarrage du projet d'intensification et d'optimisation des périmètres irrigués pour faciliter leur réaménagement, et améliorer leur exploitation quant à l'utilisation du réseau de distribution et d'assainissement ainsi que pour leur desserte par des pistes rurales. Ce projet est financé par la Banque Mondiale pour un coût de 411 MD, sa réalisation s'étale sur 6 ans (2019-2024), et concernera les 6 gouvernorats de Jendouba, Béja, Siliana, Bizerte, Nabeul et Sfax,

- Création de 334 ha de nouveaux périmètres irrigués, aménagement et rénovation de 5654 ha de périmètres irrigués,

- Poursuite du projet de valorisation de l'exploitation des eaux traitées dans le domaine agricole,
- Réalisation de 10 nouveaux systèmes hydrauliques au profit de 14 500 habitants et aménagement de 23 anciens systèmes hydrauliques au profit de 50 300 habitants dans tous les gouvernorats avec un financement de la Banque Africaine de Développement,
- Renforcement de l'Agence des Forages par l'acquisition d'équipement et de pièces de rechanges, pour couvrir les puits pour un coût de 1,5 MD
- Poursuite des interventions de la Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux à travers les programmes de desserte des zones rurales en eau potable à l'instar du projet financé par l'Agence Française de Développement et poursuite de l'amélioration du taux de desserte dans les gouvernorats de Béja et Bizerte,
- Poursuite du projet spécifique d'amélioration des ressources en eau pour un coût de 237 MD,
- Poursuite de la réalisation du projet de dessalement des eaux de mer à Zarat (1^{ère} tranche 50000 m³/jour),
- Poursuite de la réalisation du projet de dessalement des eaux de mer à Sfax (1^{ère} tranche 100000 m³/jour),
- Appui à la SONEDE pour 2 MD pour la rétrocession de systèmes hydrauliques complexes appartenant aux groupements des eaux,
- Démarrage de la maintenance des lacs collinaires pour 3 MD,
- Poursuite de l'octroi des encouragements par l'Etat aux investissements dans le secteur des eaux,

- Poursuite de la maintenance des systèmes hydrauliques dans le domaine de l'irrigation et de l'eau potable,
- Octroi de la 2^{ème} tranche de l'augmentation du capital de la SONEDE pour un crédit de 84 MD,
- Démarrage de la réalisation du port financier de Tunis à « El-hesiane » et du projet d'amélioration des réseaux au centre et au sud tunisien à travers la SONEDE,
- Parallèlement à l'exécution des composantes du programme des eaux il sera procédé à la réalisation des projets ci-après :
 - La gestion intégrée témoins dans les régions les moins développés,
 - Le développement et la valorisation des systèmes dans le gouvernorat de Zaghuan,
 - Le développement agricole intégré dans le gouvernorat de Bizerte,
 - L'intégration économique, sociale, et solidaire à Kairouan.

Le programme des forêts et de l'aménagement des terres agricoles :

Les crédits affectés à ce programme sont évalués à 113,6 MD et sont principalement destinés à:

- La poursuite de la 2^{ème} phase du projet d'aménagement intégré des forêts qui couvre 72 zones forestières et 9 zones protégées et s'étend sur une superficie de 80 000 ha répartis sur les gouvernorats de Siliana, Zaghuan, Béja, Jendouba et le Kef,

- La poursuite du projet de développement agricole rural jouxtant les lacs collinaires pour un coût de 45 MD et une participation de la Banque Internationale Allemande de Développement (30 MD) et parmi les principales composantes la préservation de l'eau, sol et préparation des pistes agricoles et eau potable
- La poursuite du programme de gestion des ressources naturelles dans les zones vulnérables pour un coût de 134 MD avec la participation de l'Agence Française de Développement (128 MD),
- La poursuite du projet de protection des embouchures des oueds qui couvre 10 gouvernorats et s'étend sur une superficie de 2 millions d'ha,
- L'arborisation forestière et pastorale (3726 ha), la maintenance des plantations, l'aménagement et l'amélioration des pâturages (20688 ha) parallèlement à l'aménagement des embouchures (22046 ha), la réalisation des travaux de restauration et de maintenance (34926 ha), la création de 14 ouvrages pour l'alimentation de la nappe et pour l'épandage des eaux, la création de 3 lacs collinaires, le dragage des oueds (10 km) et la réparation et l'ajustement des lits des oueds (156 km),
- La mise en œuvre d'un programme de soutien au profit de l'Office de Développement des Forêts et des Pâturages du Nord-Ouest, pour un coût de 1,5 MD,
- La réalisation des composantes du programme des forêts portant sur :
 - La gestion intégrée des témoins dans les régions les moins développés,
 - Le développement et la valorisation des systèmes agricoles dans le gouvernorat de Zaghuan,
 - Le développement agricole intégré à Bizerte,

- L'intégration économique, sociale, et solidaire à Kairouan.

Le programme de l'enseignement supérieur, de la recherche, de la formation et de la vulgarisation agricoles :

Les crédits réservés à ce programme sont estimés à 9,6 MD et seront essentiellement affectés à:

- L'aménagement et la maintenance des établissements d'enseignement supérieur et de recherche agricole,
- Acquisition d'équipements de laboratoires, scientifiques, pédagogiques et agricoles,
- Poursuite de l'aménagement et de l'équipement des lycées et centres de formation professionnelle dans les domaines de l'agriculture et de la pêche.
- Vulgarisation agricole, autonomisation économique et développement des femmes rurales dans tous les gouvernorats.

Le programme pilotage et appui :

Les crédits réservés à ce programme sont estimés à 37,9 MD et seront essentiellement affectés à :

- La poursuite de la réalisation des projets de développement agricole intégré au Kef, Kasserine, Gabes, (2^{ème} phase) et Gafsa,
- La poursuite de la réalisation des projets de développement agricole et pastoral à Médenine,
- La poursuite du projet de développement agricole intégré dans la bande frontalière du gouvernorat de Gafsa,
- La poursuite du projet de développement agricole intégré dans les délégations d'Elhancha, Menzel Chaker, et à Bir Ali Ben Khelifa dans le gouvernorat de Sfax,

- La poursuite du projet de développement agricole intégré à Siliana,
- La poursuite du projet de développement agricole intégré dans le sud du gouvernorat de Kasserine (2^{ème} phase),
- La poursuite de la préparation et l'entretien des bâtiments administratifs et le soutien des moyens de travail dans le ministère et ses structures,
- Le démarrage de la réalisation du projet de gestion intégrée des parcelles témoin dans les zones les moins développées pour un cout de 178 MD dont 150 MD financés par la Banque Mondiale

L'industrie et l'énergie

Un crédit de paiement de 235 MD sera affecté en 2021 au renforcement des deux secteurs de l'industrie et de l'énergie.

Le secteur de l'industrie :

- Accorder plus de soutien aux petites et moyennes entreprises (PME) pour qu'elles retrouvent leur rythme habituel d'activité, préservent leurs capacités d'embauche et renforcent leurs chances d'exporter. Le financement nécessaire se fera à travers la consolidation des moyens du fonds d'aide et d'appui aux PME afin qu'elles retrouvent leur équilibre financier.

- Le passage d'une industrie dont la compétitivité est basée sur les prix, à une industrie à haute valeur ajoutée. Cela nécessite le développement d'un partenariat entre le système de recherche et développement et le système de production en valorisant le rôle des centres technologiques de Bizerte, de Monastir et de Sousse dont la gestion sera transférée aux technopoles sectoriels. Cette action permettra d'accroître la valeur ajoutée technologique des produits industriels de l'entreprise

-Renforcement de l'infrastructure industrielle et technologique dans les régions intérieures pour favoriser et relancer l'investissement et la création d'entreprises à travers :

- La mise en œuvre d'un ensemble de programmes qui se complètent afin de renforcer les efforts de l'Agence Foncière Industrielle dans le domaine de l'aménagement des zones industrielles, et ce en confiant aux technopoles sectoriels la réalisation d'un grand nombre des zones programmées,
- La création d'une nouvelle génération de zones industrielles dans les délégations intérieures dépourvues de ce genre d'infrastructure.

Le secteur de l'énergie :

- La multiplication de forage, le renforcement de la recherche et développement pour accroître la production locale de pétrole et de gaz dans les puits en exploitation, en vue de prolonger l'exploitation de ces puits.

Dans ce cadre, une étude a été entreprise en vue d'évaluer les aspects techniques économiques, et juridiques des concessions qui vont expirer,

- Poursuite de la mise en œuvre du nouveau modèle énergétique adopté en 2017 et visant la réduction de la charge de l'énergie sur l'économie nationale et ses implications sur le développement économique. Dans cette optique, nombre de

mesures ont été prises dont la réduction progressive de la subvention des produits énergétiques et l'adoption d'un plan national pour la maîtrise de l'énergie. Cette démarche devrait permettre d'atteindre une réduction de la condensation énergétique de 3% annuellement ce qui permettra de réaliser une économie dans la consommation de l'énergie de 34% à l'horizon 2030 et le développement des énergies renouvelables pour atteindre 30% de la production d'électricité en 2030.

Les principaux projets et programmes :

Secteur de l'industrie :

- L'aménagement des pôles technologiques et des zones industrielles d'appoint :

- Cette démarche s'inscrit dans une orientation stratégique visant la création d'une infrastructure technologique facilitant la création de projets à haute valeur ajoutée. Les crédits de 5,8 MD, proposés à cet effet, permettront de poursuivre les travaux d'aménagement extérieur des pôles technologiques et des zones industrielles d'appoint.

-Le programme de développement de l'infrastructure dans les régions intérieures :

Ce programme s'inscrit dans le cadre d'une stratégie nationale visant la création d'une infrastructure de base moderne dans les régions intérieures à travers l'encouragement du secteur privé à la création de zones industrielles équipés et répondant aux besoins des investisseurs. L'Etat prend en charge le coût du raccordement de ces zones aux réseaux extérieurs ainsi que la création des zones industrielles dans les délégations intérieures dépourvues de ce genre d'espaces. Le crédit de paiement réservé à ce programme s'élève à 4,5 MD en 2021.

-Le Fonds d'appui aux PME:

Le renforcement des moyens alloués à ce fonds permettra aux PME en difficulté financière de retrouver le rythme de leur activité habituelle et d'accroître leurs chances pour l'exportation. Le crédit de paiement proposé à cet effet s'élève à 64 MD.

Secteur de l'énergie :

-Le programme d'utilisation de l'énergie photovoltaïque :

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'une opération visant le renforcement de la production nationale d'énergie électrique à partir de l'énergie solaire et son raccordement au réseau électrique. Ce projet couvre les bâtiments publics, particulièrement les établissements publics de santé, les établissements universitaires et les sièges des ministères afin de réduire le recours de ces établissements à l'électricité produite par la société tunisienne d'électricité et de gaz, ainsi que leur consommation d'énergie électrique.

Les besoins en crédits de paiement dans ce domaine s'élèvent en 2021 à 3,6 MD financés par le prêt extérieur accordé par la Banque Allemande de Développement. Ce crédit représente une 1^{ère} tranche du coût global de ce projet estimé à 108 MD

Le commerce et développement des exportations

L'effort de l'Etat dans ce domaine se poursuivra à travers l'allocation d'un crédit de paiement de 37,8 MD affectés principalement aux projets ci-après :

- Le projet de promotion des exportations (19,2 MD) : L'Etat va poursuivre l'assistance financière des sociétés bénéficiaires d'un programme d'exportation, ainsi que le renforcement des capacités du Centre de Promotion des Exportations (CEPEX) et du financement des opérations de suivi du projet.
- Le projet de la zone commerciale et logistique à Benguerden : 4,4 MD serviront à financer le raccordement aux réseaux.
- Les foires et expositions (10,0 MD) : ce crédit couvrira la participation de la Tunisie dans les différentes foires et expositions à l'étranger assurée par le CEPEX

Les technologies de communication et l'économie numérique

La stratégie de ce secteur s'inscrit dans les orientations du plan stratégique « la Tunisie numérique 2020 » qui s'articule autour de six axes dont le ministère a commencé à l'actualiser afin de développer une vision prospective pour le secteur à l'horizon 2025. Ce processus a coïncidé avec le début des travaux de préparation du plan de développement 2021-2025.

La stratégie pour le quinquennat suivant 2021-2025 s'articule autour des axes stratégiques suivants :

- Intégration numérique et financière
- Œuvrer pour que la Tunisie soit une plateforme numérique et de rénovation à travers le développement du projet «Smart Tunisia».
- Digitaliser l'administration et simplifier les procédures administratives
- Améliorer le positionnement de la Tunisie en termes d'utilisation des technologies modernes

- Formation et fonctionnement
- Mettre en place des mécanismes de mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre la cybercriminalité
- Connecter les écoles à Internet à haut débit pour faciliter l'accès aux plateformes éducatives de formation à distance et de nombreux services numériques afin de garantir d'égalité des chances entre les régions
- Digitaliser l'administration et simplifier les procédures afin de mettre en place une administration moderne, efficace et transparente à destination des citoyens et institutions économiques
- Accélérer la vulgarisation du système de paiement électronique afin de réaliser l'intégration sociale et financière
- Renforcer le système d'innovation et encourager l'initiative privée pour promouvoir l'économie numérique
- Développer le projet Smart Tunisia afin d'introduire la Tunisie en tant que destination de l'investissement dans les technologies de l'information et de la communication
- Mettre en œuvre la stratégie nationale de cybersécurité avec la participation de toutes les parties concernées.

En 2021, les dépenses d'investissement, estimées à 105 MD (au titre de crédits de paiement) portent sur la réalisation des programmes et projets suivants :

Le programme du développement numérique :

L'axe infrastructure et prestations globales :

- Projet de couverture des zones blanches,
- Projet du Réseau National Intégré Administratif (RNIA2),
- Projet du Système de supervision et de contrôle du réseau administratif intégré (NOC),

- Projet du Réseau National Intégré des Communes (RNIA3),
- Projet d'utilisation des fibres optiques et sans fil avec douze complexes universitaires et dix-neuf instituts supérieurs d'études technologiques
- Projet de réception technique du réseau des fibres optiques,
- Projet de l'infrastructure nationale de géographie numérique (pour les données géographiques INIG),
- Mise en place de services à valeur ajoutée grâce à des réseaux administratifs intégrés
- Amélioration de la desserte par le réseau de communication au profit des établissements scolaires pour mettre à leur disposition le haut débit à travers le projet Edunet 10,
- Projet du Réseau National Intégré Justice (RNIA4).

L'axe gouvernance électronique :

- Mise en place d'un portail unique pour les services électroniques,
- Mise en place d'une Solution Informatique de Gestion Intégrée
- Mise en place du mailing pour le citoyen à l'égard des services électroniques : lettre recommandée électronique avec accusé de réception – Boite postale digitale-Cachet postal digital
- Mise en place du portail de la justice
- Mise en place du système de registre judiciaire
- Mise en place des applications en relation avec les services électroniques des affaires religieuse (e-visa),

- Mise en place des applications en relation avec les services électroniques des affaires religieuses (e-consulat),
- Mise en place de l'identifiant unique du citoyen,
- Réhabilitation du système de l'état civil
- Mise en place du système national d'interconnexion entre les systèmes d'information nationaux assurant l'échange direct et non physique de données entre les structures publiques
- Poursuite de l'institution du système du Cloud Computing afin de rationaliser les investissements orientés acquisition d'équipement et d'infrastructure nécessaires pour héberger les systèmes informatiques.
- Programme national pour la conduite du changement et de la communication
- Mise en place du système de paiement électronique pour l'achat public,
- Maintenance (développement) et hébergement de l'application de gestion électronique des correspondances dans l'administration (Elissa)

Ces projets qui s'insèrent dans le cadre de la gouvernance électronique, sont financés essentiellement par un prêt accordé par la BAD en 2018 de 71,5 millions d'euros, destiné à soutenir le plan stratégique « la Tunisie numérique 2020 » en plus d'un nouveau prêt accordé par la banque mondiale pour un montant qui s'élève à 89,2 millions d'euros destiné à financer le programme de gouvernance électronique en vue d'appuyer le changement numérique des services administratifs orientés aux citoyens

L'axe économie numérique :

Les mesures relatives à cet axe consistent en la poursuite du soutien de l'investissement dans les domaines innovants à travers la création d'un cadre institutionnel adéquat permettant aux entreprises innovantes de bénéficier du financement et de l'accompagnement compatibles avec leurs besoins

particulièrement suite à la promulgation de la loi n° 2018-20 année 2018 relative aux jeunes entreprises et l'affectation d'un crédit de 10 MD au titre de garantie pour ce projet.

Axe la Tunisie intelligente :

Cet axe est essentiellement basé sur la poursuite de la politique d'attraction des investisseurs et à créer 6000 emplois nouveaux à travers les programmes promotionnels afin d'atteindre un taux de participation de l'économie numérique de 7% dans le PIB.

Le tourisme et l'artisanat

Les efforts seront poursuivis en 2021 pour renforcer la publicité et la promotion du secteur touristique et la modernisation du secteur de l'artisanat.

A cet effet, un crédit de 74,4 MD a été alloué pour l'Office National Tunisien du Tourisme (48,2 MD), l'Office National de l'Artisanat (7,1 MD), le Fonds de Développement de la Compétitivité du Secteur Touristique (8 MD) et le Fonds de Protection des Zones Touristiques (10 MD).

Les principaux projets et programmes inscrits au sein de la mission tourisme et artisanat portent sur :

-Le programme de publicité et d'édition (44,3 MD) : Il tend à promouvoir l'image de la Tunisie touristique à travers les différents supports publicitaires et les campagnes publicitaires communes et la promotion des produits à valeur ajoutée.

-Des projets pour la promotion du secteur de l'artisanat (7,1 MD) : Ce crédit est destiné à soutenir les entreprises artisanales et les aider à améliorer la qualité du produit et à renforcer la part du secteur dans les exportations.

-Promouvoir la compétitivité du secteur touristique (8 MD) : Destinés à financer des programmes promotionnels et publicitaires à l'intérieur et à l'extérieur et à l'amélioration l'offre tunisienne dans ce secteur.

-Protection des zones touristiques (10 MD) : Dédiés au financement de programmes portant sur la propreté, l'assainissement et l'embellissement de l'environnement touristique.

L'équipement, l'habitat et l'infrastructure

Les efforts d'accélération du rythme de réalisation des projets routiers, des pistes rurales et des autoroutes vont se poursuivre durant l'année 2021. L'importance sera également accordée à la rénovation et à la maintenance du parc routier, en donnant la priorité aux projets de protection des villes et à la réparation des dégâts occasionnés par les inondations.

Par ailleurs, les efforts porteront aussi sur les programmes des logements sociaux, la rénovation et d'amélioration de grands quartiers résidentiels pour de meilleures conditions de vie.

Les crédits de paiement alloués qui s'élèvent à **1512 MD** permettront de finaliser et de poursuivre les travaux engagés au cours des années précédentes parallèlement au démarrage de nombre de projets nouveaux :

Les principaux projets et programmes en continuation :

Le budget de l'Etat pour l'année 2021 accorde une priorité aux projets qui ont démarré au cours des années précédentes pour les terminer dans les délais et respecter les engagements de l'Etat. Ces projets se présentent comme suit :

Les routes et les ponts :

- Finalisation du programme d'aménagement de 325 Km de routes classées réparties sur 13 gouvernorats.
- Finalisation des travaux du programme de rénovation de 141 Km de routes classées réparties sur 6 gouvernorats
- Poursuite de la construction de 2 ponts à Jendouba et Gafsa.
- Finalisation de l'autoroute Gabes-Médenine et Médenine-Ras jedir.
- Finalisation du reliquat du programme de 2012 pour les routes du Grand Tunis qui comprend la construction de 2 échangeurs et une liaison entre la route nationale n°10 et la route X.
- Finalisation du programme de l'année 2012 des routes structurantes des villes qui comprend:
 - Le dédoublement de la route nationale n°12 reliant Sousse à Kairouan (49 Km)
 - Le dédoublement de la route nationale n°4 reliant Siliana à Zaghuan (65 Km)
 - Le dédoublement de la route régionale n° 133 de Zaghuan (22 Km)
- Finalisation des études relatives à la construction de de liaisons routières rapides au Nord-Ouest et Centre-Ouest et au Sud-Ouest reliant ces régions à l'autoroute. Réalisation d'études de quelques routes classées ou de virages sur proposition des conseils régionaux,
- Finalisation du programme de 2014 relatif à l'aménagement des routes classées sur une distance de 344,6 Km réparties sur les 13 gouvernorats ci-après

: Manouba, Zaghouan, Béja, Jendouba, le Kef, Sousse, Siliana, Kairouan, Kasserine, Sidi-Bouزيد, Tataouine, Gafsa, et Tozeur.

- Finalisation du projet de construction de l'échangeur reliant la route X2 à la route nationale n° 9

- Finalisation de la construction de 11 ponts d'une longueur totale de 1155 m linéaires répartis sur les 10 gouvernorats ci-après : Ben-Arous, Zaghouan, Bizerte, Jendouba, Siliana, Sousse, Mahdia, Sidi-Bouزيد, Médenine et Tataouine.

- Finalisation de la 2^{ème} tranche des projets d'aménagement des pistes rurales de 2016 dans les gouvernorats prioritaires, portant sur l'aménagement de 71 pistes rurales d'une longueur de 310 Km réparties sur les 14 gouvernorats ci-après : Zaghouan, Béja, Jendouba, Le Kef, Siliana, Kairouan, Kasserine, Sidi-Bouزيد, Gabes, Médenine, Tataouine, Gafsa, Tozeur, Kébili.

- Poursuite du programme de 2016 des routes du Grand Tunis relatif au projet de construction de la route X20 reliant la route régionale n°31 et la sortie ouest de la capitale sur 15 Km,

- Poursuite du programme de 2016 pour l'aménagement du réseau des routes classées portant sur l'aménagement d'environ 351,3 Km réparties sur les 15 gouvernorats ci-après : Manouba, Ben-Arous, Nabeul, Zaghouan, Bizerte, Siliana, Sousse, Monastir, Mahdia, Sfax, Sidi-Bouزيد, Gabes, Tataouine, Gafsa et Kébili.

- Poursuite de la 1^{ère} tranche du programme de 2016 pour l'aménagement de 630,2 Km de pistes rurales réparties sur les 9 gouvernorats prioritaires ci-après : Zaghouan, Siliana, Sidi-Bouزيد, Gabes, Mednine, Tataouine, Gafsa, Touzeur et Kébili.

- Poursuite de la réalisation de la route X4 reliant la route X et la route X20 programmée en 2016.

- Poursuite du programme d'acquisition de terres pour constituer un stock foncier pour les grands projets à l'instar de :

- ✓ L'autoroute vers Kairouan, Sidi-Bouزيد, Kasserine et Gafsa (la tranche Tunis-Jelma)
- ✓ Le périphérique de la capitale X20,
- ✓ Poursuite du programme de l'année 2017 des routes structurantes des villes, portant sur:

- Edification de 8 ouvrages techniques sur les carrefours du périphérique de Sfax au Km 4
- Aménagement de l'entrée nord-sud de la ville de Sfax sur 28 Km.
- Aménagement du virage de la route de Zarzis sur 20, Km

-Dédouplement de la route régionale n° 27 reliant Nabeul à Klibia sur 60 Km :

- 1^{ère} tranche : * Nabeul-Korba sur 28 Km
- 2^{ème} tranche : * Korba-Menzel Temim sur 23 Km et Menzel Temim-Klibia : sur 9 Km

-Poursuite du projet d'aménagement de la piste reliant Tejerouin au bassin dans le gouvernorat du Kef sur 27 Km.

-Poursuite de l'aménagement de la route nationale n° 17 dans le cadre de la réalisation du projet du barrage oued el kebir dans le gouvernorat de Jendouba.

- Réhabilitation de la route nationale n° 19 au niveau du Jebel Matous dans le gouvernorat de Tataouine sur 20 Km.

-Démarrage de la 1^{ère} tranche du projet de l'autoroute Tunis-Jelma (186 Km) reliant Kairouan, Sidi-Bouزيد, Kasserine et Gafsa, à l'autoroute.

- Il est à préciser que le volet foncier a été résolu avant le démarrage des travaux. Ce projet porte sur la réalisation de :

- 9 échangeurs
- 22 passages souterrains et 66 passages aériens
- 14 grands ouvrages hydrauliques pour évacuer les eaux de surface
- 4 aires de repos dans chaque côté de l'autoroute au niveau des villes de Fahs, Chebika, Sbikha, et Hajeb-El-Ayoune
- Dédoublage de 16 Km de route pour relier la ville de Fahs à cette autoroute.

Pour accélérer la réalisation, le projet de l'autoroute Tunis-Jelma a été découpé en 8 tranches comme suit :

- **4 premières tranches sur 87 Km entre Tunis et Sbikha dont un raccordement avec la ville de Fahs sur 16 Km comme suit :**

Tranche 1 : Tunis-Zaghouan sur 26 Km

Tranche 2 : Zaghouan-Fahs sur 7 Km + 16 Km (2*2)

Tranche 3 : Fahs-Nadhour sur 27 Km

Tranche 4 : Nadhour-Sbikha sur 27 Km

- **4 deuxième tranche sur 99 Km devant être engagées en 2019 et portant sur :**

Tranche 5 : Sbikha-Kairouan sur 29 Km

Tranche 6 : Kairouan-Haffouz sur 29 Km

Tranche 7 : Haffouz-Oued Zroud sur 21,4 Km

Tranche 8 : Oued Zroud-Jelma sur 19,6 Km

-Démarrage des travaux de construction du pont de Bizerte pour un coût de 774 MD dont les composantes portent sur :

- Construction d'un pont fixe d'une longueur de 2 Km et une hauteur de 56 m.

- Réalisation d'une liaison à deux voies sur 11 Km pour relier Bizerte à l'autoroute.
 - Construction d'un échangeur au niveau de l'autoroute et de la route nationale n°8
 - Construction d'un échangeur au niveau de Jarzouna-Sud et du pôle technologique.
 - Construction d'un échangeur au niveau de Jarzouna -Est et Menzel Abderrahman
 - Construction d'un échangeur au niveau de la route nationale n° 11.
- Finalisation des études et démarrage des travaux de liaison de la ville de Tataouine à l'autoroute A1. Cela consiste à réaliser un raccordement sur 55 Km dont une tranche qui passe par la route nationale n° 19.
- Finalisation des études de faisabilité et démarrage des travaux du projet de rénovation de la route reliant les communes du nord à travers l'élargissement du pont au niveau de la route nationale n° 1- Z₄ sur une longueur de 3 Km.
- Démarrage des travaux de réalisation du projet inscrit dans le budget 2018 pour le dédoublement de la route romaine à Médenine (route régionale n° 117) sur une distance de 7,5 Km compte tenu du dédoublement du pont actuel sur 160 m linéaire une fois les études de faisabilité finalisées,
- Démarrage des travaux de construction d'un ouvrage technique d'une longueur de 2,5 Km sur la route régionale n° 128 pour relier la ville de Korbous au réseau routier après actualisation de son coût inscrit en 2018.
- Poursuite des programmes 2018 et 2019 pour la construction de 31 ponts d'une longueur totale de 4260 m linéaires répartis sur 20 gouvernorats.

-Poursuite du programme de 2018 pour l'aménagement de 20 pistes rurales sur 151,7 Km réparties sur les 6 gouvernorats ci-après : Béja, Kairouan, Kasserine, Sidi-Bouzyd, Gabes et Kébili.

-Poursuite du programme de goudronnage de 28 pistes rurales (173,1 Km) inscrit en 2018 et réparties sur les 9 gouvernorats ci-après : Nabeul, Béja, Siliana, Sousse, Mahdia, Sfax, Kasserine, Mednine et Tozeur.

-Poursuite du projet d'aménagement de 22 km de routes dans le gouvernorat de Mednine répartis comme suit :

- Aménagement de la route locale n° 969 reliant la route régionale n° 108 à Sidi-Makhlouf sur 18 km
- Aménagement de la route locale n° 967 sur 4km

-Poursuite des travaux du projet inscrit en 2018 pour l'aménagement de la route nationale n° 20 dans le gouvernorat de Kébili sur 57 km après finalisation des études de faisabilité.

-Démarrage des travaux du projet inscrit en 2018 pour relier la zone franche des activités commerciales et logistiques de Ben-Guerden au réseau routier et au port de Zarzis en particulier le tournant de Ben-Guerdane qui comporte un périphérique côté nord de ben Guerdene sur 9 km.

-Poursuite des grands projets inscrits en 2019 et portant sur :

- Le programme d'aménagement du réseau des routes classées sur une distance de

321,8 km réparties sur les 12 gouvernorats ci-après : Bizerte, Béja, Jendouba, Le Kef, Sousse, Monastir, Mahdia, Sfax, Kairouan, Kasserine, Tataouine et Tozeur pour un coût de 245 MD.

S'agissant du domaine de **la maintenance périodique du réseau routier et des ponts**, il sera procédé en 2021 à la réalisation des actions inscrits en en 2019ci-après :

- Programme de **maintenance des routes classées** sur 493 km réparties sur 24 gouvernorats dont l'enrobage de 146,2 km et le renforcement des bas-côtés sur 402,1 km de routes classées parallèlement à la maintenance des bas-côtés sur une distance de 167,8 km et le bitumage de routes sur une distance de 179 km pour un coût global de 50 MD.

- Le programme de **maintenance périodique du réseau des pistes rurales** comprenant la maintenance de 72 pistes sur une distance de 425,7 km réparties sur 18 gouvernorats d'un coût de 50 MD

- Un programme spécifique pour la réparation des dégâts occasionnés par les inondations dans les différents gouvernorats et régions sinistrées, pour un coût de 45 MD. Ces travaux portent sur la réparation des points de passage des ouvrages hydrauliques et des murs de soutènement des routes en sus des bas-côtés endommagés.

- La tranche annuelle du budget 2019, relative au **programme national d'encouragement des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur** pour la création de micro-entreprises dans le domaine de la maintenance des routes pour un coût de 25 MD et portant sur les spécialités suivantes :

- L'éclairage et l'équipement des routes
- Le nettoyage des routes et des bas-côtés et la maintenance habituelle des ouvrages hydrauliques
- Réparation du bord de la route
- Maintenance de l'éclairage public

- Programme de maintenance périodique des ponts d'un coût de 10 MD

- Programme d'équipements de **sécurité routière** portant sur l'éclairage public et les passages pour piétons pour un coût de 5 MD

Il sera également procédé à la réalisation des travaux ci-après :

- Aménagement du périphérique de la ville de Fahs sur une distance de 3 km pour un coût de 15 MD

- Programme d'aménagement des pistes rurales sur 24 km couvrant les 4 gouvernorats suivants : Jendouba, Le Kef, Bizerte, et Mahdia pour un coût de 8 MD

- Aménagement de la route locale n° 661 reliant Jmilet à Rohia dans le gouvernorat de Siliana sur une distance de 24,5 km et un coût de 7 MD

- Acquisition de terrains, d'immeubles et aménagement des réseaux pour la réalisation de l'autoroute Tunis-Jelma-Gafsa, libération de l'emprise de la route et dédoublement des routes classées,

- Réalisation d'études relatives aux projets de routes, ponts et pistes rurales.

En 2021, il sera également procédé à la réalisation des travaux ci-après :

- Réalisation d'études relatives à plusieurs grands projets structurés, à l'instar de la poursuite de préparation pour la réalisation du projet de dédoublement de la route nationale n ° 13 reliant entre les gouvernorats intérieurs de Sidi Bouzid, Kasserine et l'autoroute A1 au niveau du gouvernorat de Sfax. Il sera procédé à la libération de fond foncier destiné à la route nationale susmentionnée, le dédoublement de la route porte sur une longueur de 182 km y compris la liaison avec route régionale n ° 82 d'une longueur de 3 km.

Cette route reliera plus tard l'autoroute intérieure Tunis – Jelma et l'autoroute, Tunis - Sfax - Ras Jdir. Un crédit de 30 MD a été inscrit pour l'acquisition de terrain à cet effet.

-Poursuite de la réalisation du programme d'aménagement des routes classées, couvrant 382 km répartis sur 14 gouvernorat pour un coût total de 385 MD. La 1^{ère} tranche a été lancée en 2020 pour une longueur de 130 km, répartis sur 4 gouvernorats à savoir Le Kef, Mahdia et Kairouan pour un coût de 131 MD.

-Poursuite de la mise en œuvre du programme de renforcement des routes classées portant sur 860 km répartis sur 24 gouvernorats pour un coût total d'environ 451 MD. La 1^{ère} tranche a été lancée en 2020 pour une longueur de 860 km répartis sur 6 gouvernorats à savoir Nabeul Monastir, Sfax, Gabès, Tataouine et Gafsa.

-Poursuite de la mise en œuvre du programme de développement des pistes rurales portant sur l'aménagement de 912 km de pistes rurales réparties sur la plupart des gouvernorats pour un coût total de 336 MD.

Des crédits d'engagement de 165 MD ont été inscrits en 2020 pour commencer l'aménagement de 450 km répartis sur 22 gouvernorats.

-Poursuite de la réalisation du projet de dédoublement Medraket du Sahel qui consiste à dédoubler environ 37 km de routes reliant les gouvernorats de Monastir et Sousse vers Mahdia via la cité de Jammel pour un coût de 75 MD.

- Achèvement de la réalisation d'un programme de développement de pistes rurales portant sur l'aménagement des pistes rurales aux gouvernorats de :

Kasserine	8	pistes	50	km	de	Coût : 15 MD
		frontalières		longueur		
Jendouba	6	pistes	27	km	de	Coût : 9,3 MD
				longueur		

Gafsa	3 pistes	80 km	de	Coût : 12 MD
		longueur		
Béja	5 pistes	7,4 km	de	Coût : 2,3 MD
		longueur		
Le Kef	3 pistes	9,5 km	de	Coût : 1,8 MD
		longueur		

-Poursuite de la construction de routes aux entrées des villes de Sidi Bouzid, pour un coût d'environ 7,5 MD.

- Poursuite des études sur les routes, pour un coût de 10 MD.

- Poursuite de la réalisation du programme annuel d'entretien périodique des routes et des voies

Les ponts pour l'année 2020 portant sur :

- Entretien périodique du réseau de 79 pistes rurales sur une longueur totale de 429 km répartis sur 21 gouvernorats.

- Entretien régulier du réseau routier classé portant sur 1622 km de routes dont 784 km de stabilisation des accotements et 564 km enrobage en béton bitumineux et enduit superficiel. Le programme contient également un revêtement double couches de bitume sur 274 km de routes classées. Le coût de ce programme est de 100 MD inscrite au titre de l'année 2020

-Entretien régulier du pont mobile de Bizerte pour un coût de 1,5 MD.

-Programme d'aménagement de la sécurité routière pour l'année 2020, qui comprend l'aménagement et le drainage des eaux pluviales des routes régionales suivantes :

- N ° 33 au gouvernorat de Tunis sur une distance de 2,4 km
- N ° 191 au gouvernorat de Mahdia sur une distance de 2,5 km

Protection des villes contre les inondations :

- Allocation de crédits au profit du programme de protection des villes contre les inondations au titre de l'année 2021 pour réaliser les projets ci-après :

- Finalisation du programme de protection contre les inondations pour les villes ci-après : Le Kef, Ksour-Essaf, Nefta, Thala, Jemmal, Tunis-Ouest, Tataouine, Suveitila, Bizerte, Zermdin, Nefza, Fousana, Kasserine, Zarzis, Redaief, El-Maztouria, Beni-Hassen, Mareth à Gabes, et la région Nozla-Joufia à Kébili.

- Poursuite de l'aménagement de l'oued El-Mansoura à Kairouan.

- Poursuite de la protection **contre les inondations** prévue en 2019 des **7 villes suivantes** : : **Moknine, Sousse, Soma** à Nabeul, **Ras-Jebel** à Bizerte, **Saouef** à Zaghouan, **Ben-Guerden** à Medenine, **la nouvelle Matmata** à Gabes, parallèlement au programme de **maintenance périodique des ouvrages de protection des villes contre les inondations**. Le coût total de ces projets s'élève à 46 MD dont 11 MD pour la maintenance périodique des ouvrages hydrauliques et 2 MD pour les études et l'acquisition de terrains...

- Poursuite de l'élaboration de l'étude stratégique relative à la gestion des risques d'inondations pour un coût de 12MD destiné à :

- Préparer un état des lieux de la situation actuelle de tous les ouvrages de protection contre les inondations.

- Elaboration d'une base de données géographique des ouvrages.

- Elaboration de cartes des régions menacées par les inondations.

- Elaboration d'une stratégie pour réduire l'effet des changements climatiques.

- Elaboration d'un plan de protection et d'intervention prioritaires

- Poursuite de la mise en œuvre du programme de protection des villes contre les inondations inscrit en 2020, pour un coût total de 89 MD, destiné à :

- Protection du Nord et de l'Est de Tunis contre les inondations, et dont les travaux consistent à protéger les régions de Raoued, Soukra, Kram gharbi, Bhar

Lazrag, la Marsa et le Bassin versant de la vallée près de Ouarrich (El Nasr, ElManzah, la cité El Khadhra, la cité olympique et Ariana El Olya jusqu'au nord du lac de Tunis). Le coût total de ce projet est de 154 MD.

Des études détaillées ont été lancées en 2020 pour un coût de 5,9 MD.

- lancement de la mise en œuvre de la protection de la vallée de Gabès après l'achèvement des études d'aménagement de l'oued Griaa dans la préparation et l'achèvement de deux passages pour un coût total de 43 MD. Un crédit pour les études de 1,5 MD a été inscrit en 2020

- Protection des villes de Mallouche à Mahdia, Sebala à Sidi Bouzid, Médenine, Ghomrassen à Tataouine, la région des Ouediane à Nefta (Mhassine, Bouhlal, Dgoumis et Sabaa Abar) au gouvernorat de Tozeur, Mhamdia, Fouchana et Oued El-Tine à Ghanouch au gouvernorat de Gabès, pour un coût total de 29 MD.

- Protection des différentes villes du gouvernorat de Nabeul touchées par les inondations du mois de septembre de 2018, après avoir terminé les études détaillées à cet effet.

Le programme vise à protéger les villes de Nabeul, Hammamet, Béni Khallad et Zaoui el Jadidi, Boucharai, Dar chabane ElFehri, Takelsa, Korba et Bouzelfa, pour un coût de 39 MD.

Protection des villes contre l'érosion maritime :

Au cours de l'année 2021, le programme relatif à la protection du littoral de l'érosion maritime concernera les plages de Mahdia , Beni-Fetail à Zarzis, Jebniana, Houmet-Essouk à Djerba, Ajim, Tabarka et les falaises de Monastir et ce en plus des travaux d'assainissement de la sebkha Ben-Ghadaya à Mahdia

Par ailleurs, une enveloppe globale de 5,7 MD sera réservée au programme de 2019 de **protection contre l'érosion maritime des littoraux** de Bizerte et Jbeniana (3ème tranche), des falaises de Monastir (4^{ème} tranche) et les travaux d'assainissement de la sebkha Beni-Ghadaya (travaux de renforcement et de

protection du canal du nord contre les vagues maritimes). En addition à ce programme, 1,2 MD seront engagées pour financer des études spécifiques aux ouvrages et propriétés maritimes.

-La continuation de la réalisation du programme 2020 de protection des côtes marines contre l'érosion marine estimé pour un coût total de 6,4 MD et destiné à :

-Réalisation d'un levé hydrographique et topographique des zones les plus dégradées du littoral.

- Protection d'une partie de la Corniche de Bizerte sur une distance de 2,5 km.

- Protection d'une partie du littoral de Béni Fatil sur une distance de 260 mètres.

-Reconstruction de la partie effondrée du quai de l'ancien port de Ghar El Melh sur distance de 170 Mètres.

-Protection des rives du Cap Zbib, sur une distance de 300 mètres.

- Préparation de la chaussée extérieure adjacente au port de divertissement de Monastir où elle sera reconstruite la partie effondrée de la chaussée et la restauration de la partie restante.

Secteur de l'habitat et de la rénovation des grands quartiers résidentiels :

Il est envisagé de poursuivre en 2021 la réalisation des projets et programmes qui ont été programmés dans les budgets précédents, dont principalement :

- La poursuite du programme spécifique de l'habitat social visant la satisfaction des besoins des catégories sociales à revenus modestes, en logements convenables. Ce programme porte sur :

- Le remplacement des logements rudimentaires par de nouveaux logements dans tous les gouvernorats (environ 10 000 unités).

- La mise à disposition de logements individuels et collectifs destinés à certaines catégories sociales (environ 20 000 unités)

- Aménagement de lotissements individuels et sociaux.
- Finalisation des dernières tranches du programme de rénovation et d'intégration de grands quartiers résidentiels en vue d'y améliorer les conditions de vie. Leur nombre s'élève à 140 quartiers répartis sur 62 communes et 13 conseils régionaux comptant 812 000 habitants. Sa réalisation s'étendra sur les années 2012-2019.

Le programme comprend les composantes ci-après :

-Amélioration des conditions de vie à travers l'amélioration de l'habitat et de l'infrastructure de base par :

- ✓ Le goudronnage d'environ 1347 km de routes
- ✓ La pose d'environ 319 km de conduites d'eaux usées
- ✓ La pose d'environ 168 km de conduites d'eaux pluviales
- ✓ L'installation d'environ 24 800 points d'éclairage public
- ✓ L'amélioration d'environ 15 900 logements
- ✓ La pose d'environ 160 km de conduites d'eau potable
- ✓ Les équipements collectifs qui portent sur :

✓La construction de 67 salles multidisciplinaires (sport, culture, jeunesse, collectif.....)

✓ La construction de 57 stades de quartiers.

-l'infrastructure économique : à travers la construction de 44 espaces industriels ou économiques au sein des quartiers concernés ou environnant.

D'autre part, toutes les procédures ont été accomplies pour le démarrage effectif en 2020 de la réalisation de **la 2^{ème} génération du programme de rénovation et d'intégration des grands quartiers résidentiels**

Ce programme concerne 146 quartiers dans 121 délégations pour un coût global de 635 MD dont 52,2 MD sous forme de don. La réalisation de ce programme s'étalera sur la période 2020-2024.

Les composantes du programme portent sur :

- ✓ L'amélioration des conditions de vie à travers l'amélioration de l'habitat et de l'infrastructure de base des grands quartiers résidentiels qui ont été sélectionnés portant sur :
 - Le goudronnage d'environ 1245 km de routes,
 - La pose d'environ 243 km de conduites des eaux usées,
 - La pose d'environ 116 km de conduite d'évacuation des eaux pluviales,
 - L'installation d'environ 28 334 points d'éclairage public,
 - L'amélioration d'environ 14 516 habitats,
 - La pose d'environ 145 km de conduite d'eau potable

Des équipements collectifs qui portent sur :

- La construction de 50 salles multidisciplinaires (sport, culture, jeunesse, collectif...)
- L'infrastructure économique : à travers la construction de 16 espaces industriels ou économiques au sein des quartiers concernés ou leur environnement

Il est également prévu qu'en 2021, le démarrage du programme d'aménagement et de rénovation des anciens centres urbains démarre en vue de faciliter l'intégration économique et sociale de ces centres pour un coût de 40 MD et constitué par les composantes suivantes :

- Amélioration des espaces publics et des circuits touristiques,

-Valorisation de l'héritage culturel et rénovation des anciens centres urbains,

-Promouvoir les activités économiques, commerciales et traditionnelles,

-Amélioration de l'habitat.

L'aménagement urbain :

Il est envisagé de poursuivre le programme de prise de photos spatiales numériques pour les terres urbaines. Ces photos sont choisies sur la base de critères techniques dont la superficie, la dernière date de réalisation des plans topographiques, l'échelle des priorités pour la poursuite d'élaboration et de révision des plans d'aménagement urbain.

Parallèlement, il sera procédé à la poursuite de la réalisation des travaux relatifs au réseau géodésique en tant qu'infrastructure de base pour tous les travaux d'aménagement, d'urbanisation et de cartographie comprenant les travaux ci-après :

-Le réseau de géodésie : Ceci consiste à réaliser un ensemble de points fixes sur les superficies Ces points deviennent une référence pour toutes les superficies topographiques.

Il est envisagé de poursuivre la création de 750 points géodésiques répartis sur les gouvernorats de Médenine, Gabes, Tataouine, Kébili, Kasserine, et Tozeur en plus de la maintenance de 150 points.

Le réseau de mesure de la hauteur :

Cela consiste à mesurer la troisième dimension des hauteurs des sites géographiques par rapport à un niveau de référence. Il est attendu la finalisation de 750 km programmés en 2019 dans les gouvernorats de Médenine, Gabes, Tataouine, Kébili, Kasserine et Tozeur en plus de la maintenance de 150 km.

Le réseau de mesure de l'attraction : Ce réseau permettra un usage dans divers domaines y compris le mouvement de la croute terrestre et la forme des terres.

Le programme de 2019 se poursuivra en la création de 250 points de mesure de l'attraction répartis sur les gouvernorats de Jendouba, Siliana, Kairouan, Le Kef, Béja, Kasserine et Sidi-Bouzid.

L'office de la topographie et de la cartographie prend en charge l'exécution et le contrôle de ces travaux en application d'un accord-cadre avec le ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire

En 2021 il sera procédé à la réalisation des composantes du programme ci-après :

-Actualisation du code de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme dans le but de son harmonisation avec le code des collectivités publiques locales à travers l'amendement et la révision des textes et décrets d'application actuels.

-Elaboration d'une stratégie relative au Grand -Tunis à l'horizon de 2050.

Des crédits d'un coût global de 3,9 MD ont été alloués à ce programme.

-Il est également prévu que le système de gestion des informations immobilières en Tunisie se poursuive et qui consiste en la mise en place d'un système moderne de détermination du fond foncier fondé sur une base de données actualisée de données numériques. Ce système est mis à la disposition de l'Office de la Topographie et du Cadastre et ses départements connexes.

- Ce programme sera réalisé en coopération avec la partie coréenne pour un coût de 215,4 MD sur une période de 7 ans. Un crédit de de 8 MD a été inscrit à cet effet

Dans le domaine de l'aménagement du territoire :

L'aménagement du territoire est l'un des éléments les plus importants dans l'organisation du domaine national terrestre puisqu'il constitue la plateforme convenable pour la mise en place d'infrastructures modernes et de grands

équipements publics pour atteindre un développement équitable et équilibré entre les zones et les régions.

Nombre de programmes ont démarré en 2019, il est attendu qu'ils se poursuivent en 2021. Ils portent sur :

- La révision des plans directeurs d'aménagement des groupements urbains à Siliana, Tatouine, Zaghouan et Mahdia.
- La révision des plans directeurs d'aménagement de la région El-Hasassa des hautes et inférieures steppes.
- Etude portant sur la planification territoriale stratégique et le fond foncier.
- Etude d'aménagement du territoire et des régions menacées par les changements climatiques

Le coût global de ces études s'élève à 1,9 MD.

Les principaux projets et programmes nouveaux pour l'année 2021 :

La réalisation- en 2021-, de nouveaux de projets dans les différents domaines d'intervention du ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire.

Ci-après les plus importants :

Les routes et les ponts :

Le démarrage de réalisation de grands projets structurant suivants :

Programme des voiries structurantes en 2021 :

Le projet consiste à la finalisation de la route bretelle à Kasserine d'une longueur de 3 km et pour un coût de 10,0 MD.

Programme d'aménagement et développement du réseau routier classé pour 2021 :

Le programme consiste en l'aménagement de 43,5 km répartis sur 3 gouvernorats pour un coût global de 42,5 MD et comprenant :

-Aménagement de la route départementale n ° 970 à Médenine, liant la route régionale n ° 971

et la route locale n ° 115, d'une longueur de 30,5 km (du N. km à N. km 50,5) pour un coût de 30,0 MD. Cette route est importante pour connecter l'île de Djerba via la ville de Zarzis.

- Aménagement de l'entrée de la zone industrielle de Sidi Toumi, Beni Khallad, au gouvernorat de Nabeul, pour un coût de 7,0 MD.

- Aménagement de l'entrée de la zone industrielle de la ville de Hajeb El-Ayoun et sa liaison avec la route nationale n ° 3, d'une longueur de 4 km et un coût de 3,5 MD.

- Réhabilitation de la route régionale n ° 86 à la ville de Hajeb El-Ayoun, à Kairouan, d'une longueur de 9 km et pour un coût de 2,0 MD.

Le programme de renforcement des routes classées au cours de l'année 2021 :

Le programme de renforcement concerne 13,7 km des routes classées au gouvernorat de Kairouan pour un coût de 19,0 MD et porte sur :

-Renforcement de la route régionale n ° 99, reliant ElBatin et Kairouan, d'une longueur de 5,7 km pour un coût 10,0 MD.

-Renforcement de la route nationale n ° 2 reliant Kairouan et Raqqada, d'une longueur de 8 km pour un coût 9.0 MD.

-Poursuite du programme de renforcement du réseau routier classé pour l'année 2020

Le programme d'aménagement des pistes rurales :

Ce programme permettra d'aménager 912 km de pistes rurales réparties sur la majorité des gouvernorats, pour un coût de 336 MD. Un crédit d'engagement au titre de la 2^{ème} tranche de 164 MD a été inscrit en 2021 pour le démarrage de l'aménagement d'environ 85 km de pistes rurales répartis sur 21 gouvernorats en sus de ce qui a été inscrit au titre de l'année 2020.

Aménagement des pistes rurales :

Le programme porte sur l'aménagement de 85 pistes rurales aux gouvernorats de :

Gouvernorat	Nombre de pistes	Longueur	Coût
Tataouine	4	24 km	9,0 MD
Sidi Bouzid	1	5 km	0,75 MD

Il est par ailleurs attendu que le programme spécial de maintenance périodique des routes, des pistes et des ponts démarre en 2021. Ce programme porte sur :

-La maintenance périodique du réseau des pistes rurales : 82 pistes rurales sur 472 km couvrant 23 gouvernorats pour un coût de 60,0 MD

- La maintenance périodique du réseau des routes classées : maintenance de 580 km dont 1064 km de stabilisation des accotements et 269,4 km enrobage en béton bitumineux et enduit superficiel. Le programme comprend également le dédoublement de l'enrobage des accotements de la route sur une distance de 310,6 km de routes classées. Le coût de ce programme s'élève à 125 MD.

-Aménagement de la sécurité routière : Ce programme dont le coût est de 10,3 MD porte sur :

-Préparation de la sécurité routière pour la route régionale n° 37 à Tunis d'une longueur de 0,450 km et l'aménagement d'un pont au niveau de l'échangeur de la route nationale n ° 3 - route régionale n ° 3 pour un coût de 2,5 MD.

- Construction d'un passage pour piétons à Tunis sur la route régionale n ° 21 entre l'échangeur de la route Régionale n ° 21 - Route locale n ° 539 et route régionale de déviation n ° 21-

Route nationale n ° 5 pour un coût de 1,5 MD.

-Construction d'un passage pour les piétons à Ben Arous sur la route nationale n ° 1 NK n ° 13 pour un coût de 0,7 MD.

-Construction d'un passage pour les piétons à Ben Arous sur la route régionale n ° 33 NK numéro 4.5 pour un coût de 0,6 MD.

- Construction d'un passage pour les piétons à Ben Arous sur la route régionale n ° 33 NK numéro 1.5 pour un coût de 0,5 MD.

- Maintien de l'éclairage public et aménagement de quelques points noirs avec l'énergie solaire pour un coût de 4,5 MD.

- Inscription de crédit au titre de la tranche destinée à l'augmentation du capital de la Compagnie des Routes Tunisiennes, dans la limite de 170 MD.

Ce montant servira à terminer les travaux routiers actuellement en construction à savoir :

- L'autoroute Gabès - Médenine pour une longueur de 84 km.
- L'autoroute est Medenine - Ras El Jdir, d'une longueur de 104 km.

Protection des villes contre les inondations :

L'année 2021 connaîtra le démarrage d'un nouveau programme spécifique de protection des villes contre les inondations pour un coût global de 100 MD et portant sur :

-Réalisation des études relatives à la protection des villes contre les inondations et acquisition de terrains pour un coût de 2 MD

-Protection des villes de douar Hicher, Oued ellil, Jrisa, tajerouine, Jammel, Ksour Essef, Gafsa, Nafta, Mornag, Nafza, Maamoura, Béni khiar, l'île de Kerkena,

la caserne militaire et les zones de proximité à Hammet Gabes pour un coût de 73 MD

- Programme d'entretien régulier des installations de protection contre les inondations pour un coût de 25 MD

Protection des littoraux de l'érosion maritime :

Un nouveau programme spécifique qui démarrera en 2021 a pour objet la protection des littoraux de l'érosion maritime pour un coût global de 3,5 MD consistera à :

-Réalisation d'une étude de plan directeur des travaux de protection et d'entretien du littoral du pour un coût de 1,5 MD

-Protection d'une partie de la Corniche de Bizerte, sur une distance de 2,5 km, pour un coût de 2,0 MD, ainsi que l'achèvement de la préparation du passage frontalier à Dhibia, pour un coût de 2,4 MD.

L'aménagement urbain :

Le coût de ce programme s'élève à 3,6MD pour l'année 2021 et porte sur :

-poursuite de la mise en place du système de gestion des données immobilières du pays, qui consiste à mettre en place un système moderne de gestion du parc immobilier national fondé sur une base de données numérisées et actualisée qui sera mise à la disposition de l'Office de la Topographie et de la Cartographie et de toutes autres administrations concernées.

Ce programme dont le coût est de 215,4 MD sera réalisé dans le cadre de la coopération bilatérale avec la Corée et s'étalera sur 7 ans. Un crédit de 7 MD au titre de l'année 2021 a été inscrit à cet effet.

-Programme de préparation de photographies aériennes numériques pour plusieurs villes au coût de 1,5 MD

-Programme pour la réalisation des travaux liés aux points géodésiques et mesures d'altitude et de gravité pour un coût de 2,0 MD.

Le transport

En raison de l'extrême importance que revêt le secteur des transports dans l'impulsion de l'activité économique du pays, et par souci de finalisation des projets d'infrastructure ferroviaire, un crédit de paiement de 203 MD a été alloué à cet effet. Il sera affecté à la poursuite de la réalisation de la première tranche du réseau ferroviaire rapide, aux projets de la Société Nationale des Chemins de Fer, la Société de Transport de Tunis, des sociétés régionales de transport, de l'Office National des Postes Frontaliers Terrestres, de l'Office National de la Météorologie et la société du Port d'Enfidha.

Ci-après un résumé des principaux projets en continuation et des programmes annuels nouveaux du secteur des transports :

Les principaux projets en continuation :

La Société Nationale des Chemins de Fer :

-Renouvellement du réseau qui concerne essentiellement les programmes annuels des travaux ferroviaires dont le tamisage du ballast, le fraisage de la voie ferrée, et le renouvellement des rails pour les voies déviées à diamètre étroit

-Réseau de communication entre le train et les stations,

-Equipements de sécurité,

-Aménagement des centres de maintenance,

-Mise à niveau de la ligne 6 reliant Tunis à Kasserine,

-Dédouement de la ligne Moknine-Mahdia,

Un crédit de paiement de 93,2 MD a été inscrit pour la réalisation de ces projets et programmes en continuation.

La Société de Transport de Tunis :

- Aménagement de l'infrastructure de base du réseau du métro,
- Rénovation de l'infrastructure de base de la ligne Tunis-Goulette-Marsa,
- Rénovation et maintenance de la voie ferrée,
- Aménagement et agrandissement du dépôt de Tunis-Marine,
- Aménagement des dépôts de Sijoumi et Zahrouni,
- Aménagement du dépôt de Bab-Saadoun,

Pour la réalisation de ces projets et programmes en continuation un crédit de paiement de 18 MD a été inscrit.

La société : Tunisie Réseau Ferré Rapide(RFR) :

Les projets et programmes concernent essentiellement la poursuite de la réalisation de l'infrastructure des deux lignes E et D et des travaux de déviation des réseaux Ils couvriront aussi l'acquisition d'une partie des équipements en plus du remboursement des prêts (62 MD)

L'Office National des Postes Frontaliers Terrestres :

Le programme consiste à la poursuite de réalisation des études stratégiques, d'ingénierie et d'organisation et les grands travaux d'aménagement et de maintenance des passages frontaliers et la possession des immeubles nécessaires pour l'élaboration des plans d'aménagements des postes frontaliers (4,1 MD).

- Les sociétés régionales de transport : 10 MD

Les affaires culturelles

Dans le cadre du renforcement du secteur culturel pour qu'il rayonne davantage sur toutes les régions, un crédit d'engagement de 71 MD a été inscrit à la réalisation des dépenses d'investissement dont la mise en œuvre sera assurée par les services centraux et régionaux du ministère ainsi que par les institutions sous sa tutelle.

Il convient de noter que malgré l'importance des crédits de paiement des investissements inscrits dans le secteur culturel (119,0 MD), leur réalisation est reportée à 2021 à cause de la pandémie de covid-19 qui en a empêché leur lancement en 2020.

Les projets et programmes les plus importants portent sur :

	Coût en MD
Sauvegarde du patrimoine national des arts plastiques	2,5
Programme de numérisation du patrimoine audiovisuel	2,0
Construction, aménagement et équipement des maisons de culture	29,3
Construction, aménagement et équipement des centres d'art dramatique et scénique	8,5
Aménagement et équipement des écoles de musique et de danse	1,8
Acquisition de livres tunisiens	2,6
Acquisition de livres de lecture intégrant la méthode Bray	3,0
Construction, aménagement et équipement des bibliothèques nationales et des établissements culturels	8,5

Financement du secteur du cinéma et de la production	9,0
Programme des villes d'art, de civilisation et des manifestations spécifiques	15

Une importance particulière a été accordée au patrimoine et aux différents mécanismes de sa préservation, sa maintenance et sa valorisation. A cet effet un crédit de 12,5 MD a été alloué, et il est attendu de réaliser les programmes suivants :

- Les fouilles, les études, et le sauvetage des sites monumentaux
- Acquisition d'ensemble d'antiquités
- Maintenance du site antique de Carthage, amphithéâtre d'El Jem et entretien et restauration des palais et des villages de montagne dans le sud tunisien
- Maintenance du site antique de Dougga et de ses banlieues
- Sécurité, protection des monuments historiques, des sites archéologiques et protection des entrepôts d'antiquités.

Il sera également procédé à la réalisation de projets à caractère historique dont :

- Le musée du leader Ferhat Hachad
- Le projet spécifique au patrimoine préhistorique à Gafsa
- Le musée du mouvement national à Elhamma.

Par ailleurs une attention particulière sera accordée à la bibliothèque nationale pour renforcer son activité dans le domaine de la protection du patrimoine écrit. Elle renferme 2 millions de livres dont le plus ancien remonte au 17^{ème} siècle, 43 000 manuscrits dont le plus ancien remonte à la fin du IX siècle après J.C., 16 000 ensembles de périodiques dont les plus anciens remontent au début du 19^{ème} siècle, un important patrimoine de photographies, de cartes postales et de posters dont les plus anciens remontent au début du 20^{ème} siècle.

En 2020, les projets suivants ont été lancés :

La bibliothèque virtuelle :

Il s'agit de la création d'une nouvelle catégorie de bibliothèques adaptées aux nouveaux progrès technologiques : La bibliothèque virtuelle qui avec une base de données renfermant des copies électroniques de livres, de magazines, de manuscrits et de documentations diverses.

La sauvegarde du patrimoine tunisien écrit :

Le patrimoine de la bibliothèque nationale se distingue par sa possession d'un ensemble de manuscrits rares dont une partie dorée et ornée traduisant et reflétant les spécificités de l'école tunisienne dans l'art de la calligraphie et de la décoration et nécessitant d'être protégé et sauvegardé.

-Protection de la bibliothèque nationale contre les incendies

-La réédition et traduction de livres anciens ou perdus

-Numérisation du patrimoine écrit

Le projet du musée du patrimoine écrit :

Ce projet se propose de sortir de l'espace académique spécialisé pour aller vers un public large en vue de lui présenter pas moins de 1200 pages sélectionnées des trésors renfermés ce qui permettra de commercialiser ce patrimoine écrit. Ce musée numérique qui est le premier dans son genre en Tunisie sera hébergée dans la salle des lumières du palais du sultan Abou Amr Othman qui remonte à l'année 1450 après J.C

En plus de tout ce qui précède, de nouveaux crédits d'engagement de 65 MD seront alloués en 2021 aux projets annuels tels que programmes de maintenance, équipement et aménagement des établissements culturels (bibliothèques, maisons de culture, commissariats ...) en plus du lancement de nouveaux programmes dont notamment :

-Programme national d'investissement dans la culture des enfants et des adolescents : le programme vise à promouvoir le contenu culturel destiné aux

enfants et adolescents en le développant et en réexaminant ses approches, ses références et ses supports afin de consolider le sentiment national et développer le sens culturel et ce dans le cadre d'un programme national.

-Programme national d'appui à l'investissement dans le patrimoine : il vise à concevoir des mécanismes et des méthodes de travail pour le suivi des exigences de l'époque et ce dans le cadre du plan de promotion, valorisation et commercialisation du secteur du patrimoine matériel et immatériel

-Programme national d'appui à la décentralisation, à l'accès à la culture et à la réhabilitation des institutions culturelles : Il vise à consacrer le principe du droit à la culture, à développer les capacités des structures décentralisées et à renforcer leur rôle en concevant et en mettant en œuvre des programmes et projets culturels, et en mettant en évidence les spécificités culturelles des régions et la valorisation de la diversité culturelle du pays.

La jeunesse et sports

Section Jeunesse et sport

La réalisation des projets d'infrastructure et programmes spécifiques au profit du secteur de la jeunesse et des sports se poursuivra en 2021. A cet effet un crédit de paiement de 100 MD a été alloué pour réaliser les interventions ci-après :

1- Le sport et l'éducation physique :

Un crédit de paiement de 73 MD sera affecté à la réalisation d'un ensemble de projets dont principalement :

✓ Le sport :

Un crédit de paiement de 40,9 MD est alloué à la réalisation des projets ci-après :

- Poursuite du programme de maintenance, entretien, agrandissement, électrification et gazonnage des établissements sportifs pour les maintenir en état d'accueillir les différentes activités sportives.
- Poursuite de la construction de piscines à Tozeur, Kasserine, Jendouba, Siliana, le Kef, Manouba et kebili,
- Poursuite de la réalisation de la piscine olympique à Sousse
- Aménagement et agrandissement du stade olympique de Sousse
- Aménagement et réhabilitation du stade olympique d'El Menzah, étude de l'aménagement du stade olympique de Rades,
- Equipements au profit des établissements sportifs
- Poursuite de réhabilitation des deux piscines d'El Menzah et Tataouine
- Réalisation de 5 terrains municipaux à Balta, Bouaouan, Hbira, Amdoun, Berarja, et Menzel Mhiri

✓ **Education physique**

Un crédit de paiement de 23,5 MD est alloué à la réalisation des projets ci-après :

- Poursuite de l'aménagement des espaces sportifs et pédagogiques dans les instituts supérieurs de sport et d'éducation physique à Gafsa, Sfax, Ksar-Saïd et le Kef
- Appui au secteur de l'éducation physique et du sport : 17,0 MD.

✓ **Pilotage, soutien et Cité Nationale sportive :**

Un crédit de paiement de 4,2 MD est alloué au programme de pilotage et appui pour continuer à aménager et équiper les services centraux et régionaux, en plus

d'un crédit de paiement estimé à 4,4 MD destiné à l'aménagement et l'entretien des installations sportives de la Cité Nationale Sportive

2-La jeunesse :

Un crédit de paiement de 27 MD est alloué en 2021 en appui au secteur de la jeunesse. Ce crédit permettra de réaliser les interventions ci-après :

- La construction, la réhabilitation et l'aménagement d'un ensemble de maisons de la jeunesse dans les différentes délégations
- Réhabilitation des centres de la jeunesse à l'instar de ceux de Sidi-Bouزيد, Siliana, Mannouba, Ain-Drahem, et Rjich
- Création de nouvelles maisons de la jeunesse à Menzel Salem, Sahline et Dkhilat-Toujan
- Equipement des établissements de la jeunesse
- Création de maisons de jeunes ambulantes dans les régions éloignées pour consacrer l'égalité des chances entre les jeunes

Section formation professionnelle et emploi

Le projet de la section « Formation professionnelle et emploi » pour 2021 financera les initiatives pour l'emploi à l'instar "contrat de la dignité" la création d'une nouvelle génération de nouveaux investisseurs et entrepreneurs avec lesquels des contrats seront conclus dans le cadre d'appels d'offres de travaux ou de protection de l'environnement.

Un appui particulier sera également accordé à l'autofinancement des projets dans le cadre du Fonds de Promotion de l'Artisanat et des Petits Métiers, à l'accompagnement du système du micro crédit, et du renforcement du système

de formation et de stage compte tenu de la priorité dont bénéficie le secteur sur le plan national.

A cet effet, un crédit d'environ 525 MD a été inscrit au budget du ministère de la formation professionnelle et de l'emploi.

L'effort portera sur la poursuite du renforcement du système et mécanismes de l'emploi comme suit :

Les mécanismes d'amélioration du marché du travail :

Les efforts de l'Etat seront poursuivis en 2021 à travers le renforcement du Fonds National pour l'Emploi par un crédit de 510 MD pour financer principalement les interventions suivantes :

-Le programme « **contrat de dignité** » au profit de 25 000 diplômés de l'enseignement supérieur pour un crédit de 140 MD,

-Le programme Stage d'Initiation à la Vie Professionnelle (SIVP) dans sa nouvelle version : 175 MD,

-Le financement des petits projets par la Banque Tunisienne de Solidarité (BTS) : 70 MD affectés au financement des petits et micro crédits,

-La nouvelle génération d'entrepreneurs : 25 MD, ces crédits permettront de financer la création d'environ 260 projets par les jeunes diplômés de l'enseignement supérieur, de les aider à obtenir des marchés de gré à gré de la part des ministères de l'équipement de l'habitat et de l'aménagement du territoire, du ministère des affaires locales et de l'environnement et du ministère de l'éducation nationale sur 3 ans.

-Le programme d'accompagnement des petites entreprises et d'aide des jeunes entrepreneurs dans le cadre de l'économie sociale et solidaire : 15 MD

-Le programme de renforcement de l'investissement dans l'économie numérique pour un crédit de 2 MD,

Le financement des petits projets :

-Le projet de budget de l'Etat pour l'année 2021 financera, à travers le Fonds National de de l'Artisanat et des Petits Métiers, 5000 projets pour un coût d'environ 66 MD (soit un coût moyen par projet de 13 000 Dinars). A cet effet un crédit de 9 MD a été inscrit pour contribuer au financement des apports personnels.

-Dans ce domaine, l'Etat prend en charge une dotation remboursable après remboursement du prêt (60 % du coût du projet) variant entre 32% et 36% du coût d'investissement. L'Etat prend également en charge une subvention à l'investissement équivalente à 6% du coût du projet.

-Le Fonds National de l'Emploi contribue à hauteur de 70 MD dans le financement des micros et petits projets (30 MD en appui à 50 000 micro-financements et 30 MD en appui à 10 000 petits projets)

La formation professionnelle :

La formation professionnelle de base :

-Un crédit de 15 MD a été programmé pour poursuivre la construction et la rénovation des centres de formation et d'apprentissage professionnels et pour démarrer la création de nouveaux espaces de formation et d'apprentissage,

-Ces investissements permettront d'atteindre une capacité de formation d'environ 70 000 jeunes (formation normalisée) et environ 30 000 formés.

-Accueillir 700 bénéficiaires dans tous les gouvernorats dans le cadre de l'instrument chèque formation pour un coût de 2 MD,

La formation continue pour l'amélioration des compétences des employés des établissements :

Le Fonds de Promotion de la Formation et de l'Apprentissage Professionnel, finance les activités de formation continue pour un coût de 6 MD et

particulièrement dans le cadre du programme droits de tirage pour un montant de 5 MD permettant le financement des cycles courts de formation ce qui portera le nombre de participations à 170 000 dont bénéficient environ 4000 entreprises. Les crédits atteindront 50 MD dont 45 MD comme crédit d'impôt, à utiliser par les entreprises pour les activités de formation.

Affaires de la femme, de la famille, des enfants et des séniors

Un crédit de paiement de 28,6 MD sera alloué en 2021 au profit du secteur pour réaliser les projets et programmes ci-après :

1. Programme de la femme :

Pour ce programme il est alloué un crédit de paiement de 10,6 MD et sera destiné à :

- Les programmes spéciaux pour relancer l'initiative économique féminine.
- Equipement des pôles de rayonnement.
- Etudes et cycles de formation au Centre de Recherche, d'Etude et de Documentation sur la Femme (CREDIF).
- Le programme de l'Observatoire de Lutte Contre la Violence Faite aux Femmes

Il sera également procédé au démarrage de la réalisation des principaux projets nouveaux ci-après :

	Coût en MD
Plan national de promotion de l'initiative économique	5,0

Plan national d'autonomisation économique et sociale pour les femmes en zones rurales	3,0
Plan national pour la promotion de la famille	0,5
La promotion sociale de la femme	0,6
La création d'espaces intégrés pour la famille	1,5
La promotion des familles à besoins spécifiques	2,0
Etudes pour la création d'espaces d'accueil et d'hébergement des femmes victimes de violence	0,5
l'Observatoire de Lutte Contre la Violence Faite aux Femmes	0,6

2. Programme des séniors :

Un crédit de 2,5 MD est alloué à ce programme pour poursuivre la réalisation des projets ci-après :

- L'aménagement de centres de prise en charge des personnes âgées à Sousse, Gafsa, Kairouan, Grombalia, Sidi-Bouzid et reconstruction du centre de Béja,
- Equipement des centres de prise en charge des personnes âgées,
- Installation des panneaux solaires dans le centre de Gammarth.

Par ailleurs la réalisation va démarrer pour les nouveaux projets ci-après :

	Coût en MD
Etude d'installation des panneaux solaires dans le centre de prise en charge des personnes âgées	0,5
Aménagement des centres de prise en charge des personnes âgées à Jendoua et Kairouan	0,45
Equipement des centres de prise en charge des personnes âgées	0,7

3. Programme de l'enfance :

Un crédit de paiement de 13 MD sera alloué en 2021 pour la poursuite de la réalisation des projets en continuation et le démarrage des projets nouveaux ci-après :

	Coût en MD
Programme de promotion de la petite enfance	4,5
Aménagement et équipement des centres intégrés de la jeunesse et de l'enfance	2,5
Aménagement des complexes de la jeunesse et de l'enfance	3,0
Aménagement des clubs d'enfants	4,7
Equipement des établissements de l'enfance	3,4
Acquisition de 5 clubs d'enfants ambulants	0,6
Aménagement et équipement de l'Institut Supérieur des Cadres de l'Enfance à Dermech	0,87
Aménagement et équipement des centres régionaux de l'informatique pour l'enfance	1,4
Aménagement et équipement du Centre National de l'Informatique pour l'Enfance	1,8
Equipement du centre des vacances et de loisirs pour l'enfant à Zarzis	1,0
Equipement du centre des vacances et de loisirs pour l'enfant à Hammamet	0,95

La santé

Le projet de budget du ministère de la santé pour l'année 2021 comprend un crédit de paiement de 415 MD au profit des différents programmes et projets

inscrits à la partie 4 réparti entre 249,4 MD au titre des projets en continuation et 165,6 MD pour les nouveaux projets.

Parmi les principaux projets en cours de réalisation :

Intitulé du projet	crédit de paiement en MD
La médecine préventive	45,5
Le programme spécifique de renforcement du secteur de la santé	12,0
Développement du système d'information de la santé	12,0
Construction de 8 hôpitaux régionaux de catégorie « B » moyennant des prêts extérieurs affectés	27,6
Aménagement des blocs d'opération et de réanimation	2,3
Construction et équipement du nouvel hôpital universitaire de Sfax	8,0
Équipement des hôpitaux universitaires (Programme 2020)	7,0
Équipement des hôpitaux régionaux (programme 2020)	2,0
Opérations d'aménagement et de mise en réhabilitation	3,0
Équipement des centres de dialyse	2,0
Acquisition de 10 tables numériques par rayons	2,0
Maintenance des équipements lourds	2,6
Rénovation d'ascenseurs dans les établissements universitaires	1,1
L'acquisition de deux machines Scanner au profit de l'Institut neurologique et du Centre de traumatologie et des grands brûlés de Ben Arous	1,0

S'agissant des projets nouveaux, les orientations ci-après ont été retenues :

-Dans le cadre de la prévention et de la lutte contre le Coronavirus, le compte du Fonds de concours n ° 6 a été créé Appelé "Compte Prévention et lutte contre les pandémies sanitaires" au cours de l'année 2020 pour financer les interventions de l'État principalement portant :

-Acquérir des médicaments, réactifs, sérums et fournitures médicales destinés à la prévention et au contrôle de pandémies sanitaires,

-Aménager et équiper les espaces et services médicaux accrédités pour la prise en charge des suspects ou porteurs de virus,

- Contribuer à des programmes de sensibilisation, à des formations sanitaires et à des projets de recherche scientifique visant la prévention et faire face aux pandémies sanitaires,

-Rémunération des contractuels parmi les anciens stagiaires en médecine médicaux retraités qui ont terminé leurs stages et médecine, les médecins de santé publique et assistants paramédicaux et dans le cadre de contrats des dépenses de prestations de services relatives à la lutte contre les pandémies sanitaires,

- Transferts au profit des conseils régionaux au titre de prise en charge des frais d'hébergement des personnes soumises à une quarantaine obligatoire.

-Priorité à la médecine préventive en continuant à soutenir les programmes nationaux à l'instar des programmes réservés à la vaccination, la lutte contre l'hépatite virale et les vaccins contre le streptococcus

-Appui aux projets de recherche et d'innovation dans le domaine médical en finançant le projet national des gènes, le projet de banque d'échantillons biologiques et le projet de recherche clinique,

-Soutien des établissements de santé en équipements médicaux de pointe notamment dans les domaines de l'imagerie, traitement médical anticancéreux,

tout en continuant à soutenir les programmes annuels liés à l'aménagement et la réhabilitation des structures de santé et maintenance des équipements médicaux lourds,

A cet effet, des crédits d'engagement de 357,8 MD et des crédits de paiement de 165,6 MD ont été inscrits.

Les projets et programmes les plus importants portent sur :

Intitulé du projet	Engagement	Paiement
	En MD	En MD
Médecine préventive	71,6	38,5
Programme spécial d'appui au secteur de la santé	75,0	65,0
Programme spécial de soutien à la médecine de spécialité	16,0	15,0
Programme d'appui à la recherche scientifique dans le domaine médical	3,0	1,5
Développement du système d'information sur la santé	10,0	6,0
Aménagement et réhabilitation (Programme 2021)	10,0	1
Construction et équipement des centres de santé de base (Programme 2021)	1,5	1
Équiper les hôpitaux régionaux (Programme 2021)	12	2
Équiper les hôpitaux locaux (Programme 2021)	5	1
Équiper les hôpitaux universitaires (Programme 2021)	10	3,5

Équiper les centres de compétences (Programme 2021)	1,5	0,3
L'acquisition de deux machines au profit de l'hôpital Charles Nicole et Fatouma Bourguiba à Monastir	4	2
Acquisition de 3 machines d'imagerie par résonance magnétique au profit du Centre des grands brûlés et hôpital pour enfants de Tunis et l'hôpital Habib Bourguiba, Sfax	10,5	3,5
Acquisition de 2 accélérateurs linéaires au profit de l'Institut Saleh Aziz Hôpital Sahloul, Sousse	10	2
Maintenance des équipements lourds) Programme 2021	4	1,5
Acquisition de terrains et de bâtiments	2	2
acquisition de moyens de transport	1,5	0,75

Les affaires sociales

Dans le cadre du renforcement de l'action sociale, du soutien des catégories faibles et vulnérables, des relations de travail, de l'amélioration du travail décent parallèlement à l'encadrement des tunisiens à l'étranger, un crédit de paiement de 66,4 MD au titre d'investissement est alloué en 2021 essentiellement pour :

Les principaux projets en continuation :

Crédit en MD

- Construction du siège de l'institut national de l'emploi et des études Sociales.....3,5
- Aménagement d'un complexe administratif à Medenine.....0,5
- Construction des unités locales de promotion sociale0,53

Les principaux projets nouveaux : (Crédit en MD)

- Crédits pour études.....1,8
- Acquisition d'équipement administratif2,0
- Aménagements et équipement des unités locales de promotion sociale0,8
- aménagement divers 2,8
- Acquisition de moyens de transport.....0,35
- Acquisition d'équipement informatique0,4
- Aménagement du Centre social d'observation des enfants à Manouba 0,6
- Construction d'une cuisine au centre de Prise en charge des enfants à Zahrouni 0,6
- Prise en charge par l'Etat des contributions patronales au régime légal de la sécurité sociale.....52,0

L'éducation

Le projet de budget du ministère de l'éducation nationale pour 2021 a été élaboré dans le cadre d'un ensemble d'objectifs quantitatifs et qualitatifs fixés en fonction des priorités. A cet effet un crédit de paiement de 324,5 MD a été alloué.

Les principaux programme et projets portent sur :

-Renforcement des opérations d'entretien et de maintenance des constructions et équipements existant pour des crédits d'engagement de 158,3 MD et des crédits de paiement de 63,4 MD ont été réservés à ces interventions. Parallèlement, des crédits d'engagement de 4,2 MD pour la construction de 114 complexes sanitaires dans les établissements d'éducation et pour l'acquisition de 26 blocs sanitaires préfabriqués.

- Réhabilitation des établissements d'éducation :

L'activité porte essentiellement sur :

-Renforcement de l'infrastructure et des équipements à travers la création de 20 écoles primaires, collèges et 3 lycées et la consécration d'un programme d'extensions dans les différents cycles d'enseignement en vue d'alléger le surpeuplement et de s'adapter au progrès urbain des villes.

-Amélioration des conditions de séjour dans les internats scolaires particulièrement dans les régions où l'internat est déterminant pour la poursuite des études,

-Poursuite du renforcement des restaurants scolaires à travers l'élargissement du réseau des écoles primaires bénéficiaires et l'amélioration des prestations au profit des élèves. Cette démarche permettra de garantir les repas scolaires au niveau du primaire, du collège et du secondaire. A cet effet un crédit de paiement de 68 MD a été inscrit au budget de l'office des œuvres scolaires dont 46 MD pour le cycle primaire et 22 MD pour les élèves du collège et du secondaire en pension complète ou demi-pension dans les internats

Par ailleurs il sera procédé à l'aménagement et l'entretien des dortoirs et restaurants scolaires pour un coût de 10 MD, en partenariat avec la Banque Européenne d'Investissement.

Dans le cadre du même budget 2021, il est programmé d'acquérir 54 autobus de 22 places (pour un coût de 8,2 MD) affectés au transport scolaire et 3 unités de maintenance des voitures, en partenariat avec la partie italienne.

- La valorisation des acquis des élèves :

-Généralisation de l'année préparatoire en partenariat avec le secteur privé et orientation de l'effort de l'Etat vers les régions défavorisées à travers la construction de 96 espaces pour les sections préparatoires en partenariat avec la banque mondiale.

-Accorder une attention particulière aux établissements scolaires qui enregistrent des taux de réussite en dessous de la moyenne nationale,

-Créer un environnement favorable aux enfants à besoins spécifiques pour bénéficier du droit à l'enseignement à l'instar des autres enfants, à travers le renforcement du réseau des écoles inclusives.

3. Optimiser les nouvelles technologies de l'information et de la communication dans les programmes scolaires :

-Equiper les établissements scolaires par des équipements informatiques et les connecter au réseau internet,

-Intégrer les nouvelles technologies de l'information et de la communication dans l'apprentissage

A cet effet, la priorité a été donnée aux projets et programmes en continuation, ce qui permettra de finaliser les travaux d'aménagement et d'agrandissement des établissements scolaires et le démarrage dans la réalisation des projets suivants :

Le cycle primaire

	Engagement (MD)	Paiement (MD)
Construction de 101 salles ordinaires	5,5	1,4
Construction de 96 espaces pour les départements préparatoires	44,52	2,226
Construction et équipement de 114 blocs sanitaires	3,42	0,7
Construction de clôtures	1	0,5
Construction de 10 bureaux pour les directeurs	0,2	0,2
Construction de 5 cuisines centrales	10,8	4,6
Acquisition de 52 salles préfabriquées	1,82	0,5
Acquisition de 26 complexes sanitaires préfabriqués	0,78	0,39

Les collège

	Engagement (MD)	Paiement (MD)
Construction de 70 salles ordinaires	3,50	0,25
Acquisition de 10 salles ordinaires préfabriqués	0,35	0,35
Acquisition de 10 blocs sanitaires préfabriqués	0,3	0,3

Construction de 12 laboratoires techniques, technologiques et scientifiques	3	1,5
Construction et 5 salles de révision	0,45	0,10
Construction de 5 salles d'informatique	0,225	0,10

Le cycle secondaire

	Engagement (MD)	Paiement (MD)
Construction de 70 salles ordinaires	3,50	0,25
Construction de 10 laboratoires techniques, technologiques et scientifiques (Banque Africaine d'Investissement)	2,70	1,25
Construction et 16 salles de révision	0,56	0,10
Construction de 5 salles d'informatique	0,23	0,10

Des études ont également été programmées pour démarrer la mise en œuvre de nouveaux projets, suivants :

Construction de l'école préparatoire, Diar Ben Mahmoud- Tunis	0,26 MD
Construction de l'école préparatoire, jardins El Menzah, Al Mnihla	0,26 MD
Construction de l'école préparatoire de Saadi, Amira, Sfax	0,26 MD

Construction de l'école préparatoire Al-Raouadhi à Boumerdes, Mahdia	0,26 MD
Construction de l'école préparatoire dans la cité el-Wafa à Nabeul	0,26 MD

D'autre part, des études ont été programmées pour réaliser 3 lycées à Jinene Jaafar Raoued Ariana, sidi Bouali Sousse et Bir Bourguiba à Hammamet à travers l'allocation d'un crédit de 0,84 MD en plus de la programmation de la construction de 2 complexes sportifs et culturels pour un crédit de 8 MD en 2021.

L'enseignement supérieur et la recherche scientifique

Les crédits d'investissement du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique s'élèvent en 2021 à 175 MD.

Ces crédits sont affectés essentiellement au financement des programmes ci-après :

Le programme de l'enseignement supérieur :

- Poursuite de la réalisation des programmes relatifs à la construction de nouvelles tranches d'établissements d'enseignement supérieur ou à des opérations d'agrandissement dans certains autres pour un crédit de 9 MD,
- La maintenance ou la restauration de certains établissements, pour un coût de 14,3 MD,
- Equipement des établissements d'enseignement supérieur par les équipements scientifiques et informatiques pour un coût de 16,7 MD.

Le programme des œuvres universitaires :

- Poursuite de la construction et de l'agrandissement des établissements des œuvres universitaires (foyers, restaurants, complexes sportifs et culturels) particulièrement ceux qui ont été réalisés au sein des pôles technologiques et

financés en partenariat avec la Banque Européenne d'Investissement, pour un coût de 9,0 MD

-Aménagement et équipement de certains établissements d'œuvres universitaires pour un crédit de 13,9 MD.

Le programme de recherche scientifique :

-Poursuite de l'équipement des centres de recherche de Sfax, Sousse et Borj Cedria, l'entretien de leurs équipements scientifiques lourds pour un crédit de 7,2 MD,

-Poursuite du financement des écoles doctorantes pour un crédit de 4 MD

-Renforcement des projets de recherche développement et particulièrement les recherches relatives au COVID 19 pour un crédit de 7MD,

-Poursuite de la rénovation et de la création des laboratoires et de la réhabilitation des unités de recherche à travers les programmes nationaux de recherche scientifique pour les années 2017,2018 et 2019 pour un crédit de 21,5 MD. Il est également prévu de financer d'autres unités et laboratoires de recherche dans le cadre du programme national de recherche scientifique de l'année 2020 pour un crédit de 3,1 MD.

-L'octroi d'une indemnité de 10,0 MD d'encouragement à la création scientifique. La création scientifique porte sur les articles scientifiques publiés dans les revues scientifiques avec comité de lecture. Elle porte également sur les livres scientifiques publiés en Tunisie et à l'étranger et les brevets d'invention nationaux et internationaux,

-Le financement du réseau unifié de recherche scientifique à travers l'acquisition d'abonnements électroniques dans des revues et périodiques scientifiques et leur mise en ligne à la disposition de tous les chercheurs à l'échelle nationale pour un coût de 12,0 MD

-Renforcement de la coopération scientifique à travers le financement des conventions de recherche dans un cadre bilatéral ou multilatéral et dans le cadre de la coopération avec l'Union Européenne. Le crédit alloué s'élève à 8 MD

-Appui à la valorisation des résultats de recherche exploitables pour un crédit de 3,1 MD

VI – Les dépenses imprévues et non réparties

Un crédit de paiement de 668 MD et un crédit d'engagement de 1505 MD ont été inscrits pour faire face à certaines dépenses contraignantes pouvant intervenir durant l'année budgétaire 2021. Ces crédits serviront à renforcer les dépenses d'investissement et au règlement des arriérés de l'Etat et des établissements particulièrement vis-à-vis des fournisseurs et les dépenses des élections régionales et communales le cas échéant.

Quatrième Partie :

Service de la dette

Service de la dette publique :

Le service de la dette publique pour l'année 2021 s'élève à **15776 MD** contre 11825 MD prévu pour 2020 soit une augmentation de 3951 MD ou 33.4 %. Ce montant est réparti comme suit :

(MD)	Résultat 2019	Actualisation 2020	Prévisions 2021	Variation 2021 2020 en %
Intérêt de la Dette	3204.5	4371	4275	-2.2%
<i>Dette Intérieure</i>	1621.7	2789	2434	-12.7%
<i>Dette Extérieure</i>	1582.8	1582	1841	16.4%
Principal de la Dette	6396.1	7454	11501	54.3%
<i>Dette Intérieure⁽¹⁾</i>	1163.1	3121	4995	60.0%
<i>Dette Extérieure</i>	5233	4333	6506	50.2%
Service de la dette Publique	9600.6	11825	15776	33.4%
<i>Dette Intérieure</i>	2784.8	5910	7429	25.7%
<i>Dette Extérieure</i>	6815.8	5915	8347	41.1%

A noter que toute variation du taux de change de 0.01 dinars/dollar ou par euro et de 0.1 dinars /1000 de yen japonais engendre une augmentation du le service de la dette au titre de l'année 2021 détaillée comme suit :

MD	Euro	Dollar des USA	Yen Japonais
Principal de la Dette	6.5	16	0.7
Intérêt de la Dette	2.9	2.2	0.6
Service de la dette Publique	9.4	18.2	1.3

⁽¹⁾ Suite au retard accusé dans le tirage des prêts extérieurs prévus pour 2020, il y a eu recours à des bons de trésor (13-26 semaines) d'un montant net de 2010 MD exigible en décembre 2020 qui sera financé par des bons de trésor 52 semaines à terme de décembre 2021.

Les remboursements au titre de du principal de la dette publique pour l'année 2021 concernent notamment :

- Une tranche du prêt Quatari 250 M\$ (Avril 2021)
- Prêt du marché financier garanti par le gouvernement Américain 500M\$(Juillet 2021)
- Prêt du marché financier garanti par le gouvernement Américain 500M\$(Aout 2021)
- Tranches du prêt syndiqué en devise 203 M€ et 52 M\$
- Bons de Trésor Assimilables Janvier 2021 d'un montant de 700.5MD
- Bons de Trésor Assimilables Juin 2021 d'un montant de 425 MD
- Bons de Trésor Assimilables Novembre 2021 d'un montant de 376.7 MD
- Une tranche de la souscription nationale d'un montant de 166.6MD
- Bons de Trésor à Court Terme 52 semaines d'un montant de 2435.4MD

1. Encours de la dette publique :

L'encours de la dette publique va atteindre **112339 MD** à fin 2021 contre **99942 MD** prévu pour 2020, soit une augmentation de 12397 MD due notamment au financement net du déficit budgétaire, de l'effet de la variation des taux de change et de l'augmentation des dépôts à la Trésorerie.

De ce fait, l'encours de la dette publique sera de 92.7% du PIB contre 90.0% prévu pour 2020 et 72.5% enregistré en 2019.

Le tableau suivant détermine la structure de l'encours de la dette publique selon son origine :

(MD)	Résultat 2019	Actualisation 2020	Prévisions 2021
Encours de la dette publique intérieure	23949.3	36395	34634
Part	29.0%	36.4%	30.8%
Encours de la dette publique extérieure	58605.1	63547	77705
Part	71.0%	63.6%	69.2%
Encours de la Dette Publique	82554.4	99942	112339
Taux d'Endettement en % du PIB	72.5%	89.97%	92.69%

Selon les principales devises, la structure de l'encours de la dette publique se répartit comme suit :

	Résultat 2019	Actualisation 2020	Prévisions 2021
Euro	52.8%	54.7%	54.9%
Dollar des USA	23.6%	20.2%	22.3%
Yen Japonais	10.2%	9.5%	8.5%
Droits de Tirages Spéciaux	9.1%	11.5%	10.6%
Autres	3.4%	4.1%	3.7%

Par ailleurs, l'effet du taux de change sur l'encours de la dette publique est estimé à **10 millimes** pour le dollar et l'euro et **100 millimes** pour le 1000 yen japonais.

	Euro	Dollar Américain	yen japonais
Augmentation l'encours de la dette publique 2021	138.8	70.6	25.8